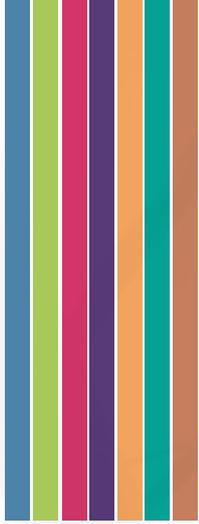


2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ PARC AMAZONIEN DE GUYANE





EDITO

2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

C'est une année très riche en événements que nous venons de passer. La consolidation de nombreuses actions sur le territoire pour mieux le connaître, le vivre et être plus performant.

2013, c'est aussi l'aboutissement d'un long travail d'élaboration et de co-construction de la charte avant qu'elle ne soit soumise à la délibération des communes. Que ce soit pour la charte ou des problématiques plus directes, nous avons eu beaucoup de rencontres et d'échanges avec les élus, la population. Nous avons été très sensibles à la parole venue du territoire pour améliorer nos actions et renforcer nos partenariats. Des opportunités se sont dégagées et le programme LEADER du GAL Sud en est le témoin. Petit à petit nous essayons d'améliorer des dispositifs qui ne sont pas toujours adaptés aux réalités du territoire mais qu'il faut essayer de rendre compatibles et fonctionnels sur le terrain. Notre démarche « micro-projets » va dans ce sens et nous espérons que les premiers résultats prometteurs nous permettront de voir se pérenniser des projets pour favoriser, en partenariat avec les institutions spécialisées, l'implantation d'un tissu économique durable.

2013 a aussi vu la consolidation et la professionnalisation des équipes, ainsi que la réalisation de nombreuses missions dédiées à l'amélioration du cadre de vie mobilisant des partenaires forts. Le PAG ne se positionne pas systématiquement comme porteur mais également comme facilitateur de la venue des partenaires sur les territoires.

L'orpaillage illégal, par son impact sur le milieu naturel et le mode de vie des habitants, reste enfin une des préoccupations du travail des équipes du PAG en lien avec les forces de l'ordre.

Six ans c'est peu mais nous sommes sur la bonne voie et c'est grâce au duo de choc qui, depuis sa création, a porté et guidé le PAG pour qu'il avance dans une bonne direction, vers un progrès pour le territoire. En effet Hermann Charlotte, le premier président du PAG, a terminé un mandat riche d'événements avec la satisfaction de la mise en œuvre d'une structure qui a pu monter en puissance malgré des difficultés importantes comme l'orpaillage clandestin et les conflits d'usages. Homme de dialogue et accessible, il a toujours su privilégier le territoire et ses habitants.

Frédéric Mortier, directeur très actif, a su impulser une forte dynamique en structurant l'implantation des délégations territoriales, en mettant en place une équipe performante, en initiant des actions fortes sur le terrain et en menant un lobbying important auprès des ministères. Leur engagement pour le PAG et, malgré les difficultés, ils ont toujours répondu présent. Le dicton dit : « on ne lance des pierres que sur les arbres qui portent des fruits »... et ils en ont beaucoup porté !

2013, c'est aussi une page qui s'éclaire avec l'adhésion à la charte de la commune de Papaïchton le 21 décembre 2013 qui ouvre le champ des possibles en terme de travail au service des territoires.

Ce rapport d'activité vous montre les actions réalisées en 2013 par les membres du Parc amazonien de Guyane et leurs partenaires. Les enjeux restent bien sûr énormes mais le long processus de construction est bien en route. Continuons à travailler tous ensemble pour l'intérêt général du territoire !

Bonne lecture,

Claude SUZANON,
Président du conseil d'administration
du Parc amazonien de Guyane

Bérengère BLIN,
Directrice par intérim
du Parc amazonien de Guyane

HERMANN CHARLOTTE PRÈS DE 7 ANS D'AVENTURE AU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

►
10 avril 2007

Mise en place du 1^{er} conseil d'administration du PAG, le 10 avril 2007 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Guyane.



11 février 2008

Hermann Charlotte en compagnie de Rama Yade, secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'homme lors d'un voyage présidentiel de Nicolas Sarkozy à Camopi.



▲
1^{er} octobre 2010

Signature d'un partenariat entre PAG / FAG / Poste pour l'acheminement du courrier vers les sites isolés de l'intérieur.

F. Mortier, directeur du PAG, H. Charlotte, président du PAG, L. Marie-Louise, directeur de la Poste et le général P. Carpentier, comsup des FAG.

◀
14 avril 2010

Signature de la convention de partenariat PAG et Gendarmerie.



►
4 septembre 2010

Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture, dans le fond et à droite du directeur F. Mortier, en visite au siège du PAG à Rémire-Montjoly.

A l'extrême gauche : M-P. Jean-Louis, conservatrice du MCG, C. Suzanon, 1^{er} vice-président, J. Ganty, maire de Rémire-Montjoly, H. Charlotte, président du PAG.

A l'extrême droite : R. Alexandre, président de région, F. Tran tu Yen, agent du PAG, D. Ferey, préfet de Guyane, et les agents du PAG.





► **27 octobre 2010**

Le président Hermann Charlotte entouré des chefs coutumiers. De gauche à droite : Chimili Boussoussa (Papaichton), J. Pawey (Trois-Sauts), J. Tolinga (Agent PAG), JM Misso (Agent PAG), J. Panapuy (Agent PAG), R. Balla (Maripasoula), Y. Baval (Agent PAG), A. Touenke (Haut-Maroni).

► **30 août 2011**

Le préfet, Denis Labbé (2011 - 2013) au côté du président Hermann Charlotte lors d'un CA du PAG.



▼ **juin 2012**

Pose de la première pierre de la maison des services publics à Taluen. H. Charlotte et Tobbie Balla, maire de Maripasoula.



▲ **14 novembre 2013**

Inauguration du promontoire du Belvédère à Saül en présence du préfet Eric Spitz et des partenaires : le Conseil général, le Comité du tourisme de la Guyane et l'Office national des forêts.



► **16 mars 2014**

Signature de la première convention d'application de la Charte pour Saül. H. Charlotte a sa casquette de maire, C. Suzanon, président du PAG, et B. Blin, directrice par interim du PAG. Debout, des agents du PAG.



►
Quelques minutes avant de prendre l'avion, Frédéric Mortier salue une dernière fois son équipe devant la maison du PAG à Rémy-Montjoly.
© PAG



INTERVIEW FRÉDÉRIC MORTIER

En juillet 2007, cinq mois après la création du Parc amazonien de Guyane, Frédéric Mortier arrivait en Guyane pour en devenir le premier directeur et mettre l'établissement public en ordre de marche. Pendant plus de 6 ans, il a fallu lancer la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs, recruter, former et déployer les agents des trois délégations territoriales et du siège, lancer des actions concrètes, mettre en place les instances de gouvernance, écouter les demandes du territoire, développer des partenariats avec les collectivités, les services de l'Etat et les ONG, se saisir du lourd dossier de l'orpaillage illégal, lancer le chantier d'élaboration de la charte... Aujourd'hui, le Parc amazonien de Guyane, encore jeune, marche sur ses deux jambes. Frédéric Mortier nous dresse son bilan.

En 2007, vous êtes nommé directeur d'un tout nouvel établissement public, créé dans un contexte local difficile, qu'est-ce qui vous a poussé à vous y engager ?

Lors d'un passage en Guyane en 1991, j'ai été fasciné par ce si vaste territoire, si riche, si diversifié. Je l'ai connu d'abord par la forêt et le fleuve, n'ayant traversé les villes que la nuit. Je me souviens d'un chavirement en pirogue sur le Sinnamary et des heures à la pagaie pour aller observer des ibis rouges. Et j'avais mal vissé ma touque... On apprend vite dans ces cas là. Puis des rencontres. Enfin, un de mes rêves était de servir dans un parc national et je suivais de loin l'épopée de la création du futur PAG. Découvrir l'Amazonie et ses habitants, l'enjeu de la mise en place d'un outil pionnier au service de la nature et d'un territoire dans un contexte hors-norme, m'ont décidé à postuler. Mon épouse, Basia, qui est polonaise, était partante pour cette « aventure familiale » en Amérique du Sud, accompagnés de nos trois enfants. Nous étions tous les deux bien conscients de l'énorme investissement que ce poste allait exiger. Aujourd'hui encore, toute la famille reste très attachée à la Guyane.

Comment jugez-vous votre passage à la tête du PAG pendant ses six premières années ?

Je ne le juge pas, il ne m'appartient pas de le faire. Nous avons eu des audits qui ont été favorables et les objectifs du contrat avec l'Etat ont été atteints. J'ai fait du mieux que je pouvais, appuyé par un président et un conseil d'administration motivés, des partenaires

loyaux et une équipe qui s'est constituée progressivement. Cette équipe, je m'y suis attaché. Je la trouve si engagée. Elle est porteuse d'énergie pour la Guyane. Ce que nous avons vécu ensemble, c'est une aventure humaine hors-norme qui va au delà de l'expérience professionnelle, c'est une tranche de vie, qui m'a changé je crois. J'espère avoir autant donné que j'ai reçu. Il s'agit d'un travail aussi intense que passionnant, avec des moments au cœur du réacteur nucléaire, où il faut aller chercher au fond de soi les ressources. Il y a eu des moments forts de joie, des temps forts d'humanité dans les rencontres ou face à certaines situations de détresse ou de souffrance sur le territoire, mais des déceptions aussi quand certains jeux d'acteurs desservent l'intérêt général, celui de la Guyane et de la France. Ecouter, comprendre, se mettre en posture de recherche de solution, travailler tous ensemble, ne rien lâcher, font partie des clés de la réussite.

L'orpaillage illégal est la problématique n°1 sur les territoires du PAG depuis sa création. Quelles ont été vos actions dans ce domaine et pourquoi cette problématique n'a pas été évacuée à la création du PAG ?

L'orpaillage illégal fait partie malheureusement de l'acte de naissance du PAG, tout en étant antinomique et incompatible avec le statut de parc national, qui est un label prestigieux dans le monde entier. Les populations le subissent. C'est un frein car aucun territoire ne s'est jamais développé et épanoui dans un contexte d'insécurité et de pillage de ressources. Nous touchons

aux sujets de la souveraineté nationale, de la sécurité des personnes et de la protection des ressources. Cela ne relève pas de la compétence du PAG, mais en même temps, il en va de l'engagement de tous. Pour autant, entre 2008 et début 2012, des résultats importants ont été obtenus, avec globalement une forte réduction des chantiers illégaux actifs. C'est donc possible de faire reculer l'orpaillage illégal. Ce n'est pas une fatalité. Durant cette période, par un travail de proximité avec les préfets et les forces de l'ordre - et je tiens à rendre hommage notamment aux forces armées en Guyane - par un soutien des ministres chargés du développement durable, par un travail transversal de l'Outre-Mer à l'Elysée, avec l'appui du président Hermann Charlotte et de la Députée Chantal Berthelot, le fléau de l'orpaillage illégal a été porté au plus haut niveau. Le Parc amazonien de Guyane, est aussi un engagement et une responsabilité de la France en Amazonie sur la scène internationale.

Vous et vos équipes avez piloté sur le plan opérationnel l'élaboration de la charte, approuvée par le Premier Ministre en octobre 2013.

La charte, est-elle un outil nécessaire au développement des territoires ?

Sous le contrôle du CA, et par étapes successives et itératives, les équipes ont élaboré ce projet durant presque 5 ans, avec les acteurs du territoire et de la Guyane. C'est un projet complexe, global ou le dialogue avec tous est nécessaire. Bien sûr c'est un travail perfectible, mais pour la première fois sur la moitié sud de la Guyane, il y a un outil de développement adapté, par, pour et avec les populations, respectueux de la nature et des cultures. Avec la signature du Premier Ministre et les validations préalables, en particulier en CA, c'est un véritable engagement de tous au bénéfice de ce territoire, jusqu'au plus haut niveau. Alors, oui, la charte est utile. Mais elle n'a pas vocation à tout faire et régler tous les problèmes. Avec la charte ce qui a été fait depuis la création du PAG va pouvoir être amplifié. Entre 2007 et 2013 : 15,4 M€ ont été investis pour aider des porteurs de projets, 15 M€ ont bénéficié aux entreprises et aux collectivités guyanaises, 46.6 M€ de travaux ont été terminés ou engagés dans le cadre du P.A.P.A, 2,7 M€ ont été mobilisés dans le diagnostic de l'orpaillage et l'alerte des autorités, et je pourrais continuer cette liste... Mais ce qu'il faut retenir, c'est que la charte est avant tout un projet de vivre ensemble dans une nature d'exception.

En tant que premier directeur vous avez mis en place les fondations du PAG. Comment voyez-vous son évolution ?

Le ministère nous a toujours soutenu, et à mon départ, il m'a été dit que les moyens du PAG seraient maintenus ces prochaines années. Nous nous sommes aussi battus pour cela avec toute l'équipe et le président Hermann Charlotte. Nous avons développé de nombreux partenariats, mis en place des effets de synergie, y compris avec les collectivités territoriales, obtenus des financements européens... Le PAG est avant tout le résultat du travail collectif des agents et des administrateurs. Il est conçu pour être un outil au service du territoire. Depuis 2007, il y a eu de nombreux ralliements au PAG, des élus se sont engagés y compris des parlementaires. Il faut souhaiter que le Sud prenne toute la place qui lui revient, aux côtés du littoral, car il n'y a qu'une seule Guyane. Les défis à relever sont considérables, mais c'est avant tout une question de volonté, un choix de ne pas repartir à zéro à chaque fois et de consolider ce qui existe pour monter la marche suivante tous ensemble. Le PAG sera avant tout ce que l'on en fera collectivement. Le rôle du CA, de l'Etat, et des élus de Guyane, est central à cet égard. Le PAG est un investissement sur le long terme. Un expert international me disait au sommet de Rio + 20 qu'il faut au moins 20 ans pour qu'un parc national atteigne sa maturité et porte tout son fruit.

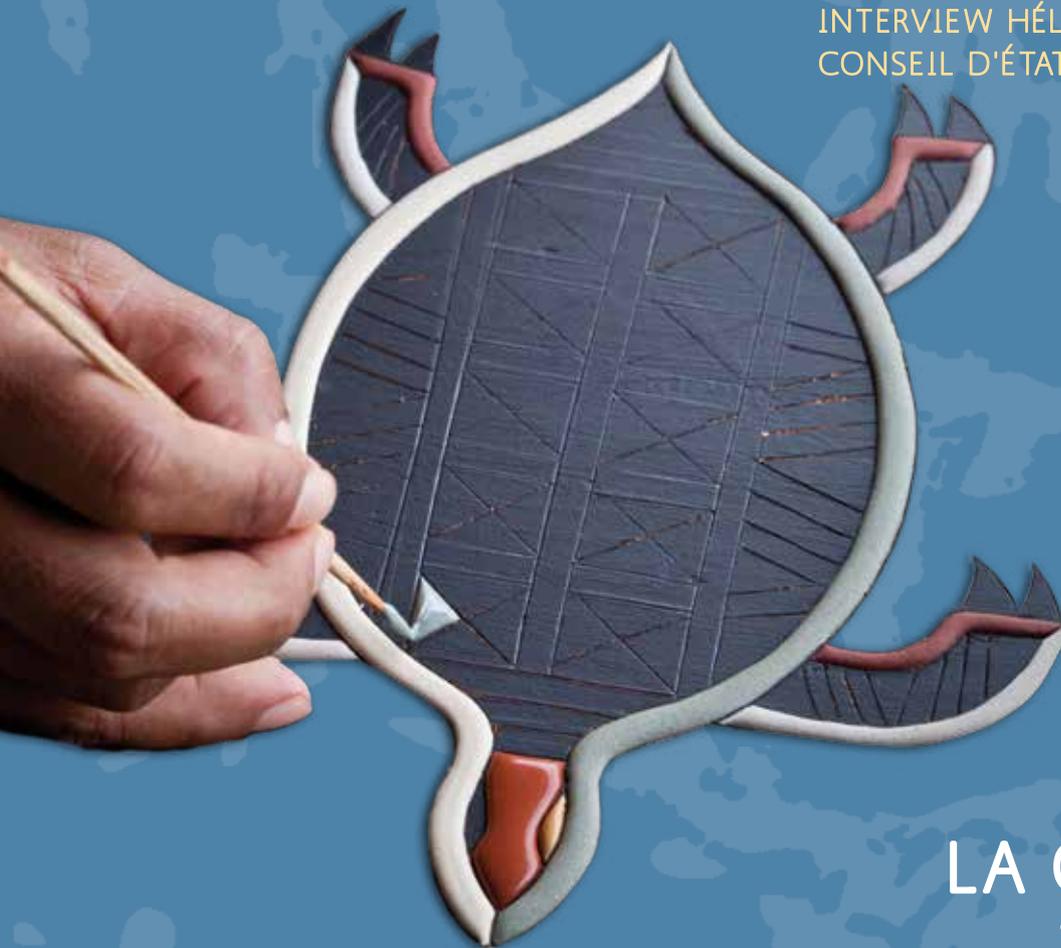
Le mot de la fin ?

Je souhaite bon vent au PAG... mais pas trop fort. Et à tous ceux et celles qui le portent, je dis que cela en vaut la peine, pour nous, nos enfants et les leurs. Et que le courage est la force du cœur.



►
Frédéric Mortier recevant un présent
de la part de l'amicale du personnel.
© PAG

| | |
|---|----|
| 2013 | |
| FINALISATION DE LA CHARTE..... | 7 |
| INTERVIEW JEAN-CLAUDE MARIEMA COMMISSAIRE ENQUÊTEUR..... | 8 |
| INTERVIEW SERGE URBANO CNPN..... | 9 |
| INTERVIEW HÉLÈNE VESTUR CONSEIL D'ÉTAT..... | 10 |



LA CHARTE DES TERRITOIRES

DRAFTING OF THE CHARTER

Work on the drafting of the Park's charter began in 2009. This project, developed over 5 years in consultation with institutional players and the inhabitants of Southern French Guiana, identifies the expectations of the municipalities involved and seeks to provide appropriate responses on two main themes : sustainable development of the territories and promotion and protection of the natural and cultural heritage.

The year 2013 saw the charter finalized, the final document having first been validated by the Board of Directors and by the relevant national bodies (CNPJ and CIPN), and then finally approved by the Prime Minister during the last quarter of the year.

Les travaux d'élaboration de la charte des territoires ont débuté en 2009. Ce projet, élaboré durant 5 ans en concertation avec les acteurs institutionnels et les habitants du Sud de la Guyane, identifie les attentes des communes concernées et tente d'apporter des réponses adaptées sur deux thématiques centrales : le développement durable des territoires et la valorisation et la protection des patrimoines naturels et culturels.

L'année 2013 fut l'année de finalisation de la charte, le document final ayant d'abord été validé par le conseil d'administration, puis par les instances nationales (CNPJ et CIPN) et enfin, approuvé par le Premier Ministre au cours du dernier trimestre 2013.



2013

FINALISATION DE LA CHARTE

Le document de la charte fixe les grandes orientations à mettre en œuvre pour le Sud guyanais dans les 10 années à venir. Elaboré par le PAG et ses partenaires, ce projet est le fruit de cinq années de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les habitants et les autorités coutumières, les associations et les socioprofessionnels, les collectivités territoriales et les services de l'État.

Le travail effectué dans le cadre de l'élaboration de la charte a permis de définir une vision partagée pour l'avenir des territoires concernés par le parc national. Les orientations prioritaires retenues sont :

- De la lutte contre l'orpaillage illégal ;
- la préservation du patrimoine naturel tout en accompagnant une pérennisation des activités traditionnelles comme notamment la chasse et la pêche ;
- la valorisation et la transmission des savoirs et savoir-faire des communautés locales ;
- la mise à disposition des équipements et services indispensables au développement et à la qualité de vie des habitants ;
- le développement du territoire basé sur une économie adaptée au contexte territoriale et respectueuse des hommes et de la nature.

DES PROCÉDURES DE VALIDATION

En 2013, la charte a connu des étapes décisives dans son processus de validation. Soumise à enquête publique en janvier et février, le document a reçu un avis favorable de la commission d'enquête. Les propositions modificatives formulées au cours de l'enquête ont été intégrées à la charte. Le conseil d'administration du PAG, réuni le 18 avril 2013, a adopté à l'unanimité moins une voix et deux abstentions cette version finale du document. Cette validation par l'instance de gouvernance décisionnelle du PAG a ouvert la porte à l'examen du document par le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN), le Comité interministériel des parcs nationaux (CIPN) et par le Conseil d'Etat.

Après la prise en compte des remarques respectives de ces instances, le processus de validation du document a franchi la dernière étape avec la signature du décret par le Premier Ministre le 28 octobre 2013 (décret N° 2013-968 du 28/10/2013, publié au Journal officiel n°0253 du 30/10/2013).

PAPAÏCHTON ADHÈRE À LA CHARTE

Au mois de novembre 2013, après 5 années de concertation, les maires des communes de Maripasoula, Papaïchton, Saül et Camopi ont donc été officiellement saisis par le préfet de la Guyane pour que les conseils municipaux se prononcent sur leur adhésion ou non à la charte. Les communes disposent pour cela d'un délai de 4 mois. Papaïchton, par délibération du 21 décembre 2013, a été la première commune à adhérer à la charte.

LES GRANDES DATES DE 2013

11 janvier - 11 février 2013

Enquête publique

20 mars 2013

Remise du rapport de la commission d'enquête publique

18 avril 2013

Validation de la charte par le CA du PAG

22 mai 2013

Examen de la charte par le CNPN

24 mai 2013

Examen de la charte par le CIPN

10 septembre 2013

Examen de la charte par le Conseil d'Etat

28 octobre 2013

Validation de la charte par le Premier Ministre

12 novembre 2013

Saisine des communes par le préfet de région

21 décembre 2013

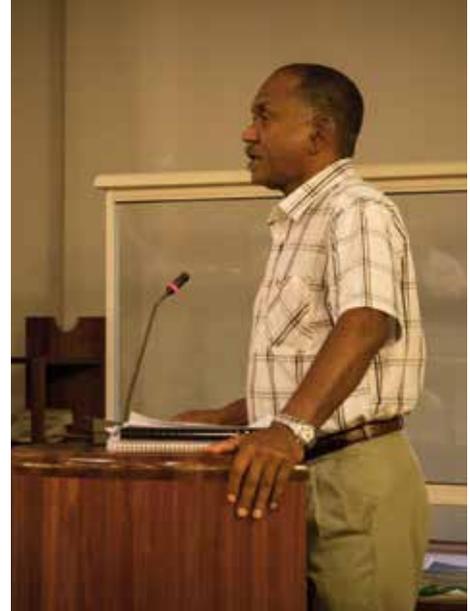
Délibération en faveur d'une adhésion à la charte par le conseil municipal de Papaïchton.

[1.2]

INTERVIEW

JEAN-CLAUDE MARIEMA

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LA CHARTE



▲ Jean-Claude Mariema lors du CA du 18 avril 2013. © PAG

Le projet de charte a été soumis à enquête publique du 11 janvier au 11 février 2013.

Au total, 226 avis ont été signés par 317 personnes dont 166 avis favorables, 37 avis réservés et 22 avis défavorables. Retour sur le rapport rendu par les commissaires enquêteurs chargés de l'enquête publique portant sur le projet de charte du Parc amazonien de Guyane avec le président de la commission d'enquête, Jean-Claude Mariema.

Jean-Claude Mariema, quelles observations marquantes vous viennent à l'esprit concernant le déroulement de l'enquête publique ?

Comme il est dit dans le rapport, je tiens à préciser un fait important : le nombre de personnes qui s'est exprimé est particulièrement élevé eu égard au nombre de personnes habituellement rencontré lors d'enquêtes publiques en Guyane et de part ma propre expérience. Il faut saluer cette contribution riche et importante qui permet de faire évoluer le projet soumis à enquête. A titre de comparaison, l'enquête publique sur la charte du Parc national de la Réunion, département 4 fois plus peuplé que la Guyane, n'a fait l'objet que de 199 contributions.

Comment analysez-vous les résultats recueillis sur les différents secteurs ?

Le rapport rédigé par mon collègue, M. Alain Bahuet pour le secteur de Camopi/Trois-Sauts, fait état que le projet de charte amène un espoir important pour les populations, notamment de Trois-Sauts. Elles considèrent que le PAG a déjà effectué de nombreuses actions en leur faveur. Sur le Haut-Maroni et à Saül où officiait mon collègue commissaire-enquêteur, Christian Bruxelles, il a été noté un réel intérêt des habitants et une participation exceptionnelle dans certains villages, rarement vue en Guyane. Notons encore que les habi-

tants attendent avec confiance la validation du projet de charte, car ils ont des preuves qu'avec l'accompagnement du PAG, des projets se réalisent. Pour ce qui est de mon secteur, Papaïchton, Maripasoula-bourg et le littoral, la participation a été moindre. J'ai remarqué que les reproches adressés au PAG concernent souvent d'autres acteurs et ne sont pas du ressort exclusif du Parc national.

Au final, la commission d'enquête délivre un avis favorable ?

Oui, un avis favorable. Il faut dire que 73 % des avis recueillis sont favorables au projet de charte des territoires. Nous avons émis tout de même quelques réserves, concernant l'accès aux ressources génétiques, la ZAR (Zone d'accès réglementé), les ZDUC (Zones de droit d'usage collectif), la fréquentation en zone de cœur. Ce sont les principales observations et remarques qui nous ont été remontées avec bien-sûr la question de l'orpaillage illégal et du développement économique.

Nous avons émis deux recommandations : l'une pour se préparer à la modification de la charte pour qu'elle soit compatible avec le SAR (Schéma d'aménagement régional) et l'autre pour entreprendre, au plus tôt le travail de définition des indicateurs de suivi et d'évaluation de la charte.

[1.3] INTERVIEW SERGE URBANO

MEMBRE DU CNPN

Le CNPN, Conseil national de la protection de la nature, a rendu son avis sur la charte le 22 mai 2013. Créé en 1946, le CNPN est une institution à caractère consultatif, placée auprès du ministre de l'Ecologie pour donner son avis sur les moyens propres à préserver et à restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvage et des habitats naturels, assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et étudier les mesures législatives, réglementaires et les travaux scientifiques afférents à ces objets.

Rencontre avec Serge Urbano (membre du CNPN et aujourd'hui administrateur du PAG nommé par le ministre au titre du Conseil national de la protection de la nature).

Comment avez-vous perçu la charte du PAG ?

Le hasard a voulu que je sois désigné par le CNPN comme co-rapporteur du projet de charte. A ce titre, j'ai pu m'immerger dans le territoire concerné par cette charte, en réalisant notamment deux missions, l'une fin 2010 sur le Maroni et l'autre mi-2011, sur l'Oyapock et Saül et en rencontrant nombre d'acteurs et d'habitants. Le terme d'immersion prend là toute son ampleur lorsqu'on se trouve projeté dans la diversité du dossier et du territoire, et que l'on n'est pas un familier des tropiques. Mais l'on s'adapte ... A cet égard, alors que spontanément on est attiré par les enjeux de conservation de la nature, avec la biodiversité présente, la charte fait prendre conscience de la dimension humaine du territoire, tant pour les populations et leurs cultures, que de leur vie au quotidien avec les problématiques et questions. Cette double entrée m'a frappé et a obligé les rapporteurs à revoir leur façon d'évaluer un projet de charte avec l'équilibre à trouver entre dimension écologique et humaine. Ce fut très enrichissant.

Quelles sont les particularités de la charte du Parc amazonien de Guyane par rapport aux autres chartes de Parcs nationaux ?

En fonction de mon regard, cinq particularités ressortiraient :

1. La place de la biodiversité : la démonstration n'est plus à faire de la richesse biologique de l'Amazonie et de ses hot-spots de biodiversité. J'ai eu l'impression que la charte, bien que naturellement s'en emparant, marquait une réserve entre la richesse et les enjeux du patrimoine naturel, et la part qu'elle lui réservait.
2. L'attention portée à l'aire d'adhésion. La charte en fait un enjeu fort qui ressort particulièrement, en développant nombre de thèmes et de mesures, avec en particulier le souci des populations locales.

3. La dimension humaine. Nous sentons bien que la charte exprime aussi un besoin du territoire en développement, tant au sens de répondre aux besoins habituels ou vitaux des populations, qu'en soutien aux projets et aux activités ;
4. Les atteintes au territoire : le PAG connaît l'impact incessant d'une activité illégale sur son territoire avec l'orpaillage illégal. C'est particulièrement troublant, alors que l'outil parc national passe pour l'outil le plus fort de protection de la nature, avec une vocation affirmée, tant sur la scène nationale qu'internationale, et une réglementation stricte. La charte intègre cette réalité, alors qu'historiquement dans les autres parcs nationaux, elle n'existe pas.
5. L'exploitation et la valorisation de la biodiversité : alors qu'elles prennent actuellement une acuité particulière, le PAG se trouve projeté sur la scène internationale avec la dynamique de "l'accès et le partage des avantages" en application des accords de Nagoya, que l'on retrouve dans le projet de loi sur la biodiversité. Comme l'indique Nagoya se soucier de disposer du consentement des populations concernées et du retour des avantages, est novateur et constitue une responsabilité pour le PAG.



▲ Membres du CNPN et de la délégation territoriale de l'Oyapock lors d'une visite de terrain en 2011.
Serge Urbano, 3e assis en partant de la droite © Bernard Patin.

[1.4]

INTERVIEW HÉLÈNE VESTUR

La charte des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane a été approuvée par décret en Conseil d'Etat le 28 octobre 2013.

Le Conseil d'Etat est une institution publique créée en 1799 par Napoléon Bonaparte. Ses missions historiques sous la V^e République sont de conseiller le gouvernement pour la préparation des projets de loi et gérer l'ensemble de la juridiction administrative.

Rencontre avec M^{me} Hélène Vestur, membre du Conseil d'Etat, rapporteur de la charte.

Quel a été le rôle du Conseil d'Etat vis-à-vis de la validation de la charte ?

Le Conseil d'Etat donne un avis sur le projet de charte avant que celui-ci soit approuvé par un décret du Premier Ministre, qui est dans la hiérarchie des actes juridiques de l'administration la plus élevée. Cet avis porte sur la légalité du contenu de la charte et pas sur le bien fondé ou l'opportunité des orientations, objectifs et mesures qu'elle contient.

A titre personnel, je pense que c'est l'aboutissement remarquable d'un travail difficile, délicat et long de réflexion et de définition, avec les populations, de ce que peut faire l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Quelles ont été les grandes conclusions du Conseil d'Etat sur cette charte ?

Le Conseil d'Etat a considéré que l'élaboration et le contenu de la charte répondaient de façon adéquate aux attentes du législateur exprimées dans le code de l'environnement.

Comment avez-vous perçu la charte du PAG ? Quels sont pour vous ses points forts et ses points faibles ?



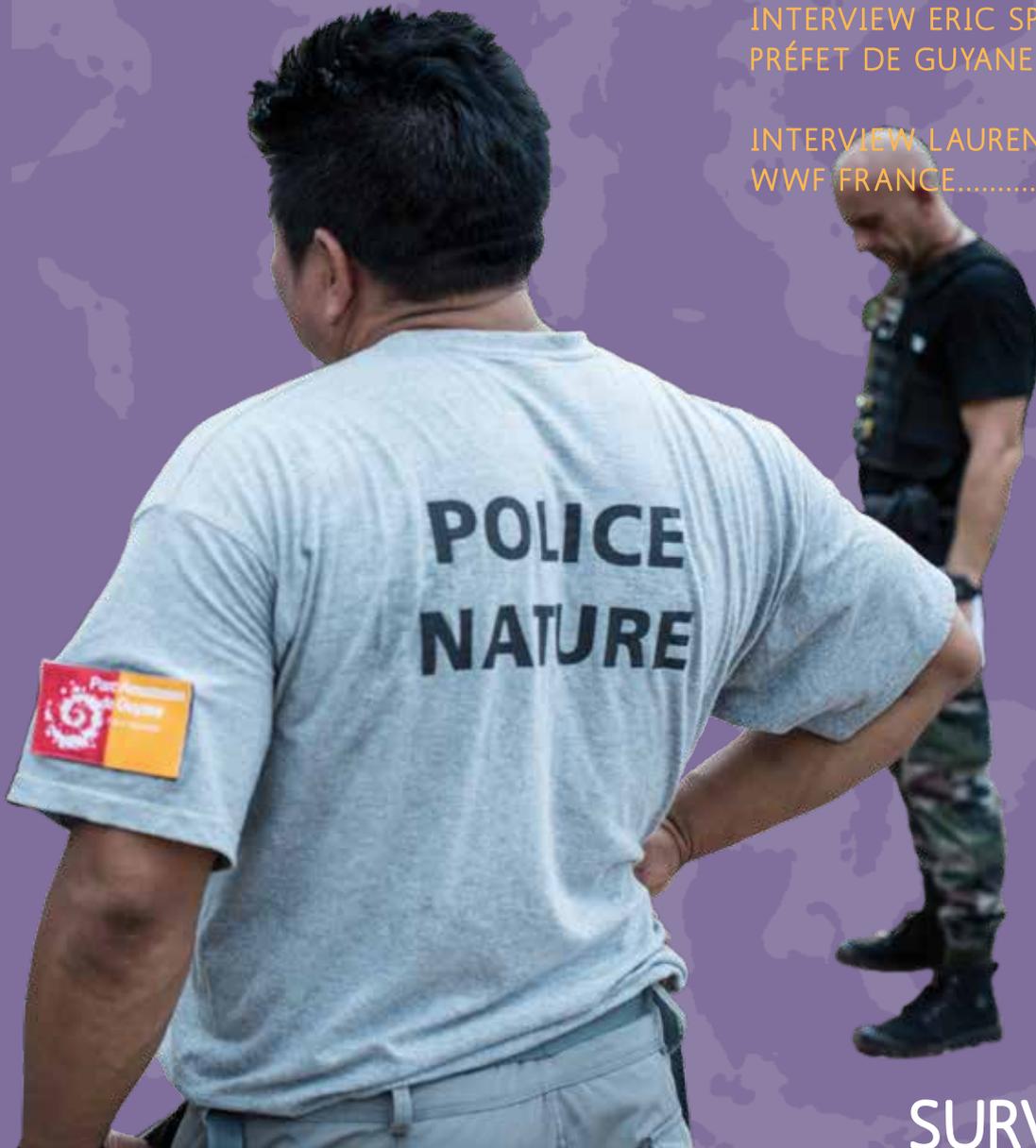
▲ Hélène Vestur aux côtés de Denis Lenganey, chef de la délégation territoriale du Maroni, lors d'une visite de terrain. © PAG

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....12

POLICE DE LA NATURE.....16

INTERVIEW ERIC SPITZ
PRÉFET DE GUYANE.....18

INTERVIEW LAURENT KELLE
WWF FRANCE.....19



2

SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

SURVEILLANCE OF THE TERRITORY

Surveillance of the territory is one of the missions of the French Guiana Amazonian Park (PAG). The scourge of illegal gold mining has been growing since 2012. In that context, the Amazonian Park's teams have continued their environmental diagnosis activities, by air as well as by river and on land, which has enabled them to alert the police forces leading the fight against this scourge.

In addition, the signing of a memorandum of understanding with the public prosecutor's office in Cayenne and ongoing training of the PAG's nature brigade personnel have strengthened the structuring of the National Park's police missions.

La surveillance du territoire est une des missions du Parc amazonien de Guyane. Dans le contexte de recrudescence du fléau de l'orpaillage illégal depuis 2012, les équipes du Parc amazonien ont poursuivi leurs missions de diagnostic environnemental, tant aérien que fluvial et terrestre, permettant d'alerter les forces de l'ordre en charge de la lutte contre ce fléau.

Par ailleurs, la signature d'un protocole d'accord avec le Parquet de Cayenne et la poursuite du cycle de formation des agents de la brigade nature du PAG ont renforcé la structuration des missions de police du Parc national.



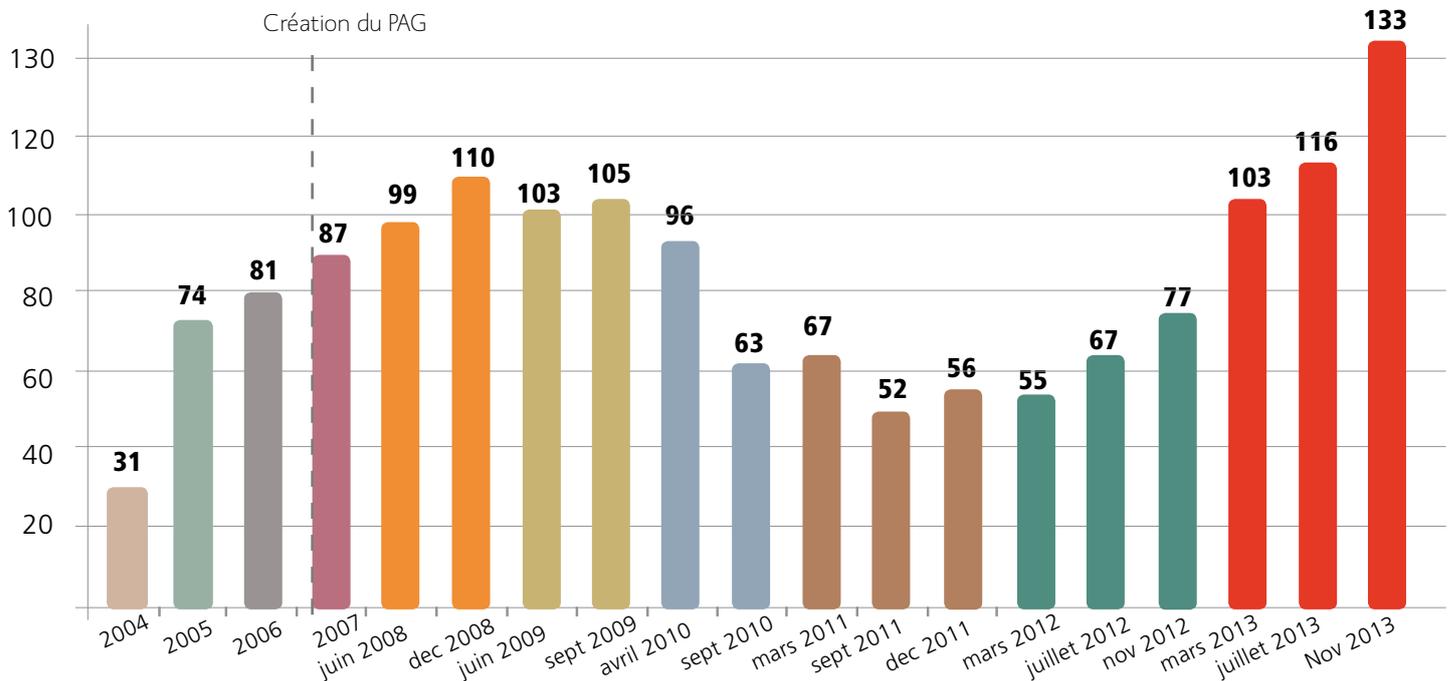
▲ Crique Mamba dans le secteur de Papaïchton. © O. Morillas / PAG

[2.1] DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

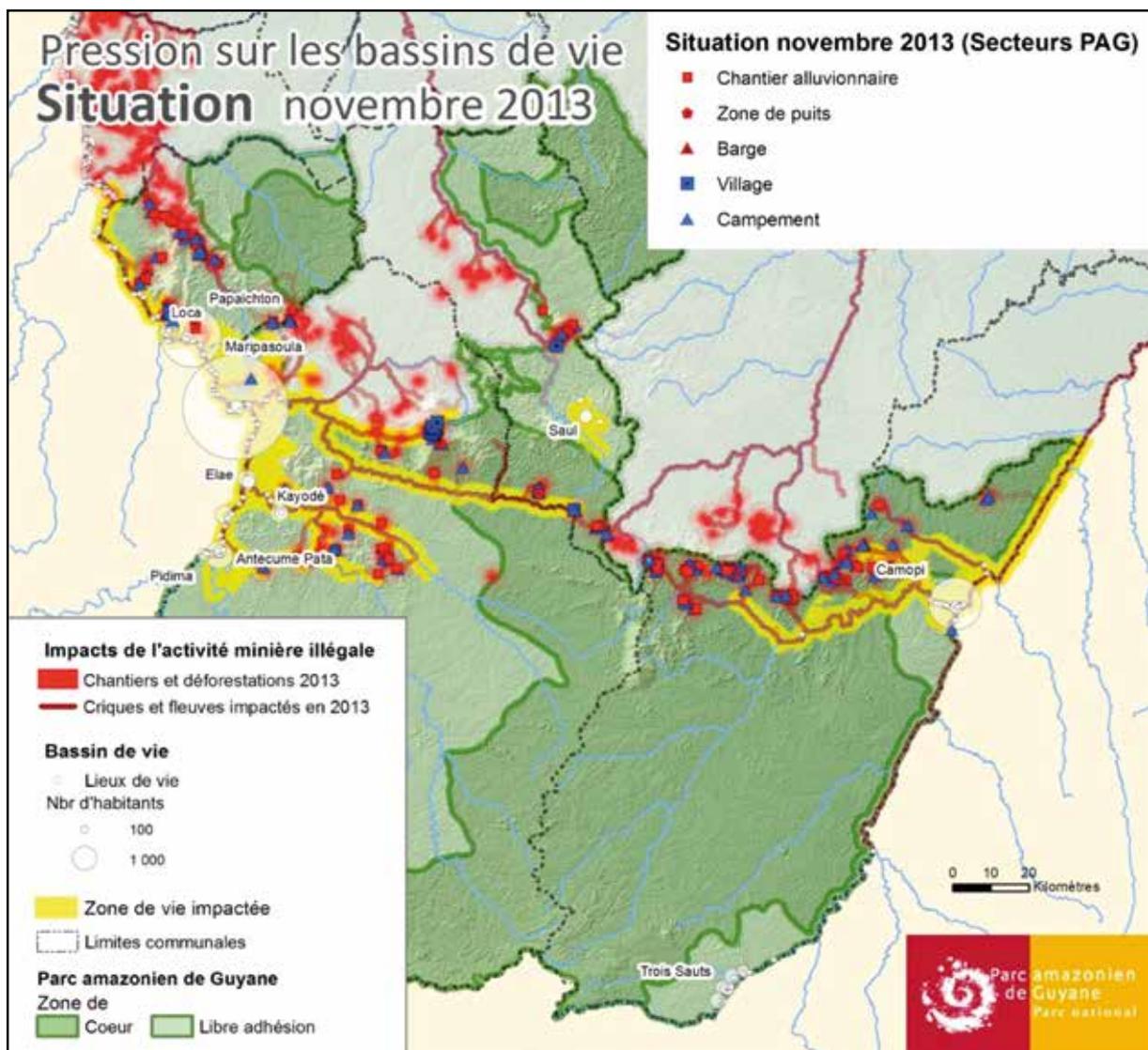
2013, LA RECRUDESCENCE DES CHANTIERS ILLÉGAUX CONFIRMÉE

Trois campagnes de surveillance aérienne de l'activité aurifère illégale sur l'ensemble du territoire du PAG ont été menées conjointement avec l'Office national des forêts (ONF) en 2013. La recrudescence de l'orpaillage illégal constatée début 2012 s'est confirmée sur les différents secteurs du Parc amazonien de Guyane.

3 "On a une accentuation très significative, explique Bertrand Goguillon, chef du service patrimoines naturels et culturels du PAG. En novembre 2013, on a enregistré un nombre record de 133 zones d'exploitation illégale", soit une hausse de 156% sur ces deux dernières années.



▲ Evolution du nombre de chantiers d'orpaillage illégal actifs entre 2004 et 2013 sur le territoire du Parc national.



VERS UNE MUTATION DE L'ACTIVITÉ ILLÉGALE ?

L'or collecté par les orpailleurs illégaux est principalement prélevé dans les cours d'eau par des procédés fortement impactants pour l'environnement (destruction des lits de rivière, rejets de boues, de mercure, etc.). Les efforts de lutte menés par l'Etat ont forcé les *garimpeiros* à revoir leur façon de travailler et à s'adapter pour être moins facilement détectables : "les grosses unités d'exploitation sont plus rares. Ils travaillent en petites unités, cachés sous la canopée, explique Olivier Morillas, technicien de police de la nature sur la délégation territoriale du Maroni. Certains travaillent même les petits cours d'eau en circuit fermé et rejettent les boues en forêt pour éviter qu'on ne les repère avec la turbidité de l'eau !".

Depuis quelques années, on assiste également à un véritable développement de l'exploitation illégale de gisements primaires. Implantés sous couvert forestier, les orpailleurs construisent des galeries et des puits artisanaux leur permettant de travailler directement le filon dans la roche. "Cette technique est plus difficile à détecter depuis l'hélicoptère, ajoute Olivier Morillas. Une zone de puits peut contenir dix, vingt, trente puits !". Dans le parc national, les campagnes de surveillance aérienne ont établi que la part des zones de puits d'exploitation primaire est passée de 10% en 2012 à 30% en 2013, reflétant la tendance générale à l'échelle de la Guyane.



▲ Exemple de galerie souterraine et de puits servant à l'extraction de l'or primaire dans le secteur de la crique Sable à Papaichton. © G. Feuillet / PAG

LE POINT PAR SECTEUR

- **A Saül**, les environs du bourg demeurent épargnés suite à l'éradication obtenue par les actions de lutte et une présence active régulière sur le terrain des forces de l'ordre conjointement aux agents du PAG. Mais une importante activité subsiste au nord, autour des secteurs Montagne Continent, Certitude, Cent Sous et Saint-Eloi, qui entretiennent des bases logistiques et des connexions avec les têtes de bassins versants de la Mana. Un autre point très stratégique sur le plan logistique se situe à une trentaine de kilomètres au sud du village de Saül, au lieu-dit Balesta.
- **A Camopi**, le niveau de l'activité illégale dans le bassin versant de la Camopi est constant, avec la persistance d'une activité globale qui se maintient autour d'une trentaine de zones d'exploitation actives. L'activité illégale continue de migrer toujours plus à l'ouest et en amont du bassin versant de la Camopi (crique Émerillon), à mesure que les opérations de lutte interviennent dans le secteur de Camopi. Pour autant cela n'engendre pas d'amélioration significative de la qualité des eaux de ce bassin de vie pour les populations locales, qui pâtissent toujours des eaux turbides.
- **A Maripasoula**, malgré des opérations de lutte, plusieurs secteurs se réactivent, soit par reprise de certains sites dans le secteur de Bellevue de l'Inini, où de nombreuses exploitations d'or primaires ont été constatées, soit par redéploiement des *garimpeiros* chassés dans des secteurs plus éloignés de la Waki et du Tampock. Cela se traduit par de nouvelles implantations sur Hélène, Tampok et Grigel et un développement du site de Bostok.
- **A Papaïchton**, l'essentiel de l'activité illégale sur cette commune est mise en œuvre sur des secteurs plus éloignés du bourg que par le passé, même s'il faut noter la reprise de l'exploitation de l'or alluvionnaire du site Enfant Perdu, juste à quelques kilomètres au nord du village. Le secteur de la Crique Sable voit se développer de l'activité primaire. Mais sur la commune, c'est la situation du Petit Abounami qui est la plus préoccupante, notamment en raison des impacts environnementaux constatés. Implantés à proximité de la frontière surinamaïse, ces sites connaissent une dynamique importante et semblent témoigner de l'intérêt du secteur pour les orpailleurs clandestins.



Site d'orpillage illégal dans la région de Saül. © E. Auffret / PAG



Site d'orpillage illégal dans la région de la crique Pian-bois (affluent Inipi, secteur de Camopi). © A. Eber / PAG



Site d'orpillage illégal sur Le Grand Abounami (secteur de Papaïchton). © O. Morillas / PAG

UNE INQUIÉTANTE PÉRENNISATION DE LA SITUATION

L'activité d'orpaillage illégal au sein du Parc amazonien de Guyane continue d'impacter des secteurs en zone de cœur de parc et sur les bassins de vie des populations. " *Les conséquences pour les habitants et leur environnement demeurent extrêmement préoccupantes et cette situation semble malheureusement se pérenniser* ", constate Bertrand Goguillon. Le

travail de diagnostic effectué par les équipes du PAG permet d'alerter les autorités sur l'évolution de la situation et de réclamer des mesures de lutte adaptées au contexte particulier des bassins de vie du PAG. Des mesures également préconisées par la mission interministérielle ayant réalisé un audit du dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal en juillet 2013.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'orpaillage illégal est un fléau social et environnemental. Trafic d'armes, drogue, prostitution, vols à main armée, etc. créent un véritable climat d'insécurité pour les populations vivant à proximité de ces chantiers clandestins. C'est aussi une catastrophe écologique dont les impacts sur les écosystèmes forestiers et aquatiques sont extrêmement lourds. Outre la pollution au mercure (utilisé pour amalgamer l'or), des rejets massifs de boues asphyxient littéralement les organismes vivants des cours d'eau. La disparition des loutres géantes de la rivière Inipi constatée lors d'une mission conjointe de l'association Kwata et du PAG (Cf. p.26) illustre les atteintes à la chaîne alimentaire jusqu'à son sommet.

En 2013, les suivis réalisés par le PAG et l'ONF sur le territoire du parc national font état de 601 km de lit mineurs de rivière impactés et un total de 1 124 km de linéaire de cours d'eau souillés par les boues.



Etat désastreux de la rivière Inipi. Au premier plan, les eaux propres d'un criquet coulant dans l'Inipi, extrêmement turbide.

© G.Feuillet / PAG

[2.2]

POLICE DE LA NATURE



▲ Frédéric Mortier, directeur du PAG et Ivan Auriel, Procureur de la République pendant la signature du protocole au siège du Parc amazonien de Guyane. © PAG

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE PARQUET

Mercredi 26 juin 2013, le Procureur de la République, Ivan Auriel et le directeur du Parc amazonien de Guyane (PAG), Frédéric MORTIER ont signé un protocole d'accord relatif à la mission de police de l'environnement du PAG.

L'objet de ce protocole est de formaliser des propositions sur les réponses pénales à réserver aux infractions commises sur le territoire du Parc amazonien de Guyane (en zone cœur et zone de libre adhésion), selon plusieurs critères : la nature de l'infraction, les priorités d'intervention fixées par le PAG en concertation avec ses partenaires : ONF, ONCFS, Gendarmerie, PAF..., le dommage à l'environnement.

Le protocole porte également sur des instructions générales du Parquet concernant les modalités relatives à

la recherche et à la constatation des infractions par les agents commissionnés et assermentés du Parc amazonien de Guyane exerçant sous l'autorité du Procureur de la République.

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) compte une vingtaine d'agents commissionnés-assermentés pour assurer ses missions de police. Un grand nombre de ces agents est issu des communes du territoire du PAG. L'objectif est, d'une part, de faire de la pédagogie auprès des populations concernées, mais aussi de renforcer les capacités de surveillance du territoire notamment au regard de l'orpaillage illégal. Il s'agit également de faire de ces agents des relais du droit auprès de leurs communautés.



ENTRETIEN AVEC PASCAL ASSAKIA

Moniteur forestier, membre de la brigade nature du Parc amazonien de Guyane

Pascal, quelles sont tes motivations dans le métier de police de la nature ?

J'aime être en contact avec la forêt en permanence, car depuis tout petit, je suis un amoureux de la nature. Aujourd'hui nous sommes confrontés à une forte dégradation de notre environnement, notamment du fait de l'orpaillage, de la chasse

mais aussi à cause des nombreux déchets rejetés dans le fleuve. Je pense qu'il est important d'aller au contact de la population pour les informer et faire appliquer la réglementation qui est là pour protéger notre territoire.

Quelles sont les missions que tu préfères ?

J'aime notre travail de diagnostic environnemental et surveiller l'évolution de l'orpaillage. Les comptages de la faune, la sensibilisation de la population, c'est plaisant aussi. Mais ce que j'aime surtout, c'est d'aller à la découverte des différents fleuves, de la forêt et aussi de nouveaux lieux peu explorés.

Comment perçois-tu ton rôle au sein de la population ?

Mon rôle de policier de la nature ou d'agent du parc est très important. En tant qu'enfant du pays j'arrive à communiquer en Aluku, en Français, en Brésilien, ou Nengué tongo. Ça me permet d'expliquer le rôle du parc sur notre territoire, notamment sur les réglementations en matière de chasse, de pêche ou d'orpaillage.

Quelles sont les difficultés rencontrées au quotidien sur le terrain ?

On peut rencontrer des difficultés avec des habitants au sujet de la réglementation sur la chasse ou la pêche. Certains ne sont pas d'accord avec le fait de protéger des espèces animales. Ce n'est pas toujours facile à expliquer.

On peut parfois éprouver quelques difficultés lors de missions de terrain. Selon les saisons, certains endroits sont difficiles d'accès, ce qui nous amène à réaliser des gros efforts physiques dans des conditions difficiles. Mais en tant qu'agent du Parc amazonien de Guyane, nous devons être capables de nous projeter sur tout le territoire, sur tous les terrains, et ce quelle que soit la saison !

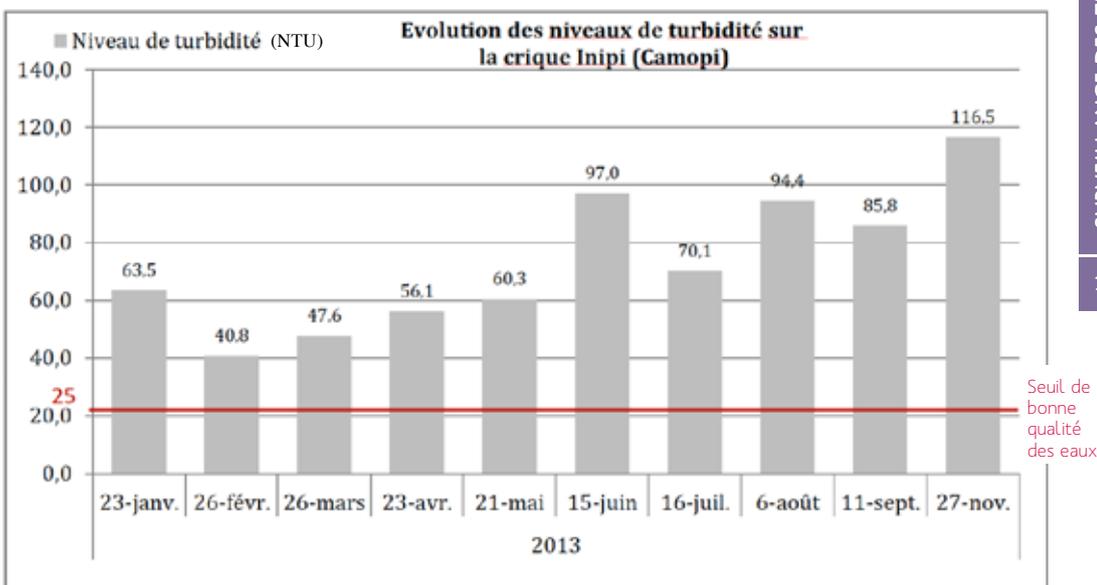
SUIVI DE LA TURBIDITÉ DES RIVIÈRES

Le Parc amazonien de Guyane a mis en place depuis plusieurs années un suivi de la qualité de l'eau, principalement à travers la mesure de la turbidité, avec des stations réparties dans plusieurs bassins versants. Ces données alimentent le réseau régional de suivi de la turbidité coordonné par la DEAL Guyane.

Ce dispositif permet de surveiller et d'alerter à un rythme régulier sur le niveau d'activité de l'orpaillage illégal. Un effort particulier a été déployé sur la rivière Camopi et ses affluents où une vingtaine de stations de mesures sont réparties. "En 2013, on a constaté une augmentation de la turbidité des criques en amont du bourg de Camopi, explique Arnould Eber, technicien de la police de la nature de la délégation territoriale de

l'Oyapock. Elles impactent tout les bassins de vie de la rivière Camopi. La crique Inipi est un de ses affluents les plus impactants".

Cette augmentation de la turbidité est liée à la reprise des activités d'orpaillage illégal sur la crique Pian-Bois, qui s'écoule dans l'Inipi et à un déplacement de l'activité aurifère illégale vers l'ouest, les *garimpeiros* fuyant les opérations de lutte menées dans le secteur. "C'est la persistance et l'augmentation des chantiers illégaux sur les criques Pian-Bois et Emerillon qui impactent directement l'Inipi, analyse Arnould Eber. Ça contribue malheureusement au maintien de la dégradation de la qualité de l'eau de la Camopi".



▲ Agent en mission de contrôle de la turbidité des eaux. © G. Feuillet / PAG

ÉTAT DES PROCÈS VERBAUX DRESSÉS DANS LE PARC NATIONAL EN 2013

En 2013, 15 procès verbaux (PV) ont été dressés dans le parc national. Ils portent sur 29 infractions et concernent 231 zones d'exploitations aurifères illégales (un chantier en activité peut comprendre plusieurs zones d'exploitations) et au moins 147 zones de vie induites par ces exploitations :

Trois PV ont été dressés par les agents du PAG (2 en zone de cœur, 1 en zone de libre adhésion) et douze PV ont été dressés par les agents de l'ONF, en collaboration avec le PAG, suite aux missions aériennes (6 en zone de cœur et 6 en zone de libre adhésion).

Ces PV concernent les infractions suivantes :

- Déversement de substances nuisibles dans les eaux ;
- Activités industrielles et exploitation minière en zone de cœur ;
- Détention non autorisée d'animaux non domestiques provenant du cœur du Parc ;

- Pêche en cœur de Parc sans autorisation* ;
- Port d'instruments de pêche en zone de cœur sans autorisation* ;
- Destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui ;
- Travaux sans autorisation en zone de cœur*.

Au sein de la Brigade nature du PAG, la professionnalisation des agents issus des communautés locales a permis de déboucher rapidement sur une phase opérationnelle, qui s'est traduite sur le terrain par des actions concrètes de saisie du matériel destiné à l'activité aurifère illégale.

* PV dressés à l'encontre de personnes non résidentes et n'appartenant pas aux communautés d'habitants vivant dans les territoires concernés par le Parc national.

[2.3]

INTERVIEW

ERIC SPITZ - PRÉFET DE GUYANE



L'année 2013 a confirmé une tendance constatée en 2012, soit une recrudescence des activités d'orpaillage illégal sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane. Cette année a été marquée par un nombre record de zones d'exploitations illégales sur ces territoires. Une situation confirmée par le préfet de Guyane, M. Eric Spitz. Mais le Parc amazonien reste toujours une priorité dans les actions de lutte contre l'orpaillage illégal.

M. le préfet quel bilan peut-on faire des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal menées sur les territoires concernés par le PAG en 2013 ?

Alors qu'en 2013 le nombre de sites illégaux enregistrés a diminué de 5,5 % pour l'ensemble de la Guyane, la situation est différente au sein du PAG où leur nombre est en augmentation. Sur la façade ouest, la commune de Maripasoula subit l'orpaillage illégal de manière indirecte, par le flux important des pirogues approvisionnant les sites en amont de l'Inini, notamment le site d'Eau Claire et l'activité des bourgs frontaliers de Petit Albina et Antonio do Brinco, de l'autre côté du fleuve Maroni. Sur la façade est du Parc amazonien, dans le secteur du village de Camopi, les chantiers ont reculé du fait de l'action et de l'investissement continu des gendarmes et des FAG. Ils sont désormais localisés sur les têtes des criques Emerillons ou Pian-Bois, au cœur de la Guyane, loin des zones d'habitat. L'impact n'est actuellement plus le même. La présence et le passage des garimpeiros se sont éloignés. Malgré tout, la turbidité des rivières majeures dans lesquelles se déversent les affluents orpaillés plus loin, demeure, il faut bien l'avouer.

Les territoires du Parc national restent-ils des priorités dans les actions de lutte contre l'orpaillage illégal ?

Oui de toute évidence ! Mais il faut avant tout dire, pour être précis, que les actions menées par les forces de sécurité dans le cadre des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal visent l'ensemble des zones aurifères et consistent tant en des opérations ciblées qu'en des patrouilles de surveil-

lance générale, auxquelles participent d'ailleurs des agents du PAG. Ainsi, 450 militaires, gendarmes et forces armées en Guyane confondus, sont dédiés à cette lutte. Aujourd'hui, le premier des bassins de vie à être impacté est, de loin, celui du village de Grand Santi. Pour autant le Parc amazonien restera clairement une priorité d'action en 2014 comme il l'a été en 2013. Le nombre de jours de patrouilles à l'intérieur du Parc s'élève donc à plus de 40 % du total. Le nombre de jours d'opération au sein du Parc – soit des interventions massives, de plusieurs journées voire de plusieurs semaines pour détruire totalement des zones entières d'orpaillage – s'est quant à lui élevé à près de 46 %. Si on considère que le Parc représente un peu plus de 20 % des chantiers recensés on voit bien que la répression dans le Parc amazonien est proportionnellement supérieure à celle déployée sur le reste du territoire guyanais. Il faut noter que de manière générale, les résultats obtenus ne se font pas sans l'engagement total et les sacrifices consentis par les militaires et les gendarmes à qui il faut rendre hommage. En 2013, les FAG, la Gendarmerie et la Police aux frontières ont conjointement mené 1099 patrouilles et 35 opérations majeures sur l'ensemble du territoire... Je souhaite rappeler à ce titre qu'en fin d'année dernière, deux militaires, très grièvement brûlés, en ont payé un lourd tribut !

Quels sont les nouvelles stratégies mises en place pour enrayer la recrudescence constatée des sites illégaux sur les territoires concernés par le PAG ?

Outre les opérations de sécurité et la réponse judiciaire apportée, le développement et l'occupation du territoire par des activités économiques

ou éco-touristiques – voyez l'exemple remarquable de la commune de Saül et de l'aménagement des sentiers de randonnée – sont indispensables.

L'Etat encourage, et c'est la volonté clairement exprimée du président de la République, la structuration de la filière légale de l'exploitation de l'or. Le chef de l'Etat a en effet annoncé lors de son passage en Guyane en décembre 2013 la création d'une société nationale d'exploitation minière, projet sur lequel tous les services de l'Etat et les collectivités territoriales travaillent aujourd'hui ardemment. Une procédure accélérée d'installation encourage l'initiative des entreprises d'exploitation minière. Le cœur du Parc reste toutefois une zone préservée dans laquelle il ne saurait y avoir d'exploitation aurifère. C'est pour cela que nous travaillons actuellement à des solutions, en cours d'expérimentation, pour détruire définitivement les sites d'extraction primaire qui s'y trouvent. Récemment, un site de 29 puits, à proximité de la crique Bostok a été détruit à l'explosif par les troupes du génie.

La Guyane possède également un fort potentiel dans le domaine de l'éco-tourisme. Le développement durable et la valorisation des milieux naturels, la biodiversité, les paysages et les modes de vie sur le territoire sont de véritables atouts dont il ne faut pas se priver ! Et puis il y a bien sûr tout l'aspect lié à la coopération internationale...

La coopération transfrontalière reste effectivement un des axes forts de cette lutte contre l'orpaillage illégal. Où en est cette coopération avec le Brésil et avec le Suriname, depuis le passage du président de la République en Guyane ?

La coopération internationale est évidemment un élément majeur dans

la stratégie de lutte contre l'orpaillage illégal. L'aspect diplomatique est un volet essentiel qui permet à la France de déployer l'ensemble des outils disponibles pour essayer de juguler ce phénomène. Le recours aux forces armées et à la Gendarmerie nationale, même de manière massive, ne saurait en effet suffire à lui seul. Les négociations avancent et aboutissent, pour certaines, à des accords intergouvernementaux. Avec le Brésil, l'accord contre l'orpaillage illégal signé en 2008 et ratifié par la France en 2010 l'a été par Brasilia en 2013. Côté Suriname, un accord de coopé-

ration policière a été relancé en mars 2014 et nous devons croire en la volonté de notre voisin à évoluer rapidement pour nous permettre de mieux lutter contre ce fléau qui n'a pas de frontière. Points encourageants, les échanges constructifs sont réguliers entre le commandant supérieur des forces armées en Guyane et le chef d'Etat-major du Suriname. Les autorités militaires de l'Amapa, quant à elles, participent aux réunions régulièrement organisées dans le cadre du centre de coopération policière avec les forces de sécurité engagées sur les opérations « Harpie ».

Sur le plan opérationnel, la coopération est active dans la lutte contre les bandes armées. La présence d'un magistrat de liaison et des attachés de sécurité intérieure dans les capitales des pays frontaliers est d'ailleurs un véritable atout. Les liens créés permettent une plus grande réactivité dans le traitement des affaires les plus graves.

Au plus près des territoires, des efforts restent cependant à réaliser. Ils consisteraient à accentuer et à rendre plus visibles et dissuasives les patrouilles mixtes sur les fleuves transfrontaliers.



INTERVIEW LAURENT KELLE

Responsable de l'ONG internationale de protection de la nature, WWF (World Wildlife Fund) en Guyane, Laurent Kelle a un regard très avisé sur la situation de l'orpaillage illégal. Créée il y a plus de 50 ans, WWF a mis en place trois antennes permanentes sur le Plateau des Guyanes en 1999 (Georgetown-Guyana, Paramaribo-Suriname et Cayenne). Dans ces trois pays le principal moteur d'implication de WWF est la préservation du massif forestier et une grande partie des actions de l'ONG est centrée principalement sur la question aurifère.

Laurent Kelle, quel constat faites-vous aujourd'hui sur la question aurifère sur le plateau des Guyanes ?

L'exploitation illégale de l'or à l'échelle des trois Guyanes a explosé depuis le début des années 2000. Les dernières données satellites montrent qu'entre 2000 et 2008, les trois pays avaient été impactés de manière égale en termes de déforestation et de linéaire de cou d'eau détruits. Nous sommes en train de relancer la mise à jour de ce travail. On pourra répondre différemment à la lecture de cette nouvelle étude avec de nouvelles données satellitaires.

En Guyane, vous avez mené différentes missions en 2013, quelles en sont les conclusions ?

On mène un certain nombre de missions spécifiques contre l'orpaillage illégal notamment sur les zones transfrontalières. En 2013, on a parcouru à trois reprises la zone de Camopi et de l'Oyapock. On y a constaté une relative stabilisation de l'orpaillage illégal par rapport à l'explosion connue entre

2008 et 2010. Par contre, on voit à l'inverse sur Maroni, une explosion de l'exploitation illégale qui est toujours aussi dynamique avec notamment des impacts qui se sont rapprochés du bourg de Maripasoula, avec le site d'Eau Claire sur l'Inini. Les témoignages des habitants, désabusés, sont souvent concordants et rappellent que c'est un problème qui n'est pas nouveau et qui perdure malheureusement depuis une quinzaine d'années.

Quels types d'actions menez-vous pour faire évoluer la situation, alerter le grand public et les décideurs ?

On a beaucoup insisté ces dernières années pour qu'il y ait de l'information officielle sur l'orpaillage illégal. En décembre 2013, le préfet de Guyane a bien voulu publier un rapport sur l'emprise du phénomène sur l'ensemble du département. C'est le premier depuis sept ans ! Lorsque l'information officielle existe, on peut la partager après avec les décideurs politiques. Par exemple, fin 2012, j'avais

fait part de nos constats sur le terrain au président de la commission développement durable à l'Assemblée nationale à Paris, M. Chanteguet. Suite à nos échanges, il avait adressé un courrier au préfet de Guyane s'inquiétant de la situation. Le WWF permet aussi à des personnalités reconnues de la société civile de s'impliquer sur ces questions, comme par exemple la championne olympique de judo Lucie Decosse, qui est venue en décembre 2013 passer trois jours avec nous pour découvrir par elle-même les réalités de la situation sur le terrain. On peut saluer aussi l'émergence de Hurlers de Guyane, un collectif citoyen ciblé contre la question de l'orpaillage illégal. C'est devenu un sujet majeur pour la société guyanaise. Petit à petit, on espère que les lignes bougent. In fine c'est bien-sûr la décision politique que l'on attend. On est prêt à activer différents leviers pour que cette décision soit prise dans la bonne direction, non seulement pour la Guyane mais aussi pour le plateau des Guyanes.



3

CONNAISSANCES ET SUIVI DES MILIEUX NATURELS

KNOWLEDGE AND MONITORING OF THE NATURAL ENVIRONMENT

Acquiring knowledge on natural environments to support sound resource management is a major mission of the National Park. The institution and its partners develop participatory programs, in close collaboration with local populations, in order to address crucial issues relating to the sustainability of game and fish resources.

In 2013, to achieve its objectives of increasing knowledge on biodiversity, the PAG partnered with CEBA to organize an important mission of the DIADEMA program in the municipality of Saül. The institution also participated in several ecological inventories (giant otters, herpetology, entomology, etc.) and continued implementing the SOPPAG project, a study on the white-lipped peccary which began last year.

L'acquisition de connaissances en vue d'une bonne gestion des ressources est une des missions majeures du Parc national. L'établissement et ses partenaires développent des programmes participatifs, en lien avec les populations, ce afin de répondre à des questions primordiales sur la pérennité des ressources en gibier et en poisson.

En 2013, dans le cadre de ses objectifs de connaissance de la biodiversité, le PAG s'est associé au CEBA pour l'organisation d'une importante mission du programme DIADEMA sur la commune de Saül. L'établissement a également contribué à la réalisation de plusieurs inventaires naturalistes (loutres géantes, herpétologie, entomologie... et continué la mise en œuvre du projet SOPPAG, portant sur l'étude du pécarí à lèvres blanches, débuté l'année passée.

[3.1] ETUDE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMMES PARTICIPATIFS

Le Parc amazonien de Guyane, en tant que gestionnaire d'espace naturel et en réponse aux préoccupations de gestion des ressources exprimées par les habitants, développe des programmes d'acquisition de connaissances. Menés avec une approche participative, ces programmes doivent permettre de co-construire, avec les populations, des propositions de règles de gestion appropriées au contexte local. Ceci répond par ailleurs à l'une des orientations majeures exprimées dans la charte des territoires.

Etude de la faune chassée et gouvernance de la chasse

Depuis 2009, le PAG, en partenariat avec l'ONCFS et le CNRS (Observatoire Hommes-Milieux Oyapock) mène un large travail d'étude sur la faune chassée qui vise à améliorer les connaissances des pratiques de chasse et de l'évolution des populations de gibier à proximité des bassins de vie, dans la perspective d'une gestion durable de la ressource. Il implique plus de 600 chasseurs volontaires sur tout le territoire du parc national et a permis le recrutement de 14 enquêteurs parmi les communautés d'habitants.

En 2013, les milliers d'informations recueillies ont fini d'être intégrées à la base de données. Leur exploitation et interprétation statistique sont désormais en cours. Une mission de restitution a eu lieu en juin 2013 sur l'Oyapock afin d'entamer le travail de construction des conclusions communes avec la population. Ces interprétations seront validées avec les chasseurs. Parallèlement, et ce à la demande des autorités coutumières, le PAG effectue pour une durée de 2 ans un travail d'accompagnement de l'expression de la gestion coutumière de la faune en vue d'une adaptation de la réglementation relative à la chasse. Ceci a donné lieu à de nombreuses réunions sur les territoires en 2013.

Gestion des ressources halieutiques du Haut-Maroni

Face aux enjeux de la gestion des ressources halieutiques qui, à terme, disposera inévitablement d'un

cadre réglementaire sur l'ensemble du territoire guyanais, le Parc amazonien de Guyane a lancé un programme d'étude des ressources halieutiques.

Mené en étroite collaboration avec les habitants, ce programme vise à renforcer la connaissance des espèces de poissons couramment consommées par les populations, évaluer les impacts liés aux activités humaines et estimer la taille des stocks et leur capacité de renouvellement. " *A l'instar du programme sur la faune chassée, la prise en compte des habitudes de pêche des habitants et les modes de gestion coutumiers sont au centre de nos préoccupations, rappelle Raphaëlle Rinaldo, responsable recherche et développement du PAG. A l'issue du programme, des propositions communes pourront être faites pour la conservation et la gestion des stocks de poissons pour les besoins futurs* ". Le bassin du Maroni s'est imposé comme prioritaire au vu des différentes pressions anthropiques pesant sur la ressource piscicole (évolution des moyens de pêche, problématiques liées à l'orpailage illégal...). Par ailleurs, ce programme permettra de former les agents du PAG au protocole de suivi DCE (directive cadre européenne), l'établissement appartenant au réseau de surveillance régional.

Guillaume Longin, technicien écologie à la délégation territoriale du Maroni résume le lancement de la première phase en 2013 : " *Nous avons constitué un réseau de pêcheurs volontaires et nous avons recruté des enquêteurs dans les villages. Ils sont chargés de recueillir toutes les informations liées à la pêche qui alimenteront la base de données et qui seront analysées* ".

Mené en partenariat avec la DEAL (Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement) et l'ANRT (Agence nationale de la recherche technique), ce programme participatif porté par le PAG et l'INRA de Rennes (laboratoire de physiologie et génomique des poissons) repose sur l'implication des pêcheurs du Haut-Maroni.

INVENTAIRE HERPÉTOLOGIQUE DES MONTS GALBAO

Du 11 au 17 mars 2013, des naturalistes issus du monde associatif et de la recherche en Guyane ont bénévolement réalisé une mission d'inventaire herpétologique à Saül, sur le site des monts Galbao. Les agents de la délégation territoriale du Centre leur ont apporté un appui logistique. Le but de cette mission était de compléter l'inventaire de cette zone et de rechercher spécifiquement *Pristimantis*

espedeus, une grenouille liée aux reliefs et pour laquelle très peu de localités sont connues en Guyane. Au total, 26 espèces d'anoures, une espèce de gymnophione, 9 espèces de lézards et 5 espèces de serpents ont été observées sur le site. Mais la grande absente reste *Pristimantis espedeus* qui n'a malheureusement pas été trouvée au cours de cette mission. Affaire à suivre !

▼ *Pristimantis espedeus* © M. Dewynter / Biotope





▲ Transport d'une cage et installation d'un enclos en forêt, destinés à capturer des pécaris à lèvres blanches (Tayassu pecari). Programme SOPIAG. © PAG / ONCFS

SUIVI D'UNE ESPÈCE CHASSÉE, LE PÉCARI À LÈVRES BLANCHES

Le pécaric à lèvres blanches (Tayassu pecari), ou kochon-bwa représente une ressource alimentaire importante pour les populations locales. C'est aussi une espèce clé dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers.



Pécaric à lèvres blanches - Ill. C. Pourcher

En 2012, un programme d'étude a été initié afin d'approfondir les connaissances sur cette espèce jusque là peu étudiée, et d'établir de meilleures recommandations pour sa gestion et sa conservation. Le programme se base entre autres sur l'étude des déplacements via satellite (pose de colliers émetteurs) et sur la génétique des populations (prélèvement de tissus).

En 2013, d'importantes prospections, sur les secteurs de présence potentielle de l'espèce, ont été réalisées. La mise en place de pièges photos sur les zones de présence avérées a d'abord permis d'estimer la taille des hardes, ainsi que leurs périodes de présence, puis d'identifier des secteurs particulièrement favorables. "Nous avons eu plusieurs tentatives infructueuses de capture par télé-anesthésie pour essayer de poser les colliers émetteurs" explique Luc Clément, responsable du projet au PAG. Mais, malheureusement les occasions de croiser les animaux se sont faites rares. "On a eu que très peu d'opportunités de capture, soupire Luc. Cette méthode dans le contexte de la forêt guyanaise a clairement montré ses limites". Les équipes ont alors dû déployer des moyens de captures mécaniques : "nous avons posé 4 cages et 2 enclos dans les secteurs les plus favorables", explique Luc. Si en fin d'année ces pièges n'avaient pas encore capturé

de pécaris, les clichés des pièges photos montrent qu'ils s'en approchent de plus en plus. " Les pécaris semblent s'y habituer. Ces pièges font parti de leur environnement maintenant. Il y en a même un qui est rentré quasi intégralement dans la cage, mais pas assez pour en déclencher la fermeture. Mais nous allons persévérer !" dit Luc, confiant.

Concernant la collecte des échantillons pour obtenir de l'ADN, une affiche appelant à la participation volontaire des populations locales a été largement diffusée sur le territoire du PAG, et les restaurants vendant du gibier ont également été contactés. " Nous avons pu récupérer 63 échantillons pour l'instant. Ils proviennent de plusieurs localités géographiquement éloignées, ce qui est plutôt intéressant ", précise Luc. La suite ? L'étude de la variabilité génétique de ces échantillons, qui sera comparée à celle d'échantillons prélevés 15 ans plus tôt. "Cette comparaison nous donnera de précieuses informations sur la dynamique des populations actuelles. Une baisse de la diversité génétique des populations serait un signe de déclin, alors qu'une augmentation indiquerait des populations de pécaris en bonne santé", conclut Luc.

Ce programme, mené conjointement par le Parc amazonien de Guyane et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est soutenu financièrement par le fond européen BEST (voluntary scheme for Biodiversity and Ecosystem Services in Territories of the EU)

▼ Support de communication du programme pécaric. Ill. J.P. Penez.

LE COCHON BWA

Le Parc amazonien de Guyane et l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage lancent un programme d'étude sur le cochon bwa (pécaric à lèvres blanches). Vous pouvez nous aider :

Grâce à vous, nous pourrions mieux comprendre les changements observés dans la présence de ce gibier important pour l'alimentation des habitants. Merci !

Contact et informations : info@parcamazonien.guyane.fr 0594 20 13 10

1) En nous signalant toute observation récente de pécaris à lèvres blanches.

2) En nous faisant parvenir un morceau de chair pour chaque animal chassé. Des tubes pour la conservation sont disponibles au Parc national.

DIADEMA : COMPRENDRE ET QUANTIFIER LA BIODIVERSITÉ

Du 10 au 25 octobre 2013, une mission du projet DIADEMA a été déployée sur la commune de Saül au sud du secteur Limonade. Il s'agit d'un programme de grande ampleur portant sur la connaissance de la biodiversité, porté et financé par le Laboratoire d'excellence CEBA (Centre d'étude de la biodiversité amazonienne).*

Diadema coordonne les efforts de collecte et d'analyse de données de chercheurs qui travaillent sur l'écologie des communautés faunistiques et floristiques à l'échelle de la Guyane.

Christopher Baraloto, du laboratoire Ecofog de Kourou et coordinateur de ce projet, détaille : " Nous cherchons ensemble à étudier comment est structurée la biodiversité dans l'espace, le long de gradients environnementaux et géographiques, comme par exemple de la forêt de bas-fond jusqu'au plateau en passant par les forêts de pente". Et le scientifique se fait plus précis : "par exemple, la modification des espèces de plantes observées dans les différents milieux induit-elle une modification des espèces d'insectes associées, du sol à la canopée ?".

Pour l'instant, des données sont récoltées pour huit groupes d'espèces : plantes, arthropodes, amphibiens, grands animaux, poissons, invertébrés aquatiques, vers de terre et champignons. " C'est la première initiative du genre. Il s'agit de récolter des échantillons sur les mêmes sites pour ces huit groupes d'espèces qui sont, pour la plupart, sous-étudiés en zone tropicale", précise le coordinateur du programme.

Ce vaste projet, destiné à examiner la biodiversité guyanaise sous tous ses angles, respecte le code de bonne conduite instauré par le PAG. Des démarches sont en cours auprès de la Région Guyane dans le cadre du dispositif APA (accès et partage des avantages) lié à l'utilisation des ressources génétiques (Cf. p.57).

*Dissecting Amazonian Diversity by Enhancing a Multiple Taxa Approach.



▲ Constitution d'un herbier (en haut à gauche). Piège à arthropodes (en haut à droite).
Un grimpeur s'apprête à équiper un arbre de cordes pour hisser des pièges à insectes à son sommet (en bas). © G.Feuillet / PAG

Un défi logistique et technique

De nombreuses raisons ont poussé les chercheurs à travailler sur Saül : " Nous avons choisi ce site en collaboration avec le Parc amazonien de Guyane (PAG), explique Christopher. Cela s'inscrit dans la démarche d'acquisition de connaissances du Parc, et pour nous, l'implantation de ses agents sur place nous a grandement facilité le travail sur les aspects logistiques et techniques ". En effet, les agents du PAG ont procédé à l'installation du camp forestier et à l'acheminement des centaines de kilogrammes de matériel. Ils sont également chargés de réaliser les inventaires de grande faune aux côtés de l'ONCFS, sur des layons ouverts par l'ONF. Christopher Baraloto est satisfait de la bonne coordination de toutes les équipes, au total une cinquantaine de personnes : " Cette 1^{ère} mission de 15 jours présentait des défis logistiques et techniques ainsi qu'une coordination entre personnes et structures, bien en aval de la mission. Et c'est une réussite dans le sens où de nombreux acteurs* qui travaillent sur la biodiversité en Guyane ont su se fédérer ".

Un outil d'aide à la décision

Les connaissances acquises grâce aux données récoltées et aux analyses effectuées permettront d'affiner les estimations de quantification de la biodiversité guyanaise et d'accompagner les décideurs politiques et les gestionnaires d'espace dans leurs choix d'aménagement du territoire. A terme, elles permettront aussi d'améliorer les modèles des dynamiques de la biodiversité face à différents scénarii de changement climatique et de changement d'usage du sol.

**Parmi les 26 participants à cette mission, se trouvaient une douzaine de membres du CEBA appartenant aux laboratoires Ecofog, EDB et Mivegec, ainsi que des scientifiques associés au projet (Université de Rouen, ONF, Muséum national d'histoire naturelle, Université de Griffith en Australie, etc.).*



▲ Installation d'un piège à fruits. © G. Feuillet / PAG



▲ Inventaire et classement méticuleux de papillons. © G. Feuillet / PAG



▲ Mise en herbar des espèces botaniques récoltées. © G. Feuillet / PAG



L'association ASPER (Association pour la Systématique des Phasmes et l'Etude de leur Répartition) s'est spécialisée dans l'étude de cet ordre en effectuant l'inventaire faunistique de ces insectes depuis 1997 dans les petites Antilles notamment, et a permis d'augmenter les connaissances sur les phasmes (biologie-écologie, description des nouvelles espèces, clés de détermination). Avec l'appui du Parc amazonien

de Guyane, des prospections ont eu lieu sur les layons autour de Saül au mois d'octobre 2013. L'inventaire a permis d'identifier 35 espèces : 29 trouvées par ASPER et 6 uniquement vues en collection ou sur photographies, dont 20 nouvelles espèces pour Saül. Trois espèces peuvent être qualifiées de "communes" puisque aperçues régulièrement sur de nombreux sites : *Phanocloidea muricata*, *Creoxylus spinosus* et *Pseudophasma phthisicum*.

Ces 3 espèces représentent plus de la moitié des spécimens observés dans la nature. Une seule espèce *Paraphasma sp.*, est localement abondante sur la route située entre l'aérodrome et le village. Certaines espèces de canopée des genres *Cranidium*, *Prisopus*, *Dinelytron* et *Damasippus*, répertoriées à Saül, n'ont pas pu être observées en raison des dispositifs de piégeage non-adaptés à ces espèces.

[3.2] ETUDE DES MILIEUX AQUATIQUES

PROGRAMME RIMNES

Le programme RIMNES vise à comprendre la répartition du mercure le long de la chaîne alimentaire. Il s'agit donc principalement d'examiner par quels procédés le mercure passe de l'environnement à l'homme et par quels mécanismes il agit sur le génome. Débuté en mars 2012 pour une durée de 3 ans, RIMNES est déployé sur deux zones fortement impactées par l'orpaillage : une en Chine, dans la province de Guizhou et l'autre en Guyane française, sur l'Oyapock. La mise en œuvre de ce programme a reçu l'assentiment des autorités coutumières de Camopi et Trois-Sauts.

Outre les prélèvements effectués sur le terrain, un suivi nutritionnel est opéré auprès d'habitants volontaires afin de tracer le mercure dans l'organisme humain. Les études sur le terrain seront complétées d'études en laboratoire. La toxicité du mercure sur les cellules humaines et animales (poissons), en particulier sur le génome est aussi mesurée. En octobre 2013, une campagne de prélèvements a été effectuée à Camopi, bassin de vie fortement impacté par l'orpaillage illégal.

A Trois-Sauts, algues, sédiments, eau, poissons et cheuux des habitants ont été échantillonnés. Les équipes de la délégation territoriale de l'Oyapock et du service patrimoines naturels et culturels ont été fortement mobilisées pour préparer ces missions de terrain, mais aussi pendant toute la durée des manipulations.

En partenariat avec le PAG, l'ARS et les centres de santé, et en lien avec les autorités coutumières, les scientifiques ont pu mener prioritairement les analyses des taux de mercures totaux dans les cheveux des personnes volontaires afin de détecter les patients qui pourraient être contaminés sévèrement. Le cas échéant ces derniers seront alors suivis par les centres de santé.

Les analyses en laboratoire de tous les échantillons collectés sont prévues en 2014, ainsi que le partage des résultats à mi-parcours avec les populations.

Partenariat : ANR avec EPOC, UMR GET, Chinese Academy of Sciences, PAG.

▼ Installation des filets à poissons sur le haut Oyapock. © R. Rinaldo





◀ Une empreinte de loutre géante. Le seul indice de présence relevé lors de la mission, probablement laissé par un individu isolé et en transit. © G. Feuillet / PAG

ESPECES INDICATRICES : LES LOUTRES GÉANTES ONT DÉSSERTÉ L'INIPI

Dans le cadre des missions de diagnostic environnemental et de l'étude des milieux aquatiques du parc national, une équipe composée de membres de l'association Kwata et du PAG a procédé à un inventaire des loutres géantes sur l'Inipi. Cette rivière du bassin de la Camopi, située en cœur de parc, est fortement impactée par l'orpaillage illégal depuis plusieurs années.

26

En 2006, l'association Kwata et la Mission pour la création du parc national de Guyane avaient réalisé un premier inventaire de loutres géantes (*Pteronura brasiliensis*) sur l'Inipi, cours d'eau situé à plusieurs dizaines de km en amont du village de Camopi. Les loutres géantes, grandes consommatrices de poissons carnivores, situées au sommet de la chaîne alimentaire, peuvent-être considérées comme des indicatrices de la qualité des écosystèmes aquatiques. "Ces animaux ont de fortes exigences écologiques. Elles ne peuvent pas se maintenir durablement dans un milieu perturbé" explique Benoit de Thoisy, directeur de Kwata. Les inventaires sont réalisés en prospectant des tronçons de rivière d'environ 15 km le long desquels les scientifiques notent tout signe d'activité récente des loutres géantes : empreintes laissées dans la boue, les catiches (terriers), les excréments, les grattages territoriaux sur les berges ou les troncs, etc. "Nous rapportons le nombre d'indices de présence trouvés au kilomètre de berges prospectées. Le nombre obtenu sert ensuite de base de comparaison d'abondance des loutres entre les différents sites inventoriés, explique Benoit de Thoisy. L'inventaire de l'Inipi en

2006 avait révélé un des sites les plus riches en loutres géantes que nous ayons prospectés" se rappelle-t-il. Mais depuis plusieurs années les têtes de Inipi et ses affluents, notamment la crique Pian-Bois, sont devenues des hauts lieux de l'orpaillage illégal et sont fortement polluées par les matières en suspension. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle mission d'inventaire de loutres géantes sur l'Inipi a été organisée conjointement par le PAG et Kwata fin novembre 2013. "Nous avons un rôle de surveillance et de diagnostic des milieux naturels, explique Bertrand Goguillon, chef du service patrimoines naturels et culturels du PAG. Même si les résultats étaient prévisibles, nous devons retourner sur ce site pour rapporter des données factuelles sur les impacts de l'activité aurifère illégal sur les populations de loutres géantes, après 6 ans de pollution aux matières en suspension", précise-t-il. Et le constat, attendu, est sans appel : les loutres géantes ont déserté le cours d'eau. Aucune trace récente d'activité de marquage, ni de reproduction (aucun terrier actif). "Nous sommes passés d'un site de référence à l'un des sites les plus pauvres étudiés dans le cadre de nos travaux sur les loutres" constate Benoit de Thoisy. Un sombre constat qui vient rappeler, si besoin en est, que l'orpaillage illégal est hautement destructeur pour les écosystèmes aquatiques.

▼ Equipe de l'association Kwata prospectant une zone de saut. © G. Feuillet / PAG





LOCAL DEVELOPMENT OF THE TERRITORIES

One of the challenges of the National Park is to work with the population to promote the development of suitable, local and sustainable economic activities which respect its expectations, needs and ways of life. This includes, for example, helping to structure micro-sectors adapted to the pace of life and conditions in the territory, and providing guidance to project promoters in the fields of crafts, cultivation of food crops and fair and sustainable tourism, but also supporting the towns located in the park in their projects combining local development and environmental protection. Improving quality of life for the inhabitants of the French Guiana Amazonian Park's territories is a prerequisite to achieving those goals.

| | |
|---|----|
| LEADER SUD..... | 28 |
| LE PROGRAMME MICRO-PROJETS..... | 30 |
| ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES..... | 31 |
| LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE..... | 33 |
| ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES..... | 34 |
| AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES..... | 37 |
| AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE..... | 40 |

4

DEVELOPPEMENT LOCAL DES TERRITOIRES

Un des enjeux du Parc national est de favoriser le développement d'activités économiques adaptées, locales et durables en concertation avec la population et dans le respect de ses attentes, de ses besoins et ses modes de vie. Il s'agit, par exemple, de contribuer à la structuration des micro-filières adaptées au rythme et au fonctionnement du territoire et d'accompagner des porteurs de projets dans le domaine de l'artisanat, de l'agriculture vivrière et du tourisme équitable et durable, mais aussi de soutenir les collectivités dans leurs projets alliant développement local et protection de l'environnement. Mais pour cela, l'amélioration de la qualité de vie des habitants des territoires du Parc amazonien de Guyane est un préalable.



▲ Comité de programmation n°9 à Papaïchton du 28 novembre 2013 © M. Camara / PAG



▲ Membres du comité de programmation visitant les cases anciennes de Loka. © PAG

[4.1] LEADER SUD

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2013

Le Parc amazonien de Guyane anime le groupe d'action locale Sud (GAL Sud) qui porte le programme européen LEADER. Il vise à créer du "Lien Entre des Actions de Développement de l'Economie Rurale", en faveur des zones rurales défavorisées pour la période 2009-2013 et s'appuie sur le fond européen FEADER. Le fil rouge de ce programme porte sur la création d'un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie.

Quatre comités de programmation se sont déroulés en 2013. Deux par écrit, et deux lors de réunions physiques (Maripasoula le 13 juin, et Papaïchton le 28 novembre). A noter que de nouveaux membres ont intégré le comité de programmation : l'Office de tourisme de Maripasoula, l'association Kumaka (Camopi) et un représentant du comité de vie locale du PAG.

Quarante-cinq projets ont été programmés depuis le début du programme en 2009 dont 19 pour la seule année 2013. Cela représente un montant total de 2,25 millions €⁽¹⁾ dont 1,74 millions € du fonds LEADER (ce qui représente 100% de la maquette initiale). Depuis le lancement du programme, des demandes de paiement ont été remontées au service instructeur à hauteur de 610 159 €, dont 485 472 € de subventions LEADER ont été payées au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du GAL Sud s'est tenue à Rémire-Montjoly le 1^{er} mars 2013. La stratégie du GAL Sud y a été révisée en fonction de l'évolution des besoins du territoire depuis le lancement du programme, de l'évaluation réalisée en 2012, et de la perspective d'une perte de 200 000 €⁽²⁾ liée aux difficultés de remontées de demandes de paiement. Le comité régional LEADER, réuni le 9 avril 2013, a validé la révision de la stratégie, à savoir le recentrage des financements autour du développement d'activités structurantes (économiques, touristiques, socio-culturelles... Cf. p.30).

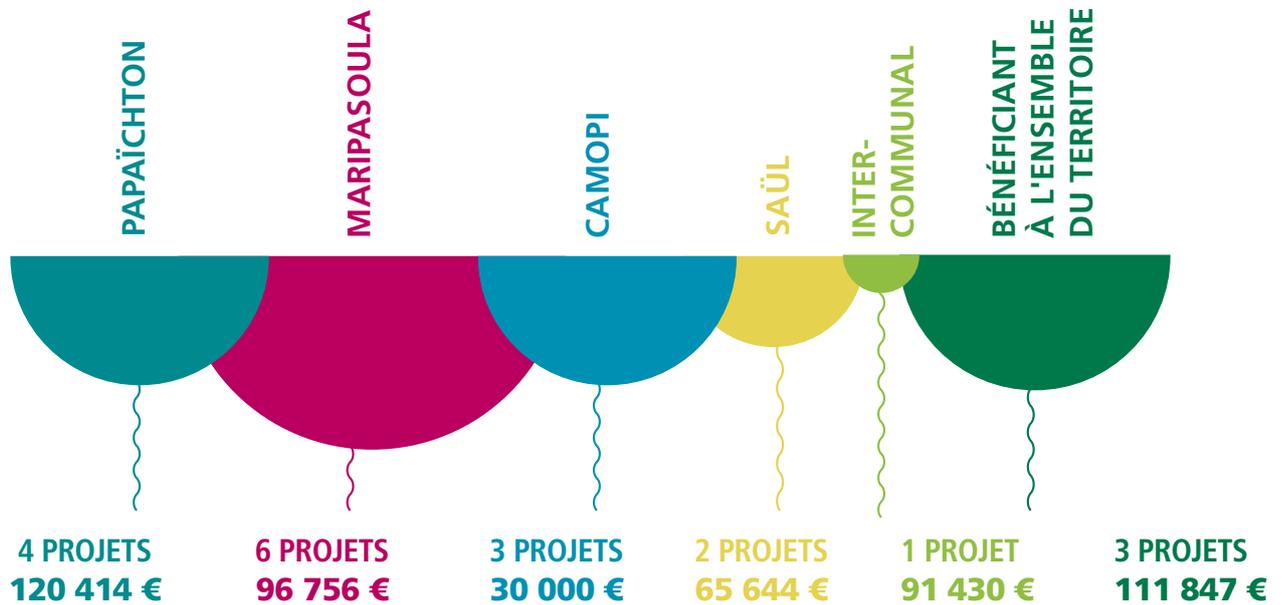
Le PAG a renforcé son partenariat avec l'Agence régionale de développement et d'innovation (ARDI). Des agents du PAG ont suivi des formations professionnalisantes proposées par l'ARDI. Le PAG a participé au salon *Créer et innover* les 29 et 30 novembre 2013. A noter qu'une mission conjointe PAG et ARDI a été organisée les 18 et 19 décembre à Maripasoula. Il s'agissait d'évaluer les besoins d'accompagnement des porteurs de projet et d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans la gestion de leur entreprise.

Afin de préparer la programmation des projets 2014-2020, la cellule LEADER a participé au séminaire *Construire des ponts pour le futur* qui s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 avril 2013. Le PAG, du 24 au 26 avril, a accueilli et organisé la venue de l'association LEADER France au profit des quatre GAL guyanais. La cellule LEADER a également participé aux ateliers territoriaux du 11 juin 2013 menés dans le cadre de l'élaboration des programmes opérationnels 2014-2020. L'équipe LEADER du PAG a enfin accompagné la mission du comité national de suivi des fonds européens à Maripasoula, du 24 au 26 octobre 2013, ceci dans le but de sensibiliser les acteurs européens aux réalités du territoire.

(1) Ce montant inclut les subventions LEADER + les fonds des partenaires et les apports des porteurs de projets.

(2) La maquette financière du programme LEADER Sud est passée de 1,94 millions d'euros à 1,74 millions d'euros.

45 PROJETS PROGRAMMÉS DEPUIS 2009
DONT 19 PROJETS EN 2013
COÛT LEADER 2013 : 516 090 €



Réhabilitation d'un local pour production d'huile de maripa

15 416 €

Installation d'une radio communale à Papaïchton

50 000 €

Équipement de la commune de Papaïchton en tentes pour répondre aux besoins événementiel

50 000 €

7^e rencontres du Maroni : action de sensibilisation à la culture et à l'environnement

4 997 €

Développement de l'activité de transport de fret fluvial sur le Maroni

19 315 €

Développement de l'offre de location et d'initiation au canoé-kayak

16 970 €

Festival de contes sur le Maroni

5 000 €

Fournir en bois de chauffe les habitants du Haut-Maroni

22 962 €

Répondre à la demande touristique et équiper le local de l'entreprise 2M Transport

26 507 €

Conception et réalisation de *road books* touristiques à Maripasoula

6 000 €

Coopération avec la commune d'Awala-Yalimapo pour l'organisation des Jeux Kali'na 2013

20 000 €

Délocalisation de spectacles : programmation culturelle à Camopi

5 000 €

Déplacement d'une délégation amérindienne de Camopi pour participer au projet « Festival Guerriers de la paix » organisé en Alsace

5 000 €

Création d'une unité de production de bois à Saül

51 200 €

Création d'une entreprise de service de proximité à Saül

14 440 €

2^e tranche du dispositif de professionnalisation des agriculteurs du Haut-Maroni

85 120 €

3^e tranche du projet *Faire vivre le GAL Sud*

85 120 €

Participation des acteurs du territoire au colloque Marronage

4 945 €

Structurer et dynamiser la filière d'artisanat traditionnel sur le territoire du GAL

21 782 €

DES STRATÉGIES CIBLÉES PAR TERRITOIRE

L'année 2013 aura permis de mettre l'accent sur des stratégies ciblées comme acté par le comité régional de suivi LEADER.

Pour **Maripasoula**, les projets soutenus concernaient principalement le secteur du tourisme avec la réalisation et la conception de *roadbooks* touristiques à destination des guides. Le club de kayak a reçu une aide pour l'achat de dix kayaks lui permettant d'élargir son offre de location et d'initiation. Quant à l'entreprise *2M Transport*, elle a bénéficié de fonds LEADER pour l'équipement de deux nouvelles pirogues exclusivement dédiées à l'accompagnement d'excursions touristiques.

Le territoire de **Papaïchton** se développe au niveau agricole et culturel, avec l'aide LEADER apportée à l'association des producteurs d'huile de maripa pour la réhabilitation d'un local de production. La municipalité a été soutenue pour l'achat de tentes pliantes multi-usages et pour la construction d'une radio communale. Enfin LEADER a appuyé l'organisation du festival *Wan Ton Melody*, dédié aux musiques traditionnelles

et contemporaines du Maroni.

Le soutien aux actions culturelles a été l'axe fort des aides LEADER octroyées sur la commune de **Camopi**, avec le financement de trois projets mêlant culture patrimoniale et contemporaine. Ainsi, le groupe de danse traditionnelle Tekomakan a pu se rendre en Alsace pour y présenter la culture Teko dans le cadre d'un festival. Ce groupe a également bénéficié d'une aide pour participer à une résidence avec un artiste Kalinā du Suriname. LEADER a également soutenu la coopération naissante entre Awala-Yalimapo et Camopi en finançant le déplacement de deux équipes de Camopi aux Jeux Kalina 2013 qui se déroulaient en Martinique. Les Camopiens ont également assisté à la représentation de trois spectacles proposés par le Théâtre de Macouria et soutenus par LEADER.

Sur la commune de **Saül**, ce sont deux initiatives privées qui ont bénéficié des fonds LEADER : le nouveau commerce de proximité *Baz'Art* et l'entreprise d'exploitation forestière et de sciage *SVS Amazonia*, qui va pouvoir alimenter la commune en bois local.

[4.2] LE PROGRAMME MICRO-PROJETS

Depuis le 1^{er} février 2013, le programme de professionnalisation entrepreneuriale "Micro-projets", porté par le PAG, est opérationnel. Le principe est de dispenser des formations pour accompagner les initiatives économiques dans le respect des modes de vie et de permettre aux porteurs de projet de tester leur activité entrepreneuriale. Il est expérimental car il déploie des outils adaptés aux contextes comme la formation expérientielle, la transmission d'aptitudes entrepreneuriales, l'élaboration d'outils de formalisation des activités. L'axe de travail consiste à accompagner les porteurs de projet, de l'idée à la concrétisation, en les mettant en position d'acteurs d'un développement endogène, et non spectateurs des mutations de leur environnement. " *Nous avons commencé par créer les outils utiles au programme et détecté des personnes pouvant potentiellement bénéficier du dispositif*, explique Pierre Jeandot, responsable de Micro-projets au PAG. *Dans un second temps, les agents de développement du PAG ont été formés, notamment sur la démarche d'accompagnement et*

la détection des porteurs de projet. Un conventionnement permet même à ces derniers de bénéficier d'un prêt de matériel de la part du PAG le temps que leur activité se développe et leur permette d'acquérir leurs propres équipements".

Ainsi, fin 2013, quatre entrepreneurs avaient déjà bénéficié de l'accompagnement du PAG, de l'idée au conventionnement, en passant par la définition du projet. Il s'agit d'une entreprise de réparation de pirogues en bois à Antecume-Pata, de l'ouverture d'un libre service à Taluen, de la création d'une entreprise d'entretien d'espaces verts à Camopi et de l'appui à un agriculteur souhaitant diversifier et sédentariser sa production à Maripasoula (Cf. encadré ci-dessous).

Micro-projets bénéficie de fonds LEADER, CPER et de fonds propres du Parc national.

MICRO-PROJETS SOUTIENT L'ARBORICULTURE SÉDENTAIRE

Après avoir suivi une formation auprès du CFPPA de Matiti, M. Machine, agriculteur de Maripasoula, a souhaité mettre en place une arboriculture et une production maraîchère sédentaires. Pour faire face au manque d'eau saisonnier, il a décidé de créer une réserve d'eau et d'expérimenter l'arrosage artificiel. Une première sur le Maroni. Grâce au dispositif Micro-projets,

M. Machine s'est vu mettre à disposition une imposante cuve à eau lui permettant de récupérer l'eau de pluie et de palier au déficit en eau en période sèche. Il partage désormais son expérience dans le cadre du dispositif d'échanges et de formation des agriculteurs mis en place par le PAG et le CFPPA de Matiti.

[4.3] ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

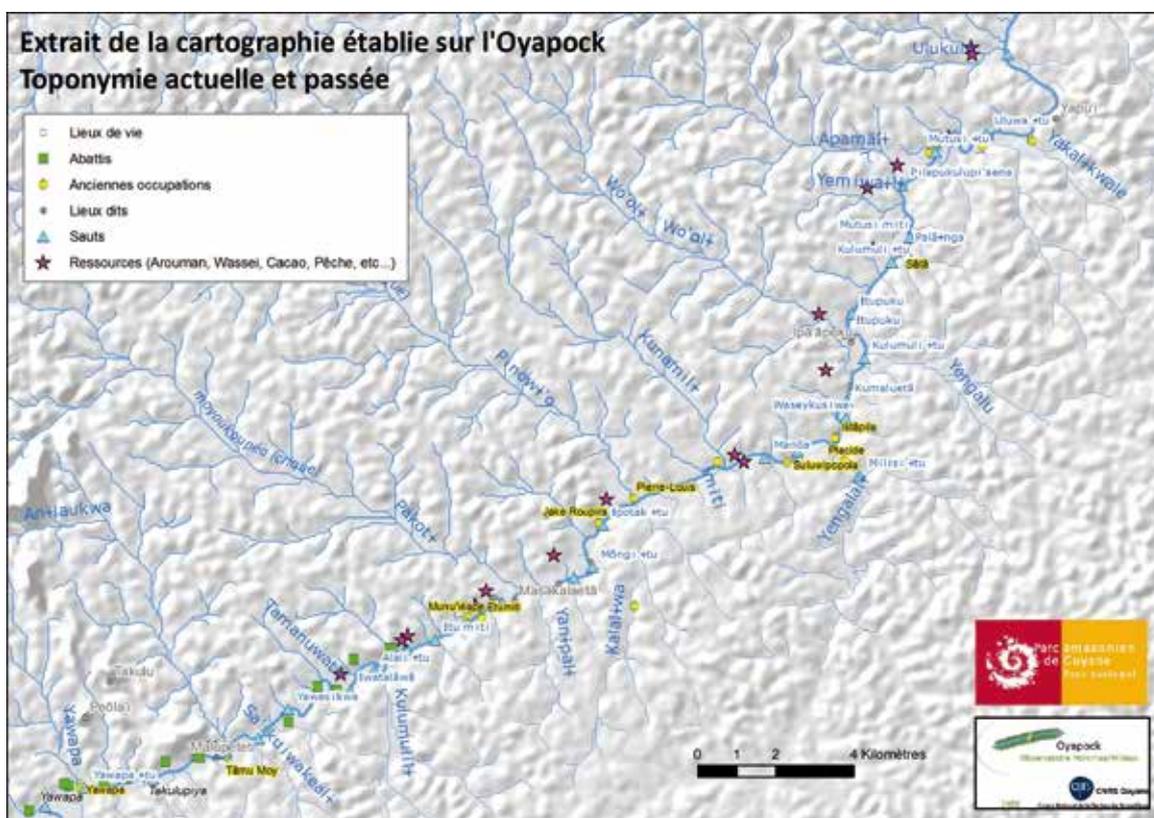
DES CARTOGRAPHIES POUR L'OYAPOCK

En 2010, le CIRAD, le CNRS (Observatoire Hommes-Milieus Oyapock) et le PAG ont initié le programme « Dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance dans la commune de Camopi. L'objectif est de comprendre les dynamiques en cours au sein des communautés Teko et Wayāpi d'un point de vue démographique, socioculturel ainsi que l'emprise spatiale et la régulation des différents systèmes d'activité (agriculture, habitat...).

Au cours des missions de terrain, les chercheurs ont accumulé une grande quantité de données toponymiques en langue Teko et Wayāpi. Un travail de recensement des villages historiques a aussi été réalisé. C'est le fruit d'entretiens et de prospections avec les aînés des villages, mais aussi de l'analyse des récits des explorateurs qui ont sillonné la région de l'Oyapock au cours des siècles passés. Cette masse d'informations inédites a donné lieu à une série de documents cartographiques dont le PAG a achevé la mise en forme en fin d'année 2013. " La mémoire des habitants et l'expertise des ethnologues Pierre Grenand et Damien Davy de l'OHM ont été fondamentales. Les cartes qui en résultent représentent pour la population une réelle valorisation de leur patrimoine culturel. C'est la pre-

mière fois que des cartes géographiques et historiques aussi complètes sont produites en Teko et Wayāpi " dit Pierre Joubert, responsable des systèmes d'information géographique du PAG. Ces données ainsi spatialisées permettent de symboliser l'étendue du territoire des communautés résidant sur l'Oyapock.

Conformément aux engagements pris au lancement de ce projet une mission de restitution sera organisée en février 2014. " Toutes ces données proviennent essentiellement d'échanges entre scientifiques et habitants. C'est important pour nous de les restituer officiellement pour que l'information soit partagée par le plus grand nombre. Et il y a une forte attente de la part des habitants ! ", conclut Pauline Perbet, géomaticienne du PAG, qui participera à la restitution.



Les cartes toponymiques et historiques sont téléchargeables sur www.parc-amazonien-guyane.fr, dans la rubrique "médiathèque".

Des habitants témoignent

Les habitants de Camopi / Trois-Sauts se sont fortement impliqués aux côtés des chercheurs pour que les cartes des toponymes et historiques teko et wayāpi voient le jour. Leur expertise, leur connaissance et leur mémoire du territoire ont été primordiales pour les transcriptions. Jacky Pawey, autorité coutumière de Trois-Sauts, prend l'exemple de l'actuel village Yawapa : "l'endroit que l'on appelle Yawapa signifie quand les gens s'enfuient. A cet endroit il y a eu autrefois une bataille entre deux clans wayāpi. Quand la guerre a commencé, des guerriers se sont enfuis vers le Brésil, d'où le nom donné à ce lieu où il y a aujourd'hui un village".

Souvent les toponymes décrivent un aspect marquant du paysage, lié à la présence humaine ou à la faune et la flore : "il y a une crique que l'on appelle maintenant Pino'o. Autrefois c'était Pinowi'o, ce qui veut dire, un carbet construit en feuille de comou. C'est un lieu où habitaient des gens auparavant, mais maintenant, il n'y a plus rien", poursuit Jacky. Mais parfois, la toponymie prend des tournures ésotériques, comme l'indique Jacky : "des lieux peuvent porter le nom de visions que certaines personnes ont eu là-bas.

Ils voient des choses invisibles pour d'autres, comme par exemple des monstres".

Pour Jean-Marc Zidock, habitant de Trois-Sauts, ce travail est nécessaire pour la mémoire collective : "Ce sont surtout les anciens qui connaissent l'histoire de notre peuple et le territoire. Ils ont parcouru la forêt avec leurs pères, leurs grand-pères, des deux côtés du fleuve Oyapock. Moi jeune adulte, je connais un peu la forêt, mais d'autres jeunes ne la connaissent pas du tout". Certains anciens ont la mémoire du voyage effectué par les Wayāpi lorsqu'ils se sont installés à Trois-Sauts, dans les années 1950-1960. "Il ne faut pas oublier que nos ancêtres vivaient sur les sources de l'Oyapock. Je me rappelle que ma mère me disait qu'à l'époque, notre peuple était loin de tout. C'est un Français métropolitain qui est venu proposer aux gens de redescendre plus bas sur Trois-Sauts pour avoir accès au centre de santé, à l'école, et tout ça. Il ne faut pas que l'on perde notre culture, il faut se rappeler notre histoire, où et comment on vivait à l'époque, ça nous permet de savoir qui étaient nos ancêtres. La réalisation de ces cartes est donc très importante pour nous", conclut Jean-Marc.

ENTRETIEN AVEC PAULINE PERBET Géomaticienne au Parc amazonien de Guyane

Quel a été le rôle de la cellule SIG du Parc national dans la réalisation des cartes toponymiques ?

Nous avons mis en page les données collectées sur le terrain par les chercheurs Pierre Grenand et Damien Davy. C'est le fruit de nombreux échanges avec les anciens dans les villages et les agents du PAG. Pendant deux ans, nous avons intégré au fur et à mesure les observations des uns et des autres pour arriver à une carte finale qui restera tout de même évolutive.

Quelles difficultés techniques avez-vous rencontrées ?

Cela nous a demandé de la minutie. On manipule beaucoup de données et de mots inconnus pour nous. On a utilisé l'orthographe wayāpi mise en place par Françoise Grenand dans les années 70-80. Elle a publié un dictionnaire avec les communautés. C'est un peu grâce à leur travail que ces cartes existent !

Quelques mots sur la conception des cartes historiques ?

Pierre Grenand a effectué un important travail de recherche bibliographique, tant dans les récits d'explorateurs du passé que les archives du 17^e au 19^e siècles. Il a aussi mené une expertise sur le terrain pour localiser des villages qui n'avaient pas été mentionnés sur une carte, en essayant d'imaginer à travers des récits où ils se situaient.

Et que nous racontent ces cartes ?

On voit le déplacement des populations amérindiennes au cours des siècles depuis les sources de l'Oyapock vers le nord, les premiers contacts avec le littoral, l'arrivée des premiers orpailleurs dans cette partie de la Guyane... On a toute cette dynamique qui apparaît sur ces cartes historiques.

En quoi ces cartes sont une plus-value pour le territoire ?

Les habitants teko et wayāpi ont montré un réel intérêt pour le projet. C'est une représentation de leur histoire qui les passionne car beaucoup ne la connaissaient pas. C'est une reconnaissance finalement de leur culture, un patrimoine immatériel couché sur papier. Ils en sont très fiers.



◀ Pauline Perbet et Pierre Joubert, de la cellule SIG du PAG travaillant sur la carte des toponymes de l'Oyapock. © PAG

[4.4] LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

En contrepartie de la création du PAG en février 2007, les élus locaux ont négocié avec l'Etat le financement d'infrastructures indispensables au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie des habitants : eau potable, électricité, desserte, assainissement.... Le Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien (PAPA) signé en 2007 identifie les actions à mettre en œuvre et leurs coûts, ainsi que les financeurs ciblés.

Pour la période 2007-2013, 64,7 M€ d'opérations ont ainsi été inscrites dans le PAPA. Elles sont financées sur des fonds publics dont les origines sont multiples. Ce programme est piloté par la Préfecture de Guyane et ce sont les communes, l'Etat et les communautés de communes qui mettent en œuvre les projets d'infrastructures. Le comité de pilotage est constitué des représentants des maîtres d'ouvrage, des services de la préfecture et des collectivités territoriales concernés par les domaines d'intervention, ainsi que du Parc amazonien de Guyane.

En 2013, la progression des niveaux de réalisation et de travaux a été importante : " 10,5 millions d'euros de travaux ont été finalisés depuis octobre 2012, détaille Matthieu Descombes, en charge du suivi de ce dossier au PAG. Et nous avons 9 millions d'euros d'opérations qui sont passées de la phase d'études aux travaux. Les équipements achevés et mis en fonctionnement ont été inaugurés comme les réservoirs d'eau potable de Saül et Camopi ". Ces inaugurations se poursuivront au cours de l'année 2014.

Bilan financier du PAPA au 31/12/2013

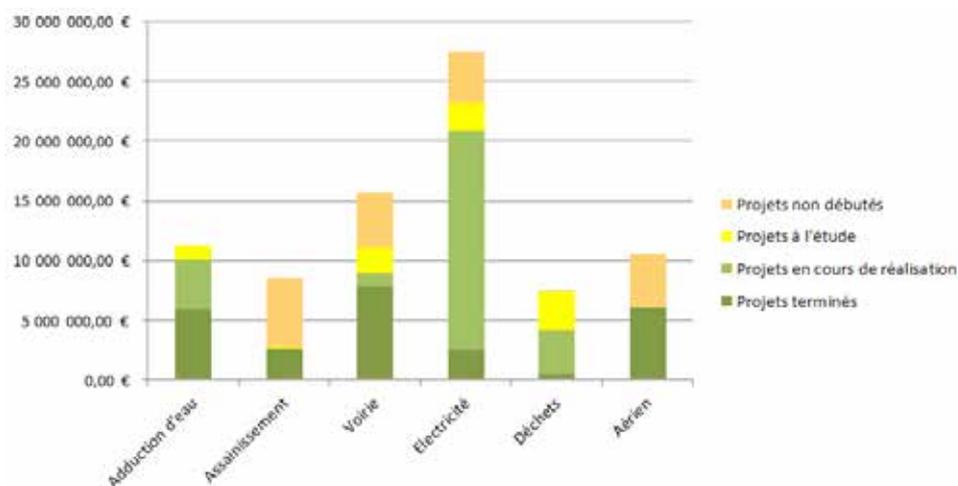
- 19 millions d'euros ont été dépensés pour des opérations dont les travaux sont terminés,

- 26,5 millions d'euros ont été engagés pour des opérations dont les travaux sont en cours de réalisation,
- 27 millions d'euros ont été engagés pour des opérations dont les travaux n'ont pas encore commencé mais dont les projets sont déjà bien avancés (réalisation d'études techniques...).

Le PAG se mobilise pour l'avancement du PAPA

L'établissement public du Parc amazonien de Guyane apporte de l'information et sensibilise les acteurs publics au niveau local et national. "Nous avons réalisé une série de présentations sur l'avancée du PAPA dans les instances de gouvernance du PAG, ainsi qu'au sein des conseils municipaux des communes concernées. Nous apportons également une assistance technique aux communes et aux services de l'Etat pour soutenir l'avancée des projets ", dit Matthieu Descombes. La remobilisation des partenaires autour du PAPA, proposée au préfet par le président du PAG et faisant suite à une demande des maires, a conduit à la mise en place d'un calendrier de comités de pilotage pour 2014. L'objectif principal pour l'année à venir sera de poursuivre la mise en œuvre du plan, pour amorcer sa finalisation, et aborder une planification pour la période suivante.

| | Projet terminés | Projet en cours de réalisation | Projets à l'étude | Projets non débutés | TOTAL |
|--------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CAMOPI | 2 531 795 € | 6 270 000 € | 1 555 000 € | 350 000 € | 10 706 795 € |
| MARIPASOULA | 8 891 092 € | 15 515 300 € | 8 775 000 € | 3 030 000 € | 36 211 302 € |
| PAPAÏCHTON | 6 822 530 € | 4 088 000 € | 3 250 000 € | 0 € | 14 160 530 € |
| SAINT ELIE | 57 515 € | 625 000 € | 5 300 000 € | 0 € | 5 932 515 € |
| SAÛL | 797 900 € | 0 € | 8 400 000 € | 150 000 € | 9 347 900 € |
| TOTAL | 19 100 832 € | 26 498 300 € | 27 280 000 € | 3 530 000 € | 76 409 132 € |





▲ Inauguration du marché de Maripasoula © A. Soury



▲ Installation des producteurs sous les nouvelles tentes du marché © A. Soury

[4.5] ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES

MARIPASOULA : INAUGURATION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS

À l'occasion de la fête patronale de Maripasoula et à la demande des agriculteurs de la commune, le marché de Maripasoula a été officiellement inauguré le samedi 24 août en présence du M. le Maire et de conseillers municipaux, du Capitaine Topo et d'agriculteurs. Des représentants de la Gendarmerie, du Parc amazonien de Guyane et du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole ont également été conviés à la cérémonie.

Structurer et formaliser la commercialisation des produits agricoles

La commune de Maripasoula a acquis des tentes et procédé à l'aménagement d'une aire afin de créer un marché couvert au centre du bourg, à l'angle de la promenade du Lawa et de la rue du marché. Cet aménagement doit permettre aux producteurs agricoles, mais également aux commerçants, de vendre leurs produits dans de bonnes conditions.

Le Parc amazonien de Guyane et le fonds européen LEADER ont apporté un soutien à la commune de Maripasoula pour l'aider à financer cette infrastructure (25% mairie, 10% PAG, 65% LEADER).

Les effets attendus sont multiples. Ce marché couvert devrait structurer et formaliser une activité jusque là informelle et favoriser la commercialisation des produits agricoles et leur diversification. D'autre part, les agriculteurs espèrent que cela contribuera à lutter contre la concurrence des produits venus du Suriname voisin.

Dans son discours, le Maire a exprimé son souhait d'ouvrir le marché à titre expérimental avant de l'ouvrir plus régulièrement. Pour ce premier marché, les agriculteurs ont présenté une grande diversité de fruits et légumes frais (dachine, gingembre, agrumes, giramon, ananas, bananes, chadeck...) et transformés (couac, jus frais, poudre et sauce de piment...).

L'AGRICULTURE AU COLLÈGE

L'annexe Paul Suitman de Camopi du collège Constant Chlore est à l'initiative d'un projet intitulé "Plantons le décor" : en septembre 2011, l'équipe enseignante a mis en place des activités pédagogiques sur le thème de l'agriculture. Les plantations réalisées par les enfants servent également de support aux cours de mathématiques, français, informatique, sciences de la vie, technologie, langues régionales,

etc. Depuis deux ans, le Parc amazonien de Guyane est partenaire de ce projet et apporte un appui technique, logistique et financier.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, ce soutien s'est concrétisé à travers la construction d'un abri de jardin, la mise en place d'un atelier maraîcher et l'organisation d'un voyage d'étude sur le littoral au cours duquel les élèves ont eu l'occa-

sion de visiter le lycée agricole de Matiti, découvrir divers systèmes de production agricoles et les possibilités de vivre de l'agriculture. Le voyage les a également amenés à visiter les locaux du Parc amazonien de Guyane et de découvrir différents métiers pratiqués au sein d'un parc national.

SOUTIEN À LA FILIÈRE BOIS

Initiation aux métiers du bois

En juillet 2013, dans le cadre du dispositif Micro-projets, quatre porteurs de projet de Camopi et Trois-Sauts ont bénéficié de trois jours d'initiation aux métiers du bois portant sur des notions de mécanique et d'entretien de la tronçonneuse et sur du sciage à main levée. Deux autres formations sont programmées en 2014 : le sciage à la gruminette et l'abattage contrôlé.

Un voyage d'étude pour les acteurs de la filière forestière

En août 2013, le parc national a organisé un voyage d'étude de 5 jours destiné aux exploitants forestiers, scieurs, artisans et porteurs de projet de la filière bois. L'organisation de ce voyage s'est inscrite dans le cadre de la première foire forestière organisée par l'Interprobois à Saint-Georges de l'Oyapock. Huit personnes, venant des communes de Camopi, Maripasoula et Papaïchton ont participé au voyage. Fanny Rives, chargée de mission forêt-bois au PAG rappelle les objectifs de ce déplacement : *"il s'agissait principalement de développer le réseau interprofessionnel et de favoriser des temps d'échange entre acteurs de la filière forestière des différents bassins de vie du parc national, mais aussi avec les acteurs du littoral. Le voyage d'étude a aussi permis aux participants de découvrir d'autres activités de la filière forestière et d'autres méthodes de travail"*.

Vers l'exploitation durable du cèdre Sam

Le cèdre Sam (*Cordia alliodora*) est un arbre que l'on trouve principalement dans la région de Saül et qui est exploité par les habitants du bourg de Saül depuis de nombreuses années pour ses nombreuses qualités de construction. Or, il semblerait que les diamètres des individus exploités ne cessent de décroître, signe avant-coureur d'une probable surexploitation de l'espèce sur la zone. Face à cela, de nombreux acteurs du développement envisagent la plantation de cèdres Sam comme une alternative intéressante en matière de production durable d'un bois de qualité, tout en assurant la protection de l'espèce.

Le CIRAD, au sein des UMR EcoFoG et AMAP, se propose d'étudier l'écologie du cèdre Sam, sa répartition, son mode de croissance, ses origines et la qualité du bois afin de pouvoir à long terme proposer un scénario d'agroforesterie incluant cette espèce. Le PAG s'inscrit comme partenaire fort de cette étude qui va dans le sens d'un développement local durable.



▲ Démonstration de construction d'une pirogue lors de la foire forestière de Saint-Georges. © F. Rives / PAG



▲ Stand d'artisans du Haut-Maroni à la foire forestière de Saint-Georges. © F. Rives / PAG

▼ Le cèdre Sam. © DR



SOUTIEN AUX FILIÈRES ARTISANALES

Actions en faveur des artisans avec GADEPAM

L'association GADEPAM travaille depuis plusieurs années pour la structuration des filières artisanales guyanaises et la valorisation des productions. L'association dispose notamment d'une boutique à Maripasoula et à Cayenne dans lesquelles sont vendues les productions achetées aux artisans avec qui elle a contractualisé. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée en 2012 avec l'association, le PAG apporte son soutien à cette démarche. Ainsi, le PAG a versé une subvention à GADEPAM pour l'achat de pièces artisanales destinées à la vente durant le festival Busi Konde Sama organisé à Cayenne en octobre 2013. Durant cette manifestation, l'association et les artisans ont aussi tenu plusieurs ateliers de démonstration et de transmission (poterie, vannerie, broderie du pangui...) à destination du grand public. Le PAG a pris en charge les aspects logistiques (transports, hébergement...) permettant le déplacement de nombreux artisans du Maroni et de l'Oyapock pour leur participation à ces ateliers.



▲ Atelier de démonstration de poterie lors du festival Busi konde sama à Cayenne. © M. Gonzales



▲ Stand gastronomique lors du 5^e marché artisanal du Maroni. © C. Berthier / PAG

Le 5^e marché artisanal du Maroni

Samedi 8 juin 2013, le Parc amazonien de Guyane a organisé la 5^e édition du Marché artisanal du Maroni à la salle omnisports de Maripasoula. Un événement devenu incontournable dans la capitale de la vallée du Maroni. Cette manifestation avait pour thème : « A la croisée des cultures », l'occasion de rendre un hommage appuyé et de valoriser les savoirs et savoir-faire présents à Maripasoula et Papaïchton. Une quarantaine d'artisans venus de l'Alitany et du Lawa, représentant les communautés amérindiennes Wayana, Teko, les Noirs marrons aluku, les Créoles du bourg de Maripasoula ainsi qu'une délégation du Haut-Oyapock ont exposé leurs nombreuses productions d'objets. Des agriculteurs ont pu vendre leurs produits également. A noter la participation des élèves du collège Gran Man Difou à travers de nombreux ateliers. Les prestations musicales ont été assurées par les groupes Wan Ton Melody, Angi Fu Shi, David Khana et les Wayana Boys et le chanteur international Prince Koloni. Plusieurs milliers de personnes ont arpenté la salle omnisports à la recherche de la perle rare...

TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE AU COLLÈGE DE CAMOPI

Dans le cadre du partenariat avec l'Antenne Paul Suitman du Collège Constant Chlore à Camopi, les agents du PAG ont accompagné la réalisation d'ateliers de découverte des champs professionnels et de transmission des savoir-faire de l'artisanat traditionnel Teko et Wayāpi. Ces ateliers ont permis l'intervention de plusieurs artisans locaux pour permettre la réalisation de pièces d'artisanat par les élèves : vannerie, perles, tissage du coton... La construction collective d'un carbet traditionnel, débuté en 2012, a également été finalisée permettant ainsi aux jeunes de participer à l'ensemble des étapes de construction, depuis la collecte des matériaux en forêt jusqu'à la réalisation de la toiture.

La dynamique créée autour du marché artisanal a permis au PAG d'identifier des transformateurs prêts à franchir le pas vers la commercialisation de produits transformés (huile maripa, pinda, autour du piment, couac) et d'accompagner des producteurs sur d'autres expériences commerciales comme le marché de Noël de Maripasoula et la foire agricole de Matiti sur le littoral. En lien avec le CFPPA de Matiti, l'équipe de la "cellule développement local" du PAG sur le Maroni a aidé les producteurs pour conditionner leurs produits, fixer des prix, imprimer des étiquettes, organiser les stands. Le PAG a également participé à la valorisation des produits artisanaux en réalisant des supports de communication faisant la promotion des métiers et des produits.



▲ Passage d'une crique sur un des nouveaux pontons. © G. Feuillet / PAG

[4.6] AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES



▲ Une des nouvelles passerelles suspendues. © C. Cuffit / PAG



▲ Certains sentiers de Saül peuvent être pratiqués en famille. © G. Feuillet / PAG

Sentiers de Saül : Réhabilitation enfin terminée

Saül est doté du plus grand réseau d'itinéraire pédestre de Guyane. Les travaux de réhabilitation des sentiers de randonnée *Gros Arbres*, *Belvédère*, *Roche Bateau* et *Monts la Fumée*, débutés il y a plusieurs années, se sont terminés en 2013. Ce projet d'envergure permet aux usagers de découvrir les sentiers de la commune dans de bonnes conditions. Il permet également à Saül de se positionner comme un site incontournable de la randonnée/découverte de la forêt tropicale en Guyane. Ces travaux de réhabilitation, pilotés par la commune, sont soutenus financièrement par le PAG à hauteur de 51% et par le Conseil général (sentiers PDIPR), le Comité du tourisme de la Guyane et le programme LEADER. La réhabilitation des sentiers a mobilisé l'ONF et des prestataires locaux ainsi que l'équipe de la délégation territoriale du Centre du PAG qui a apporté une forte expertise technique.

En 2013 les travaux suivants ont été réalisés:

- Abattage et élagage : 160 unités.
- Pas japonais : 234 mètres linéaires.
- Caillebotis sur pilotis : 128 mètres linéaires.
- Table / bancs : 5 unités.
- Marches : 29 unités.
- Points de vue : 3 ouvertures
- Passerelles suspendues : 2 unités.
- Promontoire panoramique : 1 unité.
- Création de déviation : 1 016 mètres linéaires.
- Dégagement et débroussaillage : 20 km.



▲ Inauguration du promontoire panoramique du belvédère de Saül en présence notamment d'Hermann Charlotte, maire de la commune, d'Alain Tien Liong, président du Conseil général, d'Eric Spitz, préfet de la Guyane et d'Alex Bathilde, directeur du CTG. © C. Berthier / PAG

Inauguration du promontoire panoramique du Belvédère à Saül

La réalisation d'un promontoire panoramique au sommet de la montagne Pelée (dite belvédère) rentre dans le cadre du chantier global de réhabilitation des sentiers de randonnée de la commune. La structure a été inaugurée le 14 novembre 2013 en présence notam-

ment du maire de Saül, Hermann Charlotte, du préfet de Guyane, Eric Spitz, du président du Conseil général, Alain Tien-Liong, du directeur du CTG, Alex Bathilde et du directeur du Parc amazonien de Guyane, Frédéric Mortier.

REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DES SENTIERS

En accord avec la commune, le PAG a financé et procédé à la pose de l'ensemble des panneaux et balises prévu dans le projet de réhabilitation des sentiers de Saül, à savoir 60 panneaux directionnels et 60 balises. Les usagers peuvent désormais s'aventurer sur les sentiers de randonnée dans de très bonnes conditions.

Évènement : Saül, jardin d'Amazonie

Dans le cadre de ses actions de valorisation des patrimoines naturels et culturels, mais aussi afin de dynamiser l'offre touristique sur la commune de Saül, le Parc amazonien de Guyane a organisé la 1^{ère} édition de *Saül, jardins d'Amazonie* du 31 mai au 2 juin 2013. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre plus large des *Rendez-vous aux jardins* et du *Joli mois de l'Europe*.

Au programme, des animations sur l'étude entomologique en cours sur la commune, la découverte des plantes médicinales et leurs usages dans le bourg et au jardin du Parc, mais aussi la visite des jardins fleuris des saüliens, qui ont bien voulu se prêter au jeu. Une visite guidée du sentier *Gros arbres* a également été proposée et le gîte *A Ké Nou* a accueilli les visiteurs pour une projection de plusieurs films documentaires sur le Saül d'antan, issus des archives de la chaîne Guyane 1^{ère}. La compagnie Air Guyane avait pour l'occasion affrété un appareil supplémentaire, ce qui a permis à une trentaine de personnes venues du littoral de participer à la manifestation aux côtés des saüliens. Ce premier essai concluant devrait amener le PAG à reconduire *Saül, Jardin d'Amazonie* dès 2014, en renforçant notamment le partenariat avec la compagnie aérienne.



▲ Y. Baval, Agent du PAG partage ses connaissances des plantes médicinales avec Les visiteurs. © G. Feuillet / PAG

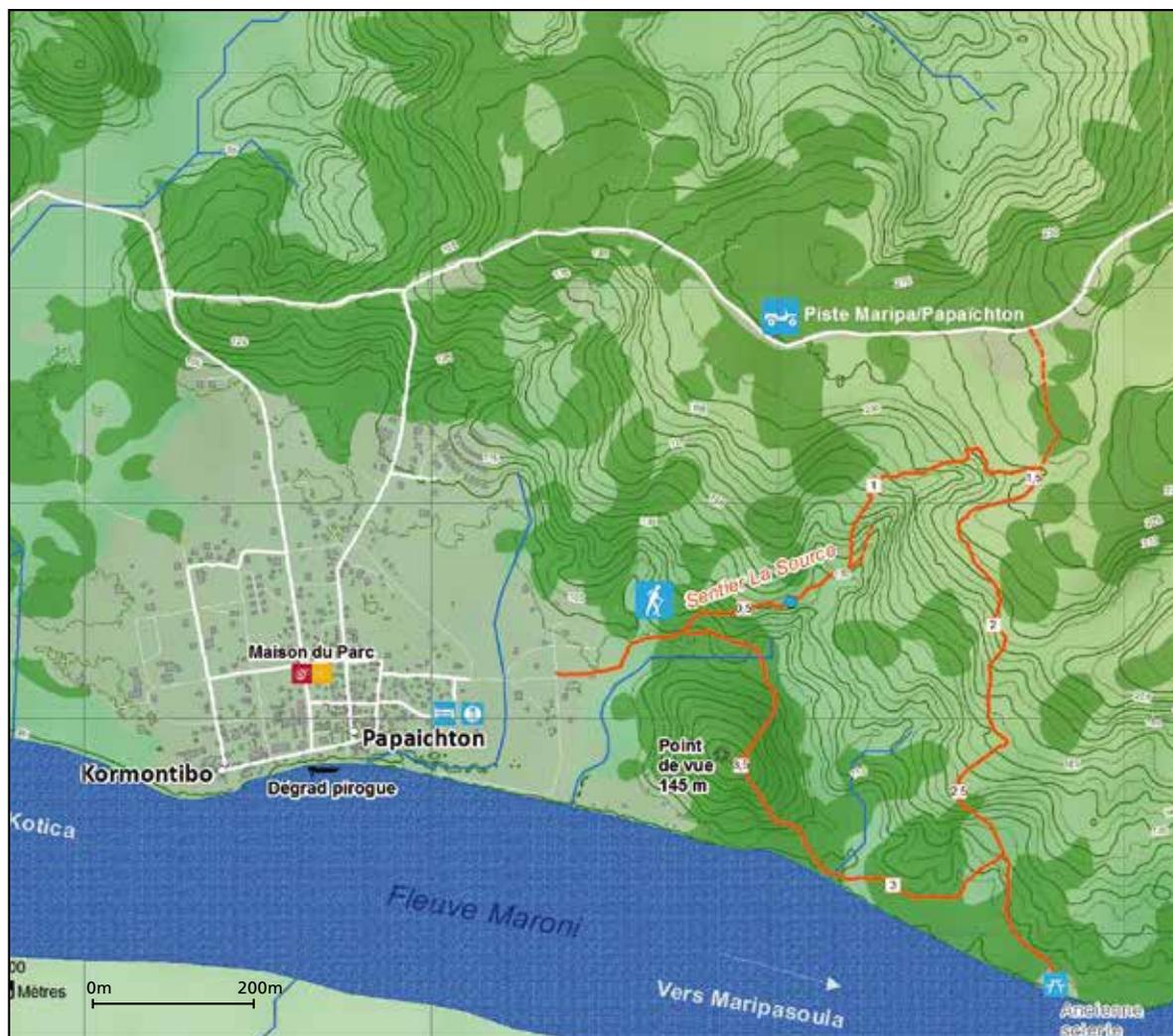
En 2013, le tout jeune Office du tourisme de Maripasoula s'est mis en ordre de marche avec notamment la création de leur identité visuelle, la mise en ligne d'un site internet très valorisant pour la commune (www.maripasoula.fr) et la publication de brochures touristiques indispensables à la structuration de la destination touristique. Le Parc amazonien de Guyane, qui s'était investi pour que l'Office du tourisme de Maripasoula voit le jour, siège désormais au comité de direction de la structure.



▲ Layonnage et débroussaillage du sentier La Source.
 © G. Jaffrelot / PAG

Un sentier de randonnée à Papaïchton

Le projet de sentier *La Source* à Papaïchton, porté par le Parc amazonien de Guyane, en lien avec la commune, est le premier projet d'itinéraire de randonnée pédestre balisé et aménagé du Haut-Maroni. La création de ce sentier de proximité permettra de contribuer à l'attractivité de la commune en créant une activité de découverte grand public. En 2013, le PAG a ainsi signé une convention d'autorisation d'aménagement avec l'ONF et la commune de Papaïchton. Les agents de la délégation territoriale du Maroni ont engagé la première étape de création de ce sentier en procédant aux travaux d'ouverture, de sécurisation et d'aménagement, sur une boucle de 4 km. Le sentier *La Source* pourrait être ouvert au public courant 2014.



▲ En rouge, le tracé du sentier La Source © PAG



▲ Cuves prêtes à l'emploi © NBC

[4.7]

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

DES CUVES À EAU SUR L'OYAPOCK

Après avoir évalué les besoins en équipements de récupération d'eau de pluie sur les sites isolés de la commune de Camopi en mai 2013, l'équipe de NBC et les agents du PAG ont terminé la phase « distribution » du projet au début du mois de décembre 2013.

Avec l'aide de deux stagiaires du collège de Camopi, 26 cuves de récupération d'eau de pluie ont été distribuées avec succès aux familles souhaitant améliorer leur accès à l'eau potable. Cette initiative est cofinancée par la Région Guyane, le PAG et NBC.

Chaque famille a obtenu une cuve de 1 500 litres, une gouttière et un "filtre brésilien" avec des bougies de rechange. L'équipe a commencé l'installation du système de récupération d'eau de pluie avec l'assemblage du filtre et la mise en place de la moustiquaire. Les familles ont bénéficié d'une sensibilisation sanitaire ainsi que des conseils sur le choix de l'emplacement de la cuve et sur l'entretien nécessaire pour obtenir de l'eau potable. Les familles bénéficiaires auront à construire le support de la cuve afin de finaliser le système et commencer à récupérer de l'eau de pluie. En 2014, l'équipe retournera sur site pour évaluer le projet (analyses d'eau, formation sanitaire...). Si nécessaire, elle pourra donner plus d'informations aux familles au sujet de leur installation technique.



▲ Montage de la cuve. © NBC



▲ Inventaire du matériel à assembler pour le montage © NBC

ÉLECTRIFICATION DES FOYERS

L'association Kwala Faya porte un projet de réalisation de kits photovoltaïques destinés à de la petite électrification des foyers des fleuves frontaliers, et ce en complément des programmes d'électrification rurale généralisée, notamment pour les sites en situation d'isolement vis-à-vis du service public d'électricité. "Il s'agit de fournir un service énergétique de base pouvant apporter l'éclairage et l'alimentation de petits appareils électriques comme des ventilateurs, des téléviseurs ou du matériel Hi-Fi", précise Matthieu Descombes, ingénieur développement et éco-responsabilité au PAG. Le Parc amazonien de Guyane est partenaire financier du projet et appuie l'association dans la mise en œuvre sur le terrain. Ce projet poursuit trois objectifs. Premièrement, il s'agit de former des habitants à la construction et à la maintenance de kits

photovoltaïques, ensuite, de faciliter l'acquisition sur les territoires de ce type de kits, et enfin d'accompagner certains habitants vers le développement de compétences professionnelles dans ce domaine. En 2013, le site pilote retenu fut Camopi : l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation des 6 premiers kits (4 pour Camopi et 2 en prévision pour Trois-Sauts) a été acheté et acheminé par les membres de l'association. Sur place, "29 habitants ont participé à la formation découverte et 10 ont reçu une attestation de participation à la formation de 4 jours", précise Matthieu Descombes. Prochaine étape à Trois-Sauts, en 2014.

Ce projet est soutenu par la Région Guyane, le Programme régional pour la maîtrise de l'énergie, l'Agence départementale d'insertion (Conseil général) et la commune de Camopi.

▼ Une série de conventions a été signée par EDF et le PAG. © PAG



EDF ET LE PAG OFFICIAISENT LEUR PARTENARIAT

Judi 5 décembre 2013, le Parc amazonien de Guyane (PAG) et l'entreprise EDF Guyane ont signé une série de conventions d'application de partenariat qui visent à renforcer :

- les liens entre les deux établissements publics afin d'optimiser la prise en compte des spécificités des territoires du Sud guyanais ;
- le service rendu aux communes et aux populations ;
- la mutualisation des moyens notamment logistiques, mis en œuvre par les deux structures ;

Ce partenariat s'inscrit dans la charte du PAG et notamment dans les orientations III-1 et III-2 : "Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local" et "Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable".

Cette collaboration comportera notamment :

- des échanges et partages d'expériences dès l'amont des projets d'électrification des écarts et tout au long de leur mise en œuvre,
- l'accompagnement du développement local durable des communes,
- la production, la mise en commun et la capitalisation de données,
- la mutualisation des moyens matériels et humains,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- la communication.

LA RÉDUCTIONS DES DÉCHETS : UN ENJEU MAJEUR

Dans le contexte d'enclavement et du manque d'infrastructures du Sud guyanais, la gestion des déchets ménagers est un enjeu sociétal majeur sur lequel le Parc national se mobilise aux côtés des communautés de communes concernées (CCOG & CCEG), compétentes en matière de gestion des déchets. Plusieurs actions de collecte et de sensibilisation sur le thème des déchets ménagers et des piles usagées ont été menées dans les communes concernées par le Parc amazonien de Guyane.

La collecte des piles usagées

Depuis 2012, la Communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG) organise avec la délégation territoriale de l'Oyapock du PAG, la collecte des piles usagées sur Camopi / Trois-Sauts. Le PAG gère les points de collecte dans les villages ainsi que l'acheminement fluvial vers Saint-Georges, où la CCEG prend le relais pour le stockage et l'envoi vers les filières de traitement. En 2013, ce sont près de 550 kg de piles usagées qui ont pu être collectées. Notons la forte participation de l'antenne Paul Suitman de Camopi du collège Constant Chlore, dont les élèves ont à eux seuls collecté 150 kg de piles.

Sur le Maroni, le PAG et la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG) ont mis en place une démarche similaire qui se poursuit.

Opérations de collecte des déchets ménagers

Durant la semaine du 23 avril, à l'occasion de la semaine du développement durable, des journées de ramassage des déchets ont été organisées dans les villages amérindiens du Haut-Maroni, à Kayodé et Antecume-Pata ainsi que dans le bourg de Maripasoula et à Nouveau-Wacapou. Le Parc amazonien de Guyane a mis à disposition du personnel et des moyens logistiques pour l'acheminement des déchets depuis les villages jusqu'à Maripasoula, où la CCOG a pris le relais pour les transporter vers la décharge.

Tout au long de la semaine, l'équipe de la délégation territoriale du Maroni a également proposé des animations sur le thème de la gestion des déchets dans les écoles primaires du bourg de Maripasoula et de Nouveau Wacapou. Des projections de films sur les enjeux de la protection de l'environnement ont aussi été proposées par l'association Ciné-Maripa.

Partenaires de l'action : Mairie de Maripasoula, associations Réveil de la Jeunesse, Kepetoma-Tamo et Yépé, Communauté de communes de l'ouest guyanais, écoles et collèges de la commune de Maripasoula.



▲ Ramassage des déchets à Nouveau Wacapou. © PAG

La Semaine des déchets à Camopi/Trois-Sauts

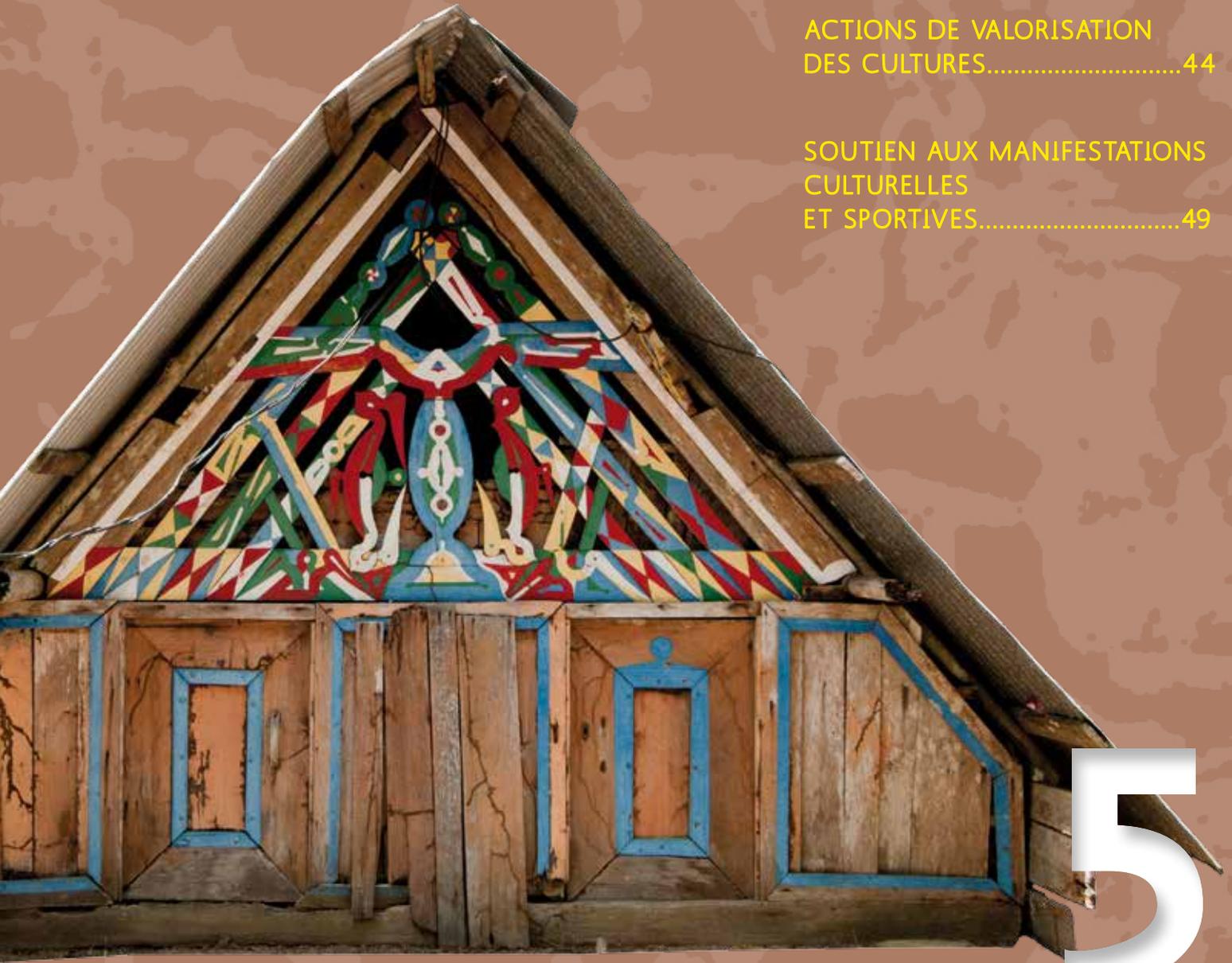
En février et en avril 2013, le PAG et la CCEG ont organisé une grande opération de sensibilisation à la réduction des déchets et à la pollution qu'ils génèrent. Plus de 300 élèves des écoles de Camopi et Trois Sauts et de l'antenne Paul Suitman du collège ont participé aux ateliers proposés par les agents du PAG et de la CCEG sur le recyclage du papier, l'utilité du compost, le devenir des piles usagées, etc.



▲ Maripasoula. La CCOG prend le relais pour amener les déchets jusqu'à la décharge. © PAG

DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES ÉLÈVES RÉCOMPENSÉS

Mardi 2 juin 2013, le collège de Camopi fêtait la fin de l'année scolaire. A cette occasion les élèves ayant ramené le plus de piles usagées et de canettes vides ont été symboliquement récompensés. Cette action d'éducation au développement durable, menée tout au long de l'année scolaire, s'inscrit dans le dispositif de collecte mis en place par la Communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG), avec l'appui du Parc amazonien de Guyane. Au cours de l'année, 3 421 piles usagées, 3 977 canettes en aluminium et 1 952 canettes en acier ont été récoltées par le collège. Les élèves ont reçu des lots de la part de la CCEG et du PAG en remerciement de leur participation.



ACTIONS DE VALORISATION
DES CULTURES.....44

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
CULTURELLES
ET SPORTIVES.....49

5

LA RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

ACKNOWLEDGING CULTURAL IDENTITIES

Acknowledging and promoting the diversity of cultures on its territory are priority issues for the National Park.

The National Park's team worked to establish the necessary conditions for cultural development on the territory of the French Guiana Amazonian Park. Since competence in this area is shared, the Park's action can only take place within a partnership involving all players, inhabitants, elected officials, non-profit groups and agencies working in the field of culture. The National Park is a space that fosters the active participation of all stakeholders, to collectively build the territory's future.

La reconnaissance et la valorisation de la diversité des cultures du territoire constituent un enjeu fondamental pour le Parc national. L'équipe du Parc national travaille à la mise en place des conditions nécessaires au développement culturel sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. N'ayant pas de compétence exclusive dans ce domaine, son action ne peut s'envisager qu'en partenariat avec l'ensemble des acteurs, habitants, élus, associations et services dédiés à la culture. Le PAG se place ici comme un espace qui favorise la mobilisation de tous, afin de construire collectivement l'avenir du territoire.



▲ Equipe de tournage à Taluen immortalisant les chants kalawu. © A. Bardiot / PAG



▲ Images des danses du maraké. © A. Bardiot / PAG

[5.1] ACTIONS DE VALORISATION DES CULTURES

SAUVEGARDE DES CHANTS KALAWU

Le Parc amazonien de Guyane, dans le cadre de ses missions de sauvegarde, de transmission et de valorisation des patrimoines culturels, a accompagné l'association Kalipo dans la réalisation d'un projet de sauvegarde des chants kalawu.

Les chants Kalawu constituent un élément essentiel du maraké, rituel de passage, de régénération et d'alliance chez les Wayana-Apalai. Ces chants racontent l'Histoire de la communauté, remémorant les liens avec les différents êtres constitutifs de leur cosmos ainsi que les règles de conduites sociales et culturelles qui régissent les relations entre les hommes. "Les chants kalawu sont en passe de disparaître, explique Alizée Bardiot du service patrimoines naturels et culturels au PAG. Ils sont chantés dans la langue dite des ancêtres et seuls quelques anciens détiennent encore cette connaissance".

Mesures conservatoires

Conscients du risque de disparition pesant sur cet élément important de leur patrimoine, et souhaitant réaliser des enregistrements à titre conservatoire, les membres de l'association amérindienne Kalipo ont demandé à une équipe professionnelle de réaliser des captations vidéos et sonores des chants kalawu. Un des autres objectifs est aussi de faciliter l'apprentissage de chants kalawu par les futurs chanteurs, sans lesquels le maraké serait amené à disparaître. Ceci fait partie des mesures de sauvegarde prioritaire du patrimoine du maraké identifiées par la commission autochtone Wayana-Apalai.

L'équipe de tournage, constituée de Jean-Philippe Isel, Grégoire Ausina et Cédric Cavé a pu se rendre au mois de juin 2013 à Taluen pour procéder aux enregistrements. Parallèlement, trois membres de la communauté ont pu être initiés à la captation vidéo, par le biais d'une formation dispensée par l'équipe de tournage. "L'association a aussi été dotée de matériel vidéo. Elle espère pouvoir s'engager dans un processus d'inventaire participatif des patrimoines immatériels culturels de la communauté Wayana-Apalai", précise Alizée Bardiot.

Le fonds documentaire constitué lors de la mission du mois de juin, et propriété de la communauté Wayana-Apalai, a été restitué à l'association Kalipo et aux partenaires du projet.

Cette action a bénéficié du soutien technique et financier du PAG. La Direction des affaires culturelles est également partie prenante de ce projet.



▲ Formation d'un habitant volontaire à la captation vidéo. © A. Bardiot/PAG

QUAND L'ALSACE REND HOMMAGE AUX TEKOS DE GUYANE

Une délégation amérindienne Teko de Camopi s'est rendue dans la région de Strasbourg durant une semaine en septembre 2013 afin de participer à un festival culturel et scientifique organisé par l'association des étudiants et amis de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Strasbourg. Retour d'expérience.

Expositions, films sur la communauté Teko, table ronde, conférences et des danses traditionnelles étaient au programme du festival *Guerriers de la Paix, les teko de Guyane*. Cette manifestation dédiée à la mise en valeur de la culture Teko a également permis de rendre hommage au travail mené durant 40 ans par l'ethnologue Eric Navet auprès des Tekos.

Une valorisation de la culture teko

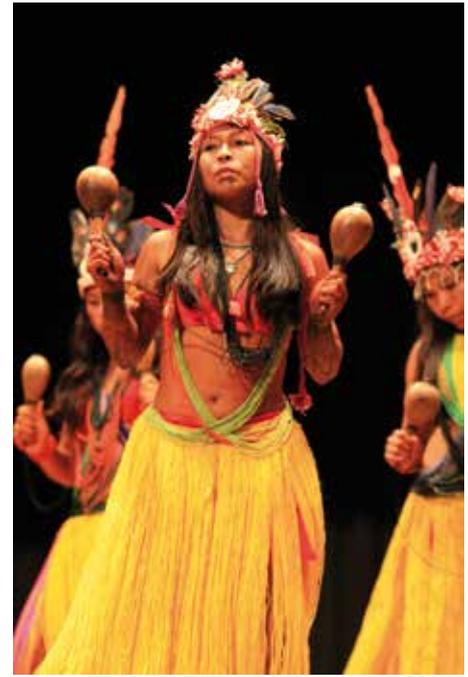
La délégation amérindienne de Guyane était constituée d'une vingtaine de personnes comprenant le maire de Camopi, une artiste teko, le président de l'association Kumaka, également directeur artistique de la troupe de danse Teko Makan, et les danseuses et danseurs de la troupe. Deux agents du Parc amazonien de Guyane (PAG) étaient aussi du voyage.

Pour Jammes Panapuy, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock du PAG : *"Il ne s'agissait en aucun cas d'une représentation folklorique de la culture teko. Ce qui a motivé l'ensemble des partenaires du projet, c'est que ce voyage mettait en valeur la communauté Teko par une découverte de ses patrimoines et présentait les enjeux et menaces auxquels elle est confrontée. La rencontre avec les chercheurs, les étudiants et les acteurs du monde culturel a été appréciée par la délégation Teko. Les échanges avec les artisans et élus du petit village alsacien de Muttersholtz qui accueillait la manifestation, furent aussi un moment fort de ce voyage. "C'était une opportunité, notamment pour des jeunes de Camopi, de s'ouvrir à un autre univers, de s'en enrichir, mais aussi de se sentir conforté dans la reconnaissance de leur propre culture et des valeurs qu'elle porte", complète Jammes Panapuy.*

Unis autour de Kumaka

La concrétisation de ce déplacement, coordonné par le PAG, a été rendu possible grâce à différents partenariats, réunissant la mairie de Camopi, Air Caraïbes, la DAC Guyane et le Ministère de l'Outre-Mer. D'autre part, les parures et instruments des danseurs étant pour partie confectionnés avec des espèces protégées, le PAG a porté les demandes de dérogations auprès du ministère chargé de l'écologie afin que l'association Kumaka puisse les transporter en toute légalité.

▼ Le spectacle à Strasbourg © Christian Michel



© Christian Michel

ENTRETIEN AVEC JOACHIM PANAPUY

Directeur artistique de la troupe Teko-Makan

Comment s'est passé ce voyage en Alsace avec la troupe Teko-makan ?

Ce fut une très belle expérience, qui a permis à certains membres du groupe de découvrir la métropole, de voir autre chose que la

forêt ou de la vie à Camopi. Je suis le chef des danseurs Teko, et tous ceux qui ont appris avec moi et ont passé l'étape du rituel sont venus. Nous avons montré l'importance de nos pratiques musicales. Nous avons montré la confection du tulé, l'habit des danseurs Teko, en leur expliquant que tout ça venait du sacré et du spirituel.

J'aimerais vraiment revivre une autre expérience comme celle-là.

Que représente pour vous et votre association la participation à ce genre de manifestation ?

Nous sommes fiers d'être Teko et nous voulons faire découvrir notre culture à travers ses musiques et ses danses. Ces pratiques pourraient disparaître. Il n'y a pas de professeur de danse et musique Teko, à proprement dit, reconnu au sein de notre communauté. Certains, qui connaissent ces pratiques artistiques, n'ont pas passé de rituel. Du coup ils n'osent pas montrer leur savoir par crainte du mal que les esprits pourraient leur faire. Nous devons encore aller plus en profondeur dans les pratiques de danses et de musiques que les jeunes ne maîtrisent pas encore. C'est toute l'histoire de notre communauté qui transpire dans ces arts. Nous voulons partager cette pensée là avec des personnes qui ne sont pas issues de la communauté Teko. C'est pour nous un objectif à atteindre.

EXPOSITION

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « WAYANAS » DE DOMINIQUE DARBOIS



Quel était le quotidien des Wayanas au milieu du siècle dernier ? Des éléments de réponse se trouvaient dans l'exposition photographique « Wayanas » installée à Elahe du 14 au 27 août 2013, dans le cadre des Rencontres photographiques de Guyane. Présentée à l'initiative de l'association amérindienne Kupun komhe hei tei, cette exposition composée de clichés pris par la photographe Dominique Darbois entre 1951 et 1952, auprès des amérindiens Wayanas des monts Tumuc-Humac, illustre différents thèmes de la vie des Wayanas à cette époque : agriculture, architecture, vannerie, tatouages, cérémonies culturelles (maraké), etc.



Cette exposition a également été l'occasion pour l'association d'animer trois ateliers sur les savoir-faire traditionnels auxquels ont participé une trentaine de jeunes gens :

- Confection de hamacs ;
- Techniques de vannerie ;
- Tatouage au génipa.

Une grande fête de village mêlant compétitions sportives et poursuite des ateliers de transmission a clôturé l'événement. Le Parc amazonien de Guyane a pris en charge le tirage de l'ensemble de l'exposition, son acheminement et l'achat de petit matériel pour les ateliers.



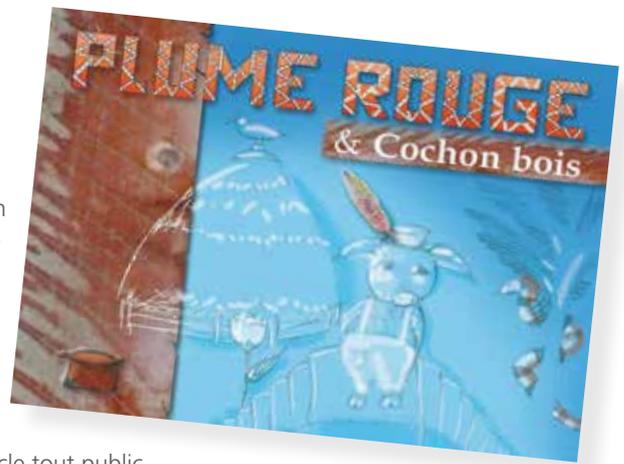
UN FESTIVAL DE CONTES SUR LE HAUT-MARONI

La compagnie Zoukoyanyan a bénéficié du soutien logistique et financier du PAG pour étendre son festival de contes *Kouté pou tandé* au Haut-Maroni. Pour l'occasion, un conteur professionnel amérindien venu du Canada a animé dans le village de Taluen un atelier sur l'utilisation de la parole et du conte dans la médiation culturelle. Certains agents du PAG, médiateurs au quotidien, ont été conviés à y participer. Un atelier d'écriture de contes pour les enfants ainsi qu'un spectacle tout public

se sont aussi déroulés dans le village. L'atelier d'écriture pour enfants a donné lieu à la création d'un livret de contes intitulé *Plume rouge et cochon bois* qui a été restitué aux enfants de Taluen.

D'autres interventions ont eu lieu à Maripasoula où ont été organisés un spectacle de contes pour la petite enfance, un spectacle de contes grand public ainsi qu'un atelier d'initiation au conte et théâtre pour jeunes.

Comme l'explique Alizée Bardiot, du service patrimoines naturels et culturels, " ce type de manifestation vise à susciter l'intérêt des jeunes pour la littérature orale qui est un pilier de leur patrimoine culturel. Le conte est ici utilisé pour mettre en évidence l'importance et le pouvoir de la parole dans les relations sociales ". C'est aussi favoriser un accès à la culture pour les populations éloignées du littoral guyanais.



PROJETS EN COURS

Plusieurs actions de valorisation des cultures, initiées au cours des années précédentes, ont été poursuivies en 2013.

RÉHABILITATION DES CASES ANCIENNES DE LOKA-BONVILLE

Une mission d'analyse du patrimoine bâti (description, typologie, organisation des villages, état de conservation du bâti) a été menée dans le courant du 1^{er} semestre 2013 et dont le rendu a été fait en commune auprès des élus municipaux et des autorités coutumières le 3 octobre 2013.



Kāwey'u, les grands chants Wayāpi

Mené par l'éthnomusicologue Jean-Michel Beudet, avec l'appui des autorités coutumières de Trois-Sauts ce projet de sauvegarde du patrimoine immatériel des Wayāpi vise notamment à transcrire et traduire des chants en Wayapi et en Français, à les enregistrer et à organiser des ateliers de transmission intergénérationnels. La phase 2013 s'est déroulée à Trois-Sauts, au mois d'août. Outre le soutien technique et financier du PAG, ce projet reçoit l'appui de la mairie de Camopi, de la DAC, du Conseil régional, du CRILLASH et bénéficie des fonds européens LEADER.

Revalorisation de l'Apinti doon (tambour)

L'Apinti doon est un "tambour parleur" utilisé autrefois par les Aluku pour communiquer selon un "langage tambouriné" très codifié et aujourd'hui en passe de disparaître. Le PAG soutient l'association APFOM dans son projet de sauvegarde de ce patrimoine qui passe entre autres par l'initiation de 11 personnes à la fabrication des tambours apinti par un "maître d'art" local, l'enseignement de l'apinti doon et le financement d'un local de stockage des tambours. En 2013, la confection des onze instruments était quasi achevée. Les cours de tambours devraient commencer début 2014.



© blanda.com

ENTRETIEN AVEC JEAN MOOMOU

Maître de conférences à l'Université des Antilles-Guyane, historien, Jean Moomou est aussi le président de l'APFOM (Association des Populations des Fleuves Oyapock et Maroni). Cette association a obtenu le

soutien du Parc amazonien de Guyane dans plusieurs projets. Rencontre avec Jean Moomou.

Pourquoi avoir créé cette association et quels sont ses objectifs ?

Le principal objectif de notre association est de promouvoir l'échange et la transmission des savoirs et savoir-faire des populations des Fleuves de l'Oyapock et du Maroni. Elle a également une volonté de réunir des guyanais autour d'un projet de valorisation du territoire de la Guyane sur la base de thématiques plurielles. L'association se veut force de propositions, d'orientations stratégiques pour l'avenir, sur des problématiques jugées fondamentales pour le territoire guyanais. Aussi elle ambitionne d'être un espace de conseil et de diffusion d'information pour les populations et une sorte de conseil collectif pour l'action publique.

Quels sont les grands projets que vous avez menés et sur quoi travaillez-vous aujourd'hui ?

Parmi les projets en cours depuis 2012, nous avons entamé l'initiation à la fabrication de tambours traditionnels et l'apprentissage des rythmes de l'Apinti

doon. Nous avons conventionné en 2012 avec le Parc amazonien au titre de la valorisation de ce savoir-faire ancestral.

Du 18 au 23 novembre 2013, nous avons organisé un colloque Interdisciplinaire sur le thème : "Marronnages et leurs productions sociales, culturelles dans les Guyanes et le bassin Caraïbéen du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle. Bilan et perspectives de recherche : Mémoires, patrimoines, identités et histoire". Une rencontre qui a mobilisé 52 chercheurs de disciplines diverses et de nationalités différentes à Saint-Laurent du Maroni. Elle a mis également en lumière le croisement des regards et d'approches liés à l'histoire tels que le monde de la recherche la perçoit, l'étudie et ceux qui l'ont vécue et la racontent. Ce fût quelques jours d'échanges riches en émotion.

Quels sont les projets à venir pour l'APFOM ?

Actuellement, nous finalisons les actions post colloque, tels que la publication des actes, le bilan ainsi que des livrets pédagogiques à destination du corps enseignant.

L'association n'a pas de salarié, nous sommes tous des bénévoles donc nous avons besoin de temps pour concrétiser nos actions. Soucieux de bien faire les choses, nous prenons le temps nécessaire pour clôturer les actions en cours. Bien-sûr nous souhaitons poursuivre le partenariat avec le Parc amazonien afin qu'il puisse nous accompagner dans le financement des projets à venir.

[5.2] SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Sauvegarder et transmettre des patrimoines culturels, favoriser l'expression culturelle sous toutes ses formes, promouvoir les cultures des territoires et l'interculturalité... Aux côtés des acteurs de la culture et des partenaires institutionnels, notamment les communes, le PAG apporte un soutien à de nombreuses initiatives émanant d'associations des territoires avec une volonté d'ouverture sur le monde, de garder la culture vivante et de la rendre accessible à tous.

PROJETS ET MANIFESTATIONS SOUTENUS PAR LE PARC NATIONAL EN 2013





ELAHE RECONSTRUIT SON TUKUSIPAN

Le capitaine du village d'Elahe et les habitants ont sollicité l'association Kalipo pour les accompagner dans la reconstruction d'un tukusipan traditionnel (carbet communautaire). L'association s'était déjà illustrée en 2010 en portant le projet de reconstruction du tukusipan de Taluen, action fortement soutenue par le Parc amazonien de Guyane à l'époque.

Pour Amandine Soury, chargée de développement local à la délégation territoriale du Maroni du PAG, la construction du tukusipan d'Elahe est "un projet qui montre la motivation des villageois pour valoriser leur culture et préserver leur mode de vie". Derrière le chantier, engagé en 2012, l'objectif sous-jacent est d'assurer une préservation dans la durée des savoir-faire ancestraux. "Les habitants d'Elahe veulent perpétuer la tradition, comme l'ont fait leurs parents avant eux. Avec l'aide de Kalipo, ils doivent s'en re-

mettre aux détenteurs de ce savoir-faire. Les anciens sont parties prenantes du projet. Ils donnent des conseils, apportent leur expertise dans la mise en pratique d'un savoir qui se transmet de génération en génération", complète Amandine. Avec ce projet, la communauté d'Elahe montre qu'il est possible de mettre en valeur les traditions d'une culture enracinée dans le passé, qui vit dans le présent et regarde aujourd'hui vers l'avenir.

Le PAG a accompagné l'association Kalipo et les habitants d'Elahe pour le montage de ce projet et est également présent au quotidien pour aider l'association sur les aspects techniques et budgétaires du projet. Le projet a aussi reçu un soutien de la commune de Maripasoula, de la Région Guyane et de la Direction des affaires culturelles.

PAROLES
D'ADMINISTRATEURS.....52

LE COMITÉ
DE VIE LOCALE.....58

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE.....56

LE DOSSIER REXMA.....59

L'ORGANIGRAMME
DU PAG.....60



6

GOUVERNANCE

ABSTRACT 5

Governance

The French Guiana Amazonian Park is now part of French Guiana's institutional landscape. The PAG maintained its ties with local and customary authorities by working closely with them to finalize the project for the territories shared by all : the charter. The Board of Directors, which is the decision-making body, and the director receive the support of the Scientific Council to address issues relating to research and knowledge of the PAG's territories. They are also supported by the Local Life Committee, which enables local users to have their say within the governing bodies of the National Park.

Le Parc amazonien de Guyane fait désormais partie du paysage institutionnel guyanais. Le PAG a entretenu ses relations avec les collectivités locales et les autorités coutumières, par un travail de proximité pour finaliser le projet de territoires partagé par tous : la charte. Le conseil d'administration, organe décisionnel, et la direction s'appuient sur le conseil scientifique pour traiter des sujets de recherches et des enjeux de connaissances sur les territoires du PAG. Ils s'appuient également sur le comité de vie locale qui permet l'expression des usagers des territoires au sein des instances du Parc national.

[6.1] PAROLES D'ADMINISTRATEURS...

Le conseil d'administration (CA) du Parc amazonien de Guyane s'est réuni trois fois durant l'année 2013, le 28 février, le 18 avril et le 26 novembre.

L'année 2013 a été marquée par deux grands dossiers propres à l'Etablissement public, la charte des territoires et le renouvellement du conseil d'administration après 6 années d'existence. Les questions relatives à l'orpillage illégal ont alimenté également les discussions. Extraits des débats relatifs aux questions les plus discutées lors de ces réunions des administrateurs du PAG.

CONCERNANT LA CHARTE

2013, année de la charte. Après les consultations institutionnelles, l'enquête publique et avant l'approbation ministérielle, le projet de charte des territoires a été au cœur des débats, plus spécialement lors du CA du 18 avril 2013. Extraits :



CA du 18 avril 2013

Charles RINGUET, Maire de Saint-Elie :

« La charte pose problème. Les 5 communes concernées par le PAG ont permis son émergence. Dans la mesure où le PAG se consacrerait à ses prérogatives, qui sont aux dires de la ministre de l'époque Mme Nelly OLIN, la nature, la biodiversité, les écosystèmes, le PAG ne poserait pas de problème. Il s'avère qu'aujourd'hui le PAG a pris une autre direction que je juge dangereuse. Le PAG empiète sur les compétences des communes... Le PAG doit

laisser aux communes la gestion de leurs projets, le PAG doit les laisser faire leur travail en matière de développement, d'aménagement du territoire et d'urbanisation. A mon sens, le PAG fait de l'ingérence ».

CA du 18 avril 2013

Alain HERMES, personnalité compétente dans le domaine du tourisme : « Je pense que beaucoup sont dans la confusion. Le plus important est de savoir si le PAG a réussi à convaincre les communes concernées qu'elles ont intérêt à adhérer à la charte. Je pense que non... Le Parc a six ans et sur le plan de l'aménagement le PAG n'a rien fait, même pas un carbet. Sur le plan de l'évolution de la réglementation, pas une avancée, on en est encore au stade de « l'étude ».

CA du 26 juin 2012

Bernard THIBAUT, président du conseil scientifique : « Je suis depuis 4 ans président du conseil scientifique du PAG et je peux vous assurer que le PAG a fait bien des choses aussi bien en termes de réalisation sur le terrain que sur des thèmes de discussions engagées. Concernant la zone d'accès réglementée des propositions concrètes ont été faites, et il faut admettre que le PAG ne peut pas faire plus... Il faut considérer que le PAG n'est pas un monde clos, à part, mais sert à l'ensemble de la Guyane.

Un procès d'intention est fait au PAG mais je n'ai pas eu l'impression que le PAG faisait "à la place de". Le PAG est là pour aider à faire faire. »



CA du 18 avril 2013

Richard LOBI,

Maire Papaïchton : « Je partage certains des propos du maire de Saint-Élie. Par rapport à la signature de la charte, le plus important

est de rechercher l'adhésion de la population. Il est vrai qu'au final ce sont les conseillers municipaux qui vont décider mais l'adhésion des populations est primordiale car le conseil municipal est élu par la population et doit défendre ses intérêts.

A Papaïchton, la population a beaucoup de craintes, elle se pose beaucoup de questions auxquelles il n'y a pas de réponse notamment sur les zones de droit d'usage et les pratiques. Des réponses doivent être apportées ».



CA du 18 avril 2013

Tristan BELLARDIE, adjoint au maire de Maripa-soula :

« Pour avoir longuement discuté avec lui sur le sujet, je peux dire que je parle au nom du

Maire. A aucun moment, il n'a été ressenti une volonté quelconque du PAG à régenter la commune. En ce moment, la municipalité travaille sur l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) document très important, et le PAG ne s'est pas imposé dans l'aménagement, dans les zones urbaines, dans les zones agricoles..., le PAG a juste donné son avis comme un bon nombre d'institutions.

Je rejoins les propos du maire de Saül qui dit que le PAG est un partenaire comme le Conseil général, le Conseil régional et les services de l'État pour aider les communes ».





CA du 18 avril 2013

Claude SUZANON, 1^{er} vice-président du CA du PAG :

« Je suis surpris de la teneur de certains propos. A l'écoute de propos de certains on a l'impression que le PAG a été créé pour « embêter » les gens... Le PAG n'est pas parfait mais un gros travail est fait et a été réalisé depuis sa création.

Il se trouve que c'est facile de mettre le doigt sur ce qui ne va pas, par contre, très peu de gens ont l'honnêteté de reconnaître que le PAG a fait avancer les choses. Le fait de dire que le PAG n'a pas tenu compte des remarques, cela est faux. Quand on fait le bilan de l'action du PAG en 5 ans, cela équivaut à ce qui n'a pas été fait depuis des décennies... Il faut chercher à l'améliorer et non à le détruire ».



CA du 18 avril 2013

Jacky PAWEY, représentant des autorités coutumières de Trois-Sauts :

« Je suis favorable à la charte car j'espère que cela permettra de développer les villages de Trois-Sauts. Les habitants de Trois-Sauts veulent que Camopi adhère à la charte. Je pense que le PAG est une grande aide pour les villages ».

CONCERNANT L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

En fin de séance des CA, un point est fait sur la situation de l'orpillage illégal sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane. Extraits :

CA du 28 février 2013

Atipaya ALOIKE, représentant du Gran man des Wayana : « La population reconnaît l'action des forces de l'ordre cependant elle se sent en insécurité. Je déplore le fait que du côté du Suriname les forces de l'ordre ne font rien alors que l'on sait que les bases-arrière se trouvent là bas. Les orpailleurs vivent au vu et au su des forces de l'ordre surinamaises. Malgré l'effort de lutte permanent des forces de l'ordre française, il y a de plus en plus d'orpailleurs illégaux, la population est désespérée. car elle n'en voit pas la fin. Sur le terrain, la population ne voit pas les résultats. Les orpailleurs illégaux remontent les cours d'eau sans être inquiétés ».



CA du 28 février 2013

Chimili BOUSSOUSSA, chef coutumier aluku de Papaïchton : « Les entreprises légales sont complices dans le flux de marchandises vers les chantiers d'orpillage illégal. Ils passent les barrages pour les orpailleurs ».



CA du 26 novembre 2013

Tristan BELLARDIE : « J'ai à maintes reprises, dans cette assemblée, signalé la situation de l'orpillage clandestin sur Maripa-Soula. Il y a un vrai désengagement de l'Etat au niveau national, et non pas localement. Je salue l'action des forces de l'ordre sur le terrain. On met de moins en moins de moyens humains et financiers dans cette lutte. Par exemple, depuis le retrait des forces de l'ordre sur l'Inini, cette rivière est devenue « l'autoroute des orpailleurs ». Il y a des allers et venues de jour comme de nuit. A Saut-Sonnelle, 28 pirogues passent dans une nuit. C'est une erreur fondamentale d'avoir fait disparaître le barrage de Saut-Sonnelle ».



CA du 26 novembre 2013

Lieutenant-colonel Florian VILLALONGA, chef d'état-major Harpie à la Gendarmerie nationale : « Certes la France est une « puissance mondiale » mais face à la misère et à l'espoir d'une vie meilleure on peut difficilement se battre. La Guyane est entourée de pays (Suriname et Brésil)

avec une population très pauvre. Au Mexique par exemple, le mur qui a été construit pour empêcher l'immigration aux Etats-Unis et qui a coûté très cher n'arrête pas les populations candidates à l'émigration ».

CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CA

Le CA du 26 novembre 2013 a vu, la mise en place d'un nouveau président et d'un nouveau bureau au sein du CA du PAG. Quelques réactions :

CA du 26 novembre 2013

Frédéric MORTIER, directeur du PAG :

« Je vous annonce mon départ de la Guyane pour prendre de nouvelles fonctions et vous remercie ainsi que tous les agents du PAG et les partenaires pour ces 6 ans et demi de travail, d'échanges, de dialogues et d'écoute. La mise en place du PAG a été une aventure humaine et collective exceptionnelle, ainsi que l'élaboration en co-construction de la charte des territoires, fondée sur les valeurs de vivre-ensemble et de développement... je souhaite un bon vent au Parc amazonien de Guyane mais pas trop fort ».



CA du 26 novembre 2013

Claude SUZANON, nouveau président du CA du PAG :

« Je remercie les administrateurs pour la confiance qu'ils me témoignent par leurs votes et je ferai tout pour en être digne... J'espère initier cette nouvelle gouvernance et marcher dans les pas d'Hermann Charlotte. Je lui rends hommage pour son calme, sa capacité à être un homme de consensus et ses actions qui ont permis le décollage du PAG. Des étapes ont été franchies, des actions fortes ont été réalisées ».

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À PARTIR DE NOVEMBRE 2013

Représentants de l'Etat

| | |
|-----------------------|---|
| Arnaud ANSELIN | Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature et du développement durable |
| Christian MEURIN | Le directeur du service général de l'agence régionale de la santé. |
| Xavier VANT | Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt |
| Gilles MORVAN | Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement |
| Paul LÉANDRE | Le directeur du service déconcentré chargé de la culture |
| Didier FOURNIER | Un représentant du ministre de l'éducation nationale et de la recherche : le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane |
| Joël DURANTON | Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie |
| Général Philippe ADAM | Un représentant du ministre de la défense : le commandant supérieur des Forces armées de Guyane |
| François QUINTIN | Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme |
| Marc DELGRANDE | Un représentant du ministre de l'outre mer : le délégué général à l'Outre-mer |

Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières

| | |
|--|---|
| Rodolphe ALEXANDRE | Le président du Conseil régional |
| Hélène SIRDER | Un conseiller régional |
| Alain TIEN-LIONG représenté par M. Fabien CANAVY | Le président du Conseil général |
| Claude DJANI | Un conseiller général |
| Jean-Pierre ROUMILLAC | Le président de l'Association des maires |
| Léon BERTRAND | Le président de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais |
| Justin ANATOLE représenté par M. Laurent YAWALOU | Le président de la Communauté de communes de l'Est guyanais |
| Jean-Claude MADELEINE | Le président de la Communauté de communes des Savanes |
| René MONERVILLE | Le maire de la commune de Camopi |
| Richard LOBI | Le maire de la commune de Papaïchton |
| Tobie BALLA | Le maire de la commune de Maripasoula |
| Hermann CHARLOTTE | Le maire de la commune de Saül |
| Charles RINGUET | Le maire de la commune de Saint-Elie |
| Guy BARCAREL | Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi |
| Jacky PAWEY | Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts |
| Gran Man Joseph JOACHIM | Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripasoula |
| Atipaya ALOIKE | Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Maroni de la commune de Maripasoula |
| Chimili BOUSSOUSSA | Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton |

Personnalités qualifiées

| | |
|------------------------|---|
| Bernard THIBAUT | Le président du conseil scientifique du PAG |
| Lydie RENAUD | Le président du comité de la vie locale du PAG |
| Eline JEAN-ELIE | Un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Guyane |
| Béatrice LAU | Un représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane |
| Guylaine BOURGUIGNON | La Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane |
| Laurent KELLE | Un représentant d'associations de protection de l'environnement (bureau Guyane du WWF France) |
| Claude SUZANON | Un représentant d'associations de protection de l'environnement (association SEPANGUY) |
| Jean-Luc MONERVILLE | Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel (Association des amis de l'Ecole de Camopi -AMECAM) |
| Tristan BELLARDIE | Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel (Association Kayak club Maripasoula-Lawa) |
| Faufé DJABA | Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, (association Kawina) |
| Lama TOPO | Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme |
| Frédéric AUCLAIRE | Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme (Compagnie des guides) |
| Marie-Paule JEAN-LOUIS | Une personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel (Musée des cultures guyanaises) |
| Demoi DJANI | Un représentant d'associations de chasseurs (Association des autorités coutumières de la communauté Aluku) |
| Serge URBANO | Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable |
| Gilles BOEUF | Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable |



UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 26 novembre 2013, a eu lieu l'installation du deuxième conseil d'administration (CA) du Parc amazonien de Guyane, six ans après la création de l'établissement public. Claude Suzanon a été élu président du PAG avec 34 voix pour et deux votes blancs sur 36 votants.

Claude Suzanon, président de la SEPANGUY, association de protection de l'environnement, succède ainsi au premier président de l'établissement public, Hermann Charlotte, le maire de Saül.

La première vice-présidente est Guylaine Bourguignon, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane et le deuxième vice-président est Tristan Bellardie, représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, également

2^e adjoint au maire de Maripasoula. En préambule, de cette séance d'installation, le directeur a annoncé officiellement son départ pour prendre de nouvelles fonctions à la mi-janvier 2014.

C'est donc une nouvelle équipe à la tête du PAG qui va poursuivre l'aventure humaine et collective de ce parc national engagée il y a déjà presque 7 ans. Le ministère a nommé directrice par intérim Bérengère Blin, actuelle directrice adjointe du PAG.

3 QUESTIONS À CLAUDE SUZANON

Président du conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane

1/ Quelle est la place du Parc amazonien de Guyane au niveau régional ? Le PAG appartient à l'immense écorégion du plateau des Guyanes comprise entre l'océan Atlantique, l'Orénoque et l'Amazone. Avec le parc national des Tumucumaques du Brésil, nous partageons 450 km de frontière et formons le plus vaste espace de forêt tropicale protégé au monde, avec 7,3 millions d'hectares. Le PAG est une structure jeune et dynamique qui peut partager les expériences des autres et y apporter une démarche innovante.

2/ Quel rôle peuvent jouer les aires protégées à l'échelle régionale ? Un réseau d'aires protégées avec des corridors écologiques peut être un atout pour une cohésion entre pays voisins et contribuer au développement d'activités économiques complémentaires basées davantage

sur les services rendus par la nature et les choix culturels de la population.

3/ Quels sont les facteurs limitant pour une bonne coopération entre aires protégées du plateau des Guyanes ?

L'orpaillage illégal sévit dans la plupart des pays du plateau des Guyanes. C'est aujourd'hui un frein à la coopération entre les aires protégées qui ne pourra être levé si les gouvernements des différents états s'unissent pour endiguer ce fléau. Nous avons aussi des difficultés de communication tant dans les langues que les moyens de transport, mais on constate surtout que la dynamique n'est pas encore bien affichée au plus haut niveau. Une zone Man And Biosphere avec les deux parcs frontaliers serait une reconnaissance mondiale.

[6.2] LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE EN 2013

| | |
|---|--|
| Bernard THIBAUT <i>(Président)</i> | Biomécanique des arbres, et anciennement directeur de l'unité mixte de recherche Ecofog |
| Bernard CARME <i>(1^{er} vice-président)</i> | Professeur en médecine tropicale, directeur de recherche au CHU de Cayenne |
| Serge MAM LAM FOUCK <i>(2^e vice-président)</i> | Historien, professeur des universités, directeur de recherche à l'UAG |
| Jean-Jacques De GRANVILLE | Botaniste phyto-écologue, spécialiste des milieux naturels guyanais |
| Philippe GAUCHER | Herpétologiste au CNRS |
| Cécile RICHARD-HANSEN | Spécialiste de la grande faune amazonienne à l'ONCFS |
| Olivier TOSTAIN | Ornithologue, spécialiste des milieux naturels guyanais |
| Jérôme ORIVEL | Entomologiste au CNRS, laboratoire de Petit-Saut |
| Serge MULLER | Professeur en biologie végétale à l'Université de Metz, membre du Conseil national pour la protection de la nature |
| Jérôme CHAVE | Biodiversité et changements climatiques, directeur de recherche au CNRS |
| Eric HANSEN | Police de la nature, délégué régional de l'ONCFS |
| Valéry GOND | Chercheur en télédétection au CIRAD |
| Philippe WENG | Hydrogéologue |
| Sandrine RICHARD | Chimiste, spécialiste des milieux aquatiques, responsable de l'environnement au CNES-CSG |
| Pierre Yves LE BAIL | Ichtyologue, directeur de recherche à l'INRA |
| Alain THOMAS | Hydrobiologiste à l'Université de Toulouse |
| Marie FLEURY | Ethno-botaniste au Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) |
| Anna ROOSEVELT | Préhistorienne, archéologue à l'Université de Chicago |
| Richard PASQUIS | Géographe, directeur du CIRAD |
| Jérôme BRIAND | Archéologue à l'INRAP |
| Pierre GRENAND | Anthropologue |
| Catherine AUBERTIN | Economiste, directrice de recherche à l'IRD |
| Maude ELFORT | Juriste, maître de conférence à l'UAG |
| Didier BERAU | Chimiste, expert en valorisation des ressources naturelles à l'UAG |
| Christoph JASTER | Directeur du Parc national des montagnes Tumucumaque (Brésil) |
| Dominique TILKIN GALLOIS | Anthropologue à l'Université de Sao Paulo, expert auprès du gouvernement de l'Amapa (Brésil) |
| Jean MOOMOU | Maître de conférences en histoire à l'UAG |
| Joseph ATENI | Spécialiste de la botanique aluku |
| Charles MISO | Spécialiste de la pharmacopée wayāpi |

BILAN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

En 2013, le conseil scientifique (CS) du PAG s'est réuni deux fois : les 14-15 mai et les 3-4 décembre. Durant ces séances de travail, la question de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) a été au cœur des débats. Les scientifiques ont également planché sur les programmes participatifs portant sur la gestion des ressources cynégétiques et halieutiques (cf. p.21), ainsi que sur la mise en place de protocoles de suivi à long terme des changements climatiques. L'assemblée a aussi étudié le projet d'amé-

nagement de sauts sur le Maroni et l'Oyapock, porté par la DEAL. Par ailleurs, le CS a émis 6 avis concernant des programmes scientifiques soumis au Parc national. Enfin, dans le contexte de forte recrudescence de l'orpaillage illégal sur le territoire du PAG, les membres du conseil scientifique ont choisi d'interpeller le Gouvernement sur ce fléau à travers une motion adoptée à l'unanimité lors de la séance du 4 décembre. Il s'agit de la 4^e motion prise sur ce sujet depuis la mise en place du CS en 2009.

Des nouveaux membres

La séance de décembre a été marquée par l'introduction de nouveaux membres institutionnels tels que l'archéologue Jérôme Briand (INRAP) mais aussi celle

de porteurs de savoirs locaux comme Joseph Ateni (botaniste aluku) et Charles Miso (connaisseur de la pharmacopée traditionnelle wayāpi).



© Karl Joseph

ENTRETIEN BERNARD THIBAUT

Lors des débats suscités par la mise en œuvre de la charte, la question du pillage des ressources naturelles et des savoirs traditionnels et du non respect de l'accès et le partage des avantages par certaines catégories de chercheurs a été évoquée. Bernard Thibaut, président du conseil scientifique du PAG apporte un éclairage.

Certains craignent que le PAG soit une ouverture du territoire aux scientifiques de tous horizons et qu'ils risquent de piller les ressources naturelles de la Guyane ? Qu'en pensez vous ?

C'est faux de dire que le PAG a ouvert le Sud aux scientifiques. Il y a toujours eu des gens qui ont circulé dans le Sud, y compris des scientifiques, et ce bien avant la création du PAG. De toute façon, si on veut préserver, il faut porter à connaissance et donc aller sur place non ?

Sur la question du pillage des ressources, je ne crois pas qu'il faille chercher du côté des scientifiques ! A ma connaissance, en Guyane, les quelques fortunes qui se sont bâties sur l'exploitation des ressources naturelles, l'ont été avec l'or bien sûr, et peut-être le bois de rose il y a très longtemps. Par contre, je ne connais aucun scientifique qui se soit enrichi sur le dos de la Guyane, et je ne crois pas non plus qu'un quelconque brevet ait été déposé. Donc pour moi, l'argument du scientifique pillier est actuellement complètement à côté de la plaque si je puis dire !

D'autres craignent également que la communauté scientifique ne s'accapare les connaissances traditionnelles des populations et qu'elles soient lésées. Que leur répondez-vous ?

C'est un sujet complexe. Il y a deux démarches. Il y a celle qui consiste à décrire ces savoirs traditionnels pour qu'ils ne se perdent pas. C'est un travail scientifique nécessaire car je pense qu'aujourd'hui, il y a un danger réel de perte des savoirs et des connaissances traditionnelles, lié notamment à l'évolution des sociétés traditionnelles et l'absence d'écrits. Le PAG est donc tout à fait légitime à accompagner ce travail scientifique, mené avec les populations elles-mêmes, dans un but de sauvegarde et de transmission des patrimoines.

C'est à mon avis l'autre démarche, celle qui consiste à créer de la connaissance en s'appuyant parfois sur des connaissances traditionnelles, qui est plus sujette au débat. Le conseil scientifique aimerait que le PAG soit à l'interface entre la population et les scientifiques, qu'il aide ces derniers à obtenir le consentement mutuel garantissant que les populations sont bien informées et qu'elles puissent partager les avantages si tant est qu'il y en ait. Dans cette optique nous avons d'ailleurs intégré au conseil scientifique des savants locaux dans les domaines de la pharmacopée, la botanique ou encore l'histoire.

A ce jour, que fait le PAG pour mieux contrôler, sur son territoire, l'utilisation des ressources naturelles et des connaissances traditionnelles par les organismes de recherche ou autres industriels ?

En attendant la mise en œuvre du protocole de Nagoya par la France⁽¹⁾, le PAG applique une procédure transitoire, sous la forme d'un « guide de bonne conduite ». C'est à dire que toute personne susceptible d'utiliser des ressources naturelles ou les connaissances traditionnelles dans l'espace parc national, zone de cœur et de libre adhésion confondues, doit y souscrire. Une des attributions du conseil scientifique du PAG est d'émettre un avis sur les travaux de recherche sur ce territoire, d'en effectuer un suivi et de s'assurer que les résultats soient restitués aux populations et au Parc et maintenus en Guyane. L'avis du Parc est ensuite transmis au Conseil régional qui dispose d'une commission dédiée à l'examen des dossiers "accès et partage des avantages" (APA). La présence du parc national et la commission APA de la Région sont donc une sorte de garantie de maintien de la connaissance dans le département et un pas en avant par rapport à ce qui se faisait auparavant.

⁽¹⁾ La convention sur la diversité biologique (1992) et le protocole de Nagoya (2010) encadrent l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, ainsi que le partage des éventuels avantages (APA) qui pourraient être tirés de leur utilisation. Ces engagements internationaux, ratifiés par la France, devraient être retranscrits dans la loi sur la biodiversité pour l'ensemble du territoire français en 2014.

[6.3] LE COMITÉ DE VIE LOCALE DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Collège des usagers, organismes, associations et personnalités

| | |
|-----------------------|---|
| Jocelyn THÉRÈSE | Le président du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue |
| Delphine BENOIT | La représentante du centre santé de Camopi bourg |
| Renaud SAKEU | Un artisan du Parc amazonien de Guyane |
| Eric TANI | Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane |
| Justin RAYMOND | Le représentant des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane |
| Joachim ETIENNE | Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane |
| Demoi DJANI | Le représentant des chasseurs du Parc amazonien de Guyane |
| Colonel Lambert LUCAS | Le représentant de la Gendarmerie nationale en Guyane |
| Denis GIRARD | Le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc national |

SUPPLEANTS Le représentant du centre santé de Camopi bourg ; le représentant des enseignants du territoire du Parc amazonien de Guyane, M. Paul BEAUSOLEIL; un artisan du Parc amazonien de Guyane, M. Carlos ADAOUE; Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane, M. Pierre BOUSSOUSSA; La représentante des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane, M^{me} Colline N'GUYEN; Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane, M. Cyril YANG; le représentant des chasseurs du Parc amazonien de Guyane, M. Charles MISO; Le représentant de la Gendarmerie de Guyane, Lieutenant Didier BOUIX; le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc, M. Laurent MARIE-LOUISE

Collège des représentants des habitants

| | |
|--------------------|---|
| Martial MATA | Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock |
| Sandra SUITMAN | La représentante des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock |
| Lydie RENAUD | La représentante des habitants de La Camopi, secteur de l'Oyapock |
| Jean-Marc ZIDOC | Le représentant des habitants de Trois-sauts, secteur de l'Oyapock |
| Joël ALIMANHE | Le représentant des habitants de Kayodé/Elahe, secteur du Maroni |
| Linia OPOYA | La représentante des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni |
| Mataliwa KULIYAMAN | La représentante des habitants de Antecume Pata Pidima, secteur du Maroni |
| Samagnan DJO | Le représentant des habitants du Bourg de Maripasoula, secteur du Maroni |
| Antoine DINGUIOU | Le représentant des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur du Maroni |
| Théo BALLA | Le représentant des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni |
| Jean-Paul GOUDOT | Le représentant des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre |

SUPPLEANTS Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock, M. Richard MASSILI; le représentant des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock, M. Paul YAKALI; le représentant des habitants de La Camopi, secteur de l'Oyapock, M. Michel CHAUMIER; le représentant des habitants de Trois-Sauts, secteur de l'Oyapock, M. Frédéric LASSOUKA; le représentant des habitants de Kayodé/Elaé, secteur du Maroni; le représentant des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni; le représentant des habitants d'Antecume Pata Pidima, secteur du Maroni, M. Waitu KULIYAMAN; le représentant des habitants du Bourg de Maripasoula, secteur du Maroni, M. Lama TOPO; la représentante des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur du Maroni, M^{me} CyriLLia ADAYA; la représentante des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni, M^{me} Ghislaine AFFANIS; la représentante des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre, M^{me} Cécile CHARLE

BILAN DU COMITE DE VIE LOCALE

Séances des 25 et 26 juin 2013

Le 25 juin, les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets par le PAG (LEADER, Microprojets...) ont été présentés à l'assemblée, ainsi que le travail mené sur le soutien aux filières forestières et artisanales. Le 26 juin, la direction du Parc national a fait un point sur la situation de l'orpaillage illégal et sur le dossier REXMA, qui a donné lieu à une motion de la part du CVL (Cf. p.59). Le reste de la séance a principalement été consacré aux sujets soumis au PAG et touchant aux patrimoines culturels comme l'organisation d'un festival de contes, le déplacement d'une troupe de théâtre à Camopi, la participation à des colloques, ou encore un projet de dictionnaire Teko/Français.

Séances des 19 et 20 novembre 2013

Lors de la séance du 19 novembre, les membres du CVL ont pris connaissance du projet d'aménagement des sauts sur le Maroni et l'Oyapock par la DEAL. La gestion durable des ressources forestières a été abor-

dée par l'ONF et le PAG a fait un point sur l'avancée du PAPA (Cf. p.33) et sur les programmes chasse, pêche et RIMNES (Cf. p.25). La séance du 20 novembre a été consacrée aux projets culturels et sciences humaines (Teko Makan à Strasbourg, Tukusipan d'Elahe, cases aluku de Bonville, exposition photo « Wayana », travail sur la transmission des chants, du tambour apinti...).

Des échanges sur le terrain

Souhaitant mieux partager les réalités des différents bassins de vie qu'ils représentent, la présidente et les deux vice-présidents du comité de vie locale du Parc amazonien de Guyane (Mme Renaud, MM Dinguïou et Goudot) ont souhaité que le PAG mette en place des sessions de travail qui, outre d'échanger sur les projets à mettre en œuvre et rencontrer les acteurs du territoire, leur permettrait de mieux préparer les séances plénières du CVL. La première rencontre a eu lieu à Camopi en juin 2013 et la seconde à Papaïchton en septembre 2013.

VISITE DE MANUEL VALLS À CAMOPI

Le Ministre de l'intérieur, Manuel Valls, accompagné d'une dizaine de personnes dont le directeur général de la Gendarmerie nationale, son conseiller gendarmerie et des élus de Guyane, s'est rendu à Camopi le samedi 9 mars 2013. Le ministre a été reçu en Mairie par le premier magistrat, René Monerville et les représentants du Parc national, en l'occurrence, le 1^{er} vice-président Claude Suzanon, le directeur Frédéric Mortier et le chef de la délégation territoriale de l'Oyapock, Jammes Panapuy et son adjoint Jean-Marc Cachine. Une introduction globale a été faite par Claude Suzanon sur les missions du parc national et l'importance des dossiers de la compétence de l'Etat : orpaillage, PAPA, ZAR et ZDUC, qui sont indissociables de la réussite du parc et de la charte. Le chef de la DTO a ciblé son intervention sur les impacts de l'orpaillage clandestin sur la commune de Camopi et expliqué le travail de diagnostic effectué par son équipe. Le directeur a fait un point sur l'activité illégale sur l'ensemble du territoire du PAG et insisté sur les freins au développement pour le territoire de Camopi. Des présentations et échanges concis, qui ont permis au PAG de faire passer ces messages au ministre de l'intérieur, qui y a prêté une oreille attentive. Le ministre, qui a pris la pleine mesure du problème de l'orpaillage, a précisé attendre beaucoup de la mission d'évaluation du dispositif de lutte Harpie pour l'adapter. Enfin, il a rappelé au préfet l'importance de faire évoluer rapidement la zone d'accès réglementé afin d'en sortir le bourg de Camopi à des fins de développement.



© Jody Amiet

[6.4] LE DOSSIER REXMA

La gouvernance locale a été au cœur des débats du 1^{er} trimestre 2013 avec le dossier REXMA, du nom de la société minière souhaitant exploiter l'or alluvionnaire de la crique Limonade, à quelques kilomètres du bourg de Saül, en zone de libre adhésion du Parc national.

De nombreux élus guyanais et des personnalités de la société civile locale et nationale se sont élevés contre la décision du Ministère du Redressement Productif, qui attribuait fin 2012 un permis d'exploitation d'or alluvionnaire à la société REXMA sur la commune de Saül. Durant la longue instruction du dossier, le conseil municipal de la commune avait fait connaître son opposition à ce projet minier, incompatible avec la volonté des élus municipaux de développer une activité éco-touristique dans un rayon de 10 km autour du bourg. La plupart des services de l'Etat, dont le préfet de l'époque, avait également donné un avis défavorable, tout comme le Parc amazonien de Guyane.

L'attribution de ce permis, en dépit de l'opposition des Saüliens, des réserves émises par les services de l'Etat et l'opposition *a posteriori* du Ministère du développement durable, a donc mis le feu aux poudres : le dossier a connu une forte résonance médiatique, nationale. Après avoir déjà fait connaître officiellement son opposition à ce projet minier et ce à deux reprises (en juillet 2008 et en janvier 2009), le Parc amazonien de Guyane a réaffirmé sa position par communiqué de presse du 17 janvier 2013, cosigné par le président du conseil d'administration du PAG et le président du conseil scientifique. Les principaux arguments du PAG portaient notamment sur :

- le non respect de la gouvernance locale,
- la nuisance à la filière touristique sur laquelle des fonds publics ont été investis et sont encore programmés,
- la confiscation à la population locale d'une zone de subsistance (chasse, pêche et loisirs),
- la destruction des milieux naturels,
- le risque de pollution encouru (y compris pour le cœur de Parc dans lequel s'écoule la crique Limonade),
- la contradiction avec les objectifs du SDAGE.

A l'issue de la séance du 25 juin 2013, le comité de vie locale du Parc amazonien de Guyane a adopté une motion en soutien aux habitants de Saül contre le projet REXMA. Le CVL a souhaité que les maires des communes concernées par le Parc national se mobilisent en ce sens aux côtés de la commune de Saül.

En août 2013, le dossier REXMA a connu de nouveaux rebondissements : le Parquet de Cayenne a annoncé l'ouverture d'une enquête pour "faux et usage de faux" concernant des documents de l'étude d'impact environnemental versés au dossier de l'enquête publique. Dès lors, le préfet de région a décidé de suspendre l'autorisation d'exploitation le temps que la justice fasse lumière sur ce dossier. Fin 2013, cette suspension avait toujours cours.

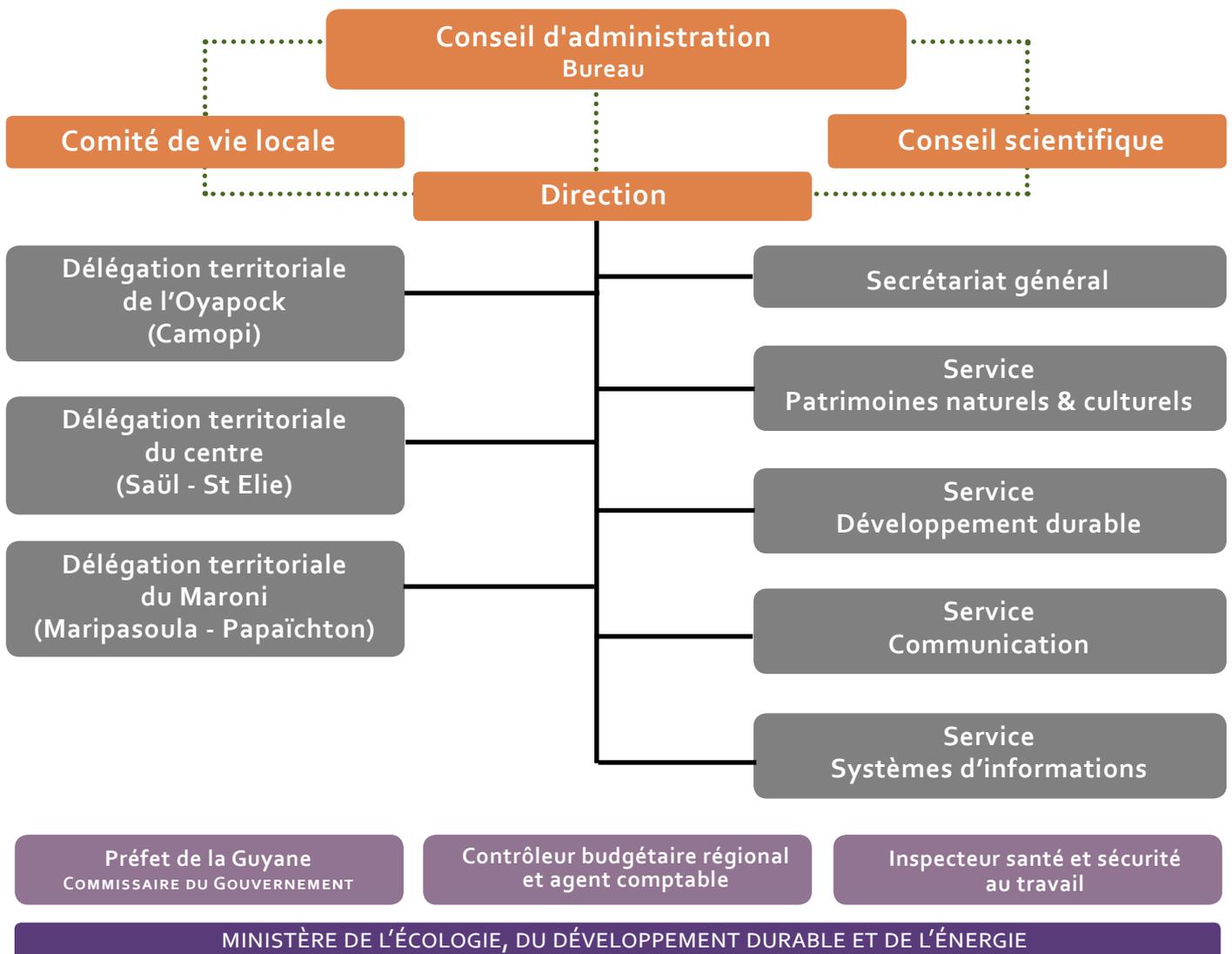
L'ACCÈS AU BOURG DE CAMOPI N'EST PLUS RÉGLEMENTÉ

La réglementation de l'accès au Sud de la Guyane est un sujet évoqué de manière récurrente au conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane depuis 2007, bien que ne relevant pas de la compétence de l'établissement. Cette réglementation qui concerne les bassins de vie des Amérindiens Wayana, Wayãpi et Teko situés dans le parc national, a été introduite par arrêté préfectoral en 1970.

Elle était restée inchangée depuis 1978 malgré l'évolution du contexte territorial et la création d'un parc national. Le Maire de Camopi avait fait savoir, depuis quelques temps, sa volonté de faire sortir le principal bourg de sa commune de la « Zone d'accès réglementé (ZAR) », afin d'en permettre notamment le développement économique. C'est chose faite depuis le 14 juin 2013.

A cette date, le préfet de Guyane a signé un arrêté qui exclut le bourg de Camopi de la zone réglementée, selon la délimitation proposée quelques jours plus tôt par le conseil municipal de la commune. De quoi ouvrir de nouvelles perspectives aux porteurs de projet (éco-tourisme, hébergement, restauration...) pour qui la ZAR était un frein majeur.

[6.5] ORGANIGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE



LES RESSOURCES
HUMAINES.....63

DU CÔTÉ
DU PERSONNEL.....64

EQUIPEMENTS
ET INFRASTRUCTURES.....66

ACHATS ET LOGISTIQUE.....69

LES GRANDES LIGNES
DU BUDGET.....70

COMMUNICATION
ET FILMOGRAPHIE.....72

7

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

THE LIFE OF THE INSTITUTION

The French Guiana Amazonian Park is now part of French Guiana's institutional landscape. The PAG maintained its ties with local and customary authorities by working closely with them to finalize the project for the territories shared by all : the charter. The Board of Directors, which is the decision-making body, and the director receive the support of the Scientific Council to address issues relating to research and knowledge of the PAG's territories. They are also supported by the Local Life Committee, which enables local users to have their say within the governing bodies of the National Park.

L'Établissement public a poursuivi l'installation des infrastructures et des équipements au sein des trois délégations territoriales afin de donner aux personnels les moyens de travailler dans de bonnes conditions. D'importants travaux d'agrandissement ont également été réalisés au siège, à Rémire-Montjoly permettant la tenue de réunions.

Deux importants départs ont marqué la fin d'année 2013 : celui d'Hermann Charlotte, président du CA arrivé en fin de mandat et celui de Frédéric Mortier, directeur du Parc national, appelé à d'autres fonctions.



▲ Claudia Berthier / Daniel Bagadi / Valérie Linguet. © PAG



▲ Mélanie Dumoulin / Claude Suzanon. © PAG



▲ Jean-Maurice Montoute © PAG



▲ Mirta Tani / Lucien Bena. © PAG



▲ Bertrand Pawey / Gérard Jean Baptiste / Arnould Eber / Luc Lassouka / Sébastien Koupi © PAG

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DÉPRÉCARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS

La note de gestion parue en 2012, qui précise les modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels des parcs nationaux et de l'Agence des aires marines protégées, a été mise en application au Parc amazonien de Guyane. Ainsi, les contrats à durée déterminée d'agents concernés par cette note ont été transformés en contrats à durée indéterminée. D'autre part, onze agents sont inscrits aux concours de déprécarisation qui seront organisés par le ministère de l'écologie et du développement durable en 2014 (6 agents en catégorie A, 2 en catégorie B et 3 en catégorie C).

PLAN DE FORMATION

Le plan de formation est un outil d'adaptation des compétences des agents de l'établissement public qui doit répondre aux enjeux des missions qui lui sont dévolues. Il s'inscrit naturellement dans les dimensions d'amélioration continue et d'actualisation de l'organisation du PAG dans le but d'optimiser le service rendu par l'établissement. En 2013, 29 formations ont été dispensées pour un volume total de 405 jours. 63 agents en ont bénéficié (71 % de l'effectif). Le budget formation 2013 s'est élevé à 100 000 € dont près de 49 000 € de coûts pédagogiques. Le secrétariat général a structuré cette année un processus innovant pour adopter un plan pluriannuel de formation prévu pour la période 2014-2016. Cette démarche devrait permettre d'optimiser d'avantage l'outil formation du PAG et de réduire les coûts.

STAGES

Quatre stagiaires d'horizons différents ont été accueillis au cours de l'année 2013. Ils ont travaillé sur des thématiques variées telles que l'accompagnement des activités d'agro-transformation dans la communauté aluku du Haut-Maroni, la préfiguration de la construction d'un éco-carbet à Cayodé, ou encore l'étude des pratiques cynégétiques en forêt tropicale. Le sujet de l'amélioration et de l'évolution du système d'information du Parc amazonien de Guyane a également été abordé dans le cadre d'un stage.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Au mois d'août 2013, le Parc national a accueilli M. Jean-Jacques Segoni, inspecteur Santé-Sécurité au Travail (SST). La démarche engagée par le Parc amazonien de Guyane dans le domaine de la SST a été perçue positivement par l'inspecteur. Une de ses recommandations a été appliquée dans la foulée. Il s'agit de l'activation d'un groupe projet travaillant sur la mise à jour

Les effectifs au 31/12/13

| | |
|--|-------|
| Nombre de postes budgétaires | 86 |
| Equivalent temps plein (ETP) | 82 |
| Equivalent temps plein travaillés (ETPT) | 82,75 |

Nombre de postes au 31/12/13

(hors CAE/CUI, VCAT, Leader)

| Catégorie | Titulaires | Contractuels | Total |
|-----------|------------|--------------|-------|
| A | 7 | 18 | 25 |
| B | 4 | 18 | 22 |
| C | 8 | 31 | 39 |
| Total | 19 | 67 | 86* |

Répartition par site (postes budgétaires) au 31/12/13

| Localité | Titulaires | Contractuels | Total |
|----------|------------|--------------|-------|
| Siège | 11 | 24 | 35 |
| Maroni | 6 | 23 | 29 |
| Oyapock | 1 | 14 | 15 |
| Centre | 1 | 6 | 7 |
| Total | 19 | 67 | 86* |

* 86 = 82 postes pourvus + 4 postes à pourvoir (recrutement en cours en fin d'année)

Résidence d'origine des agents

| | | |
|-------------------|-------------------------|----|
| Guyane | Communes de l'intérieur | 40 |
| | Littoral | 27 |
| Autres | Hexagone | 11 |
| | Autres DOM / Etranger | 4 |
| Postes à pourvoir | | 4 |
| TOTAL | | 86 |

du document unique d'évaluation des risques professionnels et sur l'actualisation du plan d'actions. Par ailleurs, dans le domaine de l'équipement de sécurité individuel des agents, les piroguiers du PAG ont été pourvus de nouveaux gilets de sauvetage auto-gonflables.



▲ Initiation au Djokan sur les berges du Mahury lors du séminaire interne du Parc amazonien de Guyane, le 27 juin 2013. © G. Feuillet / PAG

[7.2] DU CÔTÉ DU PERSONNEL

SÉMINAIRE ANNUEL DES AGENTS DU PAG

Comme chaque année, la quasi totalité des agents du Parc national s'était donné rendez-vous pour un séminaire annuel de cohésion. Organisé le 27 juin 2013 au restaurant *Kon Ti Ki* sur la route des plages à Rémyre-Montjoly, ce grand meeting a réuni les agents du siège et des trois délégations territoriales, qui ont présenté leur travail à leurs collègues sous forme de

stands très ludiques. A noter également l'organisation d'activités sportives sur la plage avec une initiation au Djokan, art martial guyanais, une partie amicale de football et une séance de Zumba, animée par la dynamique directrice adjointe, Bérengère Blin, également professeure officielle de cette discipline. Cette journée s'est clôturée par un buffet dansant.

AMICALE DU PERSONNEL

Créée en 2002 par une équipe de volontaires de la Mission pour la création du Parc, l'amicale du Parc amazonien de Guyane Tukusipan a traversé les années avec toujours les mêmes objectifs : la prise en charge d'actions culturelles et sportives pour le personnel du Parc, ainsi que le maintien et le développement de liens entre les agents. L'amicale met en place des actions tels que des challenges sportifs, des grands voyages, des sorties natures, des pique-niques, des événements

lors des fêtes de fin d'année...

En 2013, le nouveau bureau a revu le fonctionnement de l'amicale afin de fédérer les amicalistes autour d'activités de proximité comme la participation au marathon de l'Espace, l'organisation d'un pique-nique à Camopi, la prise en charge d'une partie des frais de déplacement pour participer à des événements du PAG (marché artisanal de Maripasoula, "Saül, jardins d'Amazonie"), etc.

RENCONTRE INTER-PARC

Pour le rendez-vous bisannuel des parcs nationaux de France, la rencontre inter-parc s'est déroulé du 24 au 26 septembre 2013 à Luz-Saint-Sauveur dans le Parc national des Pyrénées. L'occasion pour la délégation guyanaise du Parc amazonien de rencontrer ses homologues des différents Parcs nationaux autour de la thématique *Nouveaux parcs, nouvelles approches du territoire, nouveaux métiers*.

La délégation guyanaise était composée de 10 agents (3 de la DTM, 3 de la DTO, 3 du siège et 1 de la DTC), ainsi que du président Hermann Charlotte, son 1^{er}

vice-président Claude Suzanon et Atipaya Aloïke, représentant des autorités coutumières du Haut-Maroni. Une immersion au cœur de la montagne, un voyage riche en découvertes et en enseignements, articulé autour de circuits-ateliers thématiques qui ont permis à la délégation du PAG de découvrir le territoire pyrénéen et ses acteurs. L'occasion d'apprécier l'expérience du Parc national des Pyrénées dans les domaines de la valorisation des paysages et des usages et la prise en compte de la dimension culturelle du massif.

HERMANN CHARLOTTE ET FRÉDÉRIC MORTIER : LE DÉPART D'UN TANDEM

Lundi 16 décembre 2013, Claude Suzanon, président du Parc amazonien Guyane nouvellement élu, avait convié le maire de Saül Hermann Charlotte et Frédéric Mortier, respectivement ancien président et directeur de l'établissement public du PAG, autour d'un verre de l'amitié à l'occasion de leur départ du Parc national. De nombreux collaborateurs et partenaires étaient présents à cette occasion.

Le président du PAG, Chantal Berthelot, députée de Guyane, et Xavier Luquet, directeur de cabinet du préfet, ont salué le bilan, le courage et la force de ces deux hommes qui, durant six ans, ont su "*construire les fondations du Parc amazonien de Guyane*", selon les mots d'Hermann Charlotte. Six années au cours desquelles le Parc amazonien de Guyane a recruté, bâti ses infrastructures, posé les bases de son action au service des territoires. Les larges concertations menées sur les territoires dans le cadre de l'élaboration de la charte et les nombreux partenariats engagés font que le PAG est aujourd'hui ancré dans le paysage institutionnel guyanais.

Pour Frédéric Mortier, qui est appelé à exercer de nouvelles fonctions à Lyon, ce fût une "*extraordinaire aventure humaine*". Hermann Charlotte, qui n'a pas souhaité briguer un 2^e mandat, aspire à "*un repos familial bien mérité*". L'intérim de Frédéric Mortier est assuré par M^{lle} Bérengère Blin, directrice-adjointe de l'établissement public du PAG.



▲ Frédéric Mortier et Hermann Charlotte © PAG

DEUX AGENTS DU PAG DÉCORÉS

Le ministre de l'écologie et du développement durable a souhaité élever à la distinction de chevalier de l'Ordre national du mérite deux agents du Parc amazonien de Guyane. Les deux hommes décorés, Jammes Panapuy et Denis Lenganey, sont ainsi récompensés pour leur implication dans la mise en place du Parc national et leur travail de diagnostic et d'alerte sur l'orpillage illégal. Ils ont reçu leurs médailles des mains du directeur de l'établissement, Frédéric Mortier, lui-même chevalier de l'Ordre national du mérite.



▲ Denis Lenganey (à gauche) et Jammes Panapuy (au centre) © PAG

Jammes Panapuy, l'enfant du pays

Jammes Panapuy a œuvré pour le Parc amazonien de Guyane avant même sa création. C'est en 1997 que l'actuel chef de la délégation territoriale de l'Oyapock intègre la mission pour la création du PAG. Il a donc connu toutes les étapes et tous les métiers

au sein de l'établissement. Il a successivement été piroguier-layonneur, assistant logisticien, technicien, adjoint au chef de délégation et depuis février 2013, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock basée à Camopi.

Denis Lenganey, un manager axé sur le développement durable

Après de nombreux séjours en Guyane dans le cadre des campagnes Kawana du WWF (étude et conservation des tortues marines) et en tant que guide dans les marais de Kaw, Denis Lenganey s'installe définitivement à Maripasoula en 2008. Il devient chef de la délégation territoriale du Maroni. C'est le territoire le plus peuplé, le plus vaste et le plus complexe du Parc national, avec deux bourgs (Maripasoula et Papaïchton) et la présence de deux grandes communautés, les Amérindiens wayana-teko-apalaï et les Noirs marrons aluku. Il est récompensé pour son engagement total sur le territoire et au niveau du parc national.



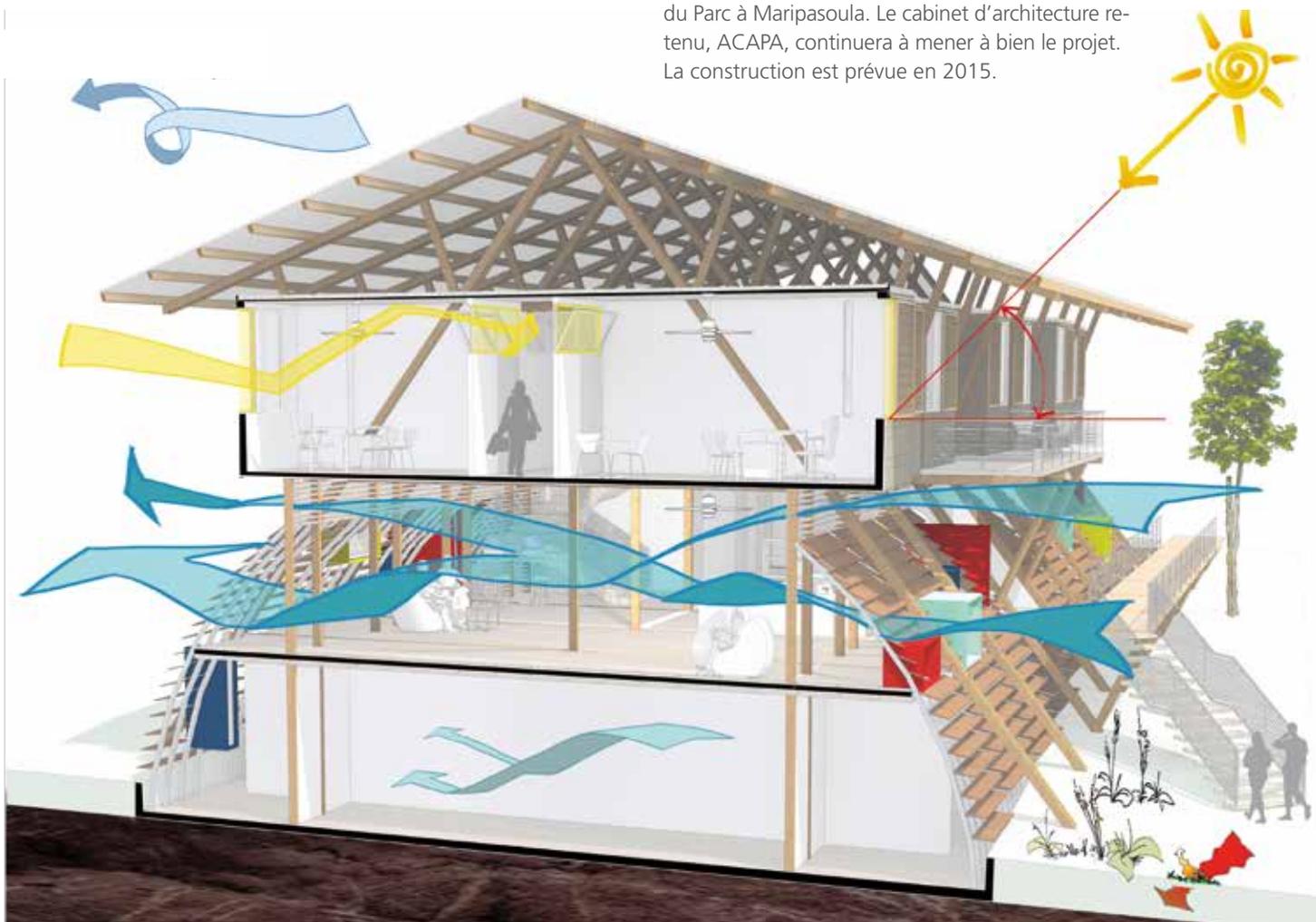
▲ Projet de bureaux du Parc amazonien de Guyane à Maripasoula. © Acapa

[7.3] EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MARONI

Maripasoula

Le PAG a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception et la construction de la maison du Parc à Maripasoula. Le cabinet d'architecture retenu, ACAPA, continuera à mener à bien le projet. La construction est prévue en 2015.





◀ Maquette du bâtiment de services publics de Taluen. © JAG

Taluen

En 2013 le chantier de la construction du bâtiment de services publics de Taluen, porté par la commune de Maripasoula et le PAG, a connu un second souffle. En particulier avec la notification d'avenants pour la mise en place d'un assainissement par macrophytes flottants et pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.



Dépôts sur le Haut-Maroni

La délégation territoriale du Maroni a achevé la construction de dépôts de matériels et de carburant qui apportent aux équipes de Taluen, Elahe, Cayodé et Antecume Pata une logistique plus fluide et une autonomie plus grande.



▲ Dépôt d'Antecume Pata © PAG



▲ Dépôt d'Antecume Pata © PAG



▲ Dépôt d'Elahe © PAG



▲ Dépôt de Taluen. © PAG

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'OYAPOCK

Maison du Parc

En 2012, l'entreprise titulaire du marché de construction de la maison du Parc à Camopi avait abandonné le chantier. Une nouvelle consultation a donc été effectuée en 2013, mais elle s'est malheureusement révélée infructueuse. Une nouvelle étude architecturale, sera donc lancée en 2014.

Par ailleurs, l'équipe de la DTO ayant dû libérer le local mis à disposition par la commune dans l'hôtel de ville, un bungalow provisoire a été installé afin de maintenir les conditions de travail des agents de la délégation territoriale.

Conception et réalisation de deux logements et d'un espace logistique.

Un marché prévoyant la conception et la réalisation de deux logements de fonction de 120 m² chacun et d'un espace logistique d'environ 220m² utiles, le tout alimenté en énergie solaire, a été notifié. Il s'agit d'une première tranche de travaux, qui débiteront en 2014.

Une maison pour les agents de passage

Afin de réduire les frais de mission et d'améliorer le confort et la sécurité des agents du PAG de passage à Camopi dans le cadre de leurs missions, l'établissement public loue désormais un logement dans le bourg. Ce dernier a fait l'objet de travaux de rénovation par l'équipe de la DTO.



▲ Bungalow provisoires à Camopi. © PAG

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU CENTRE

Le PAG a acquis une maison dans une extension du bourg de Saül sur un terrain de 1 500m². Il s'agit du 2^e logement de service identifié à Saül comme nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement public.

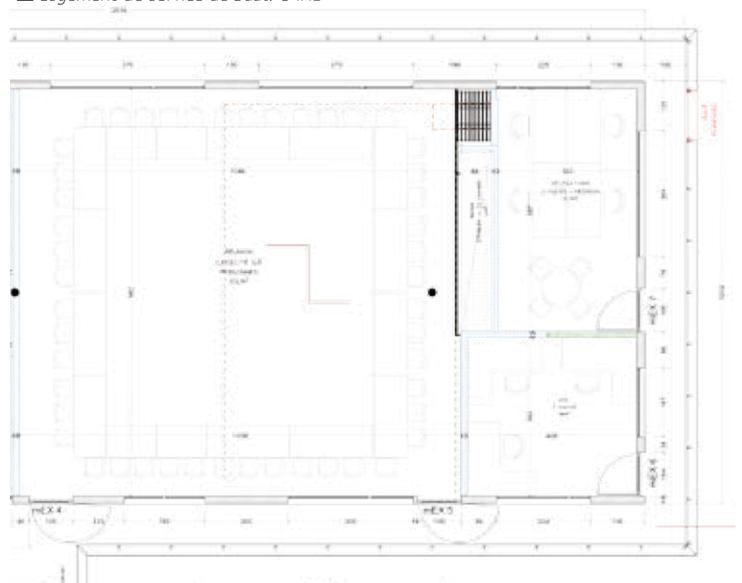


▲ Logement de service de Saül. © PAG

AU SIÈGE

Le Parc national s'est doté, pour son siège à Rémire-Montjoly, de nouvelles surfaces de travail et en particulier d'une salle de réunion équipée d'un mur mobile. Cette salle à géométrie variable, avec une capacité de 45 places assises, permet notamment de réunir les grandes instances de gouvernance de l'établissement public (CA, CVL, CS).

Plan d'aménagement de la salle de réunion au siège du Parc amazonien de Guyane. ▶



[7.4] ACHATS & LOGISTIQUE

ACHATS

La cellule « achats » du secrétariat général a traité 738 commandes (hors transport aérien et hébergement) en 2013, contre 801 en 2012, soit une baisse de 9 %.

MARCHÉS PUBLICS

15 marchés publics ont été notifiés et 1 a été déclaré sans suite. Il s'agit donc d'une baisse significative du nombre de marchés notifiés par rapport à 2012 (33 marchés). Cela traduit concrètement une amélioration de l'organisation dans la procédure "achats", fondée sur une meilleure appréciation des besoins annuels ayant permis de regrouper les commandes au mieux et de diminuer ainsi les démarches administratives et les coûts unitaires d'achats.

Répartition par type de marchés publics

| Type de marchés | Nbre de marchés | Montants total | Montants moyen |
|---|-----------------|------------------|----------------|
| Fournitures | 5 | 236 413€ | 47 282€ |
| Services et prestations intellectuelles | 10 | 453 484€ | 45 348€ |
| Travaux | 1 | 31 052€ | 31 052€ |
| Total | 16 | 720 949 € | |

Vers une maîtrise des achats publics

En 2013, les agents de la cellule "achats", incluant les marchés publics, ont suivi plusieurs formations "sur mesure" ayant pour objectif de déployer dès 2014 un nouveau "guide de l'achat public" incluant de nouvelles procédures totalement sécurisées et simplifiées. Cette démarche s'inscrit dans le processus d'amélioration continue de l'établissement, qui souhaite garantir une maîtrise efficace de ses procédures en matière

d'achat public, permettant de réduire à la fois les coûts d'achat (groupages), le volume horaire d'interventions administratives et les risques liés aux recours. Cette sécurisation est nécessaire dans le contexte de réduction des moyens publics engendrant une forte pression sur les prestataires du PAG et des administrations publiques en général.

LOGISTIQUE

L'année 2013 a débuté par la construction de 6 pirogues en bois à Saint Laurent du Maroni pour les besoins de la délégation territoriale du Maroni. Elles ont ensuite été acheminées à Maripasoula via le fleuve. A noter que 49 200 litres de carburant, nécessaires au bon fonctionnement des délégations territoriales et du support logistique fourni aux partenaires du PAG, ont été acheminés par voie fluviale, ou aérienne dans le cas de Saül où il a fallu affréter deux hélicoptères.

Afin d'améliorer la logistique et de renforcer les moyens de stockage de volumes importants, le secrétariat général du PAG loue désormais un local situé à Dégrad des Cannes à Rémire-Montjoly. A terme, cela devrait permettre de réduire les procédures administratives d'achat, les coûts unitaires de matériel et de fluidifier l'approvisionnement des délégations territoriales.

[7.5]

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2013

RÉALISATION DU COMPTE FINANCIER

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 2 664 430,14 € |
| Frais de déplacement, missions et réceptions | 308 102,93 € |
| Achats non stockés (petit matériel, carburant, équipements...) | 374 836,19 € |
| Locations (aéronefs, immobilier...) | 179 772,76 € |
| Communication et filmographie | 192 492,59 € |
| Frais postaux et télécommunication | 172 961,69 € |
| Etudes et recherches | 195 901,88 € |
| Entretiens, maintenances et réparations | 54 940,4 € |
| Formation du personnel (dont coût pédagogique : 73 757,07 €) | 106 760,29 € |
| Conseils et assemblées | 88 051,38 € |
| Transports collectifs de biens et de personnes | 104 551,82 € |
| Assurances | 43 302,9 € |
| Subventions accordées | 247 998,98 € |
| Dotations aux amortissements | 401 178,86 € |
| Dotations aux provisions (dépenses intervention et dépréciation actifs circulants) | 28 837,52 € |
| Autres (sous traitance, documentation, autres prestations extérieures...) | 164 739,95 € |

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses de personnel | 4 958 469,78 € |
| (dont 366 632,03 € des droits ARE ouverts et inscrits en charges à payer) | |

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses d'investissement | 985 638,14 € |
| Constructions | 522 669,52 € |
| Logiciels, matériel de transport, de bureau, informatique et divers | 462 968,62 € |

TOTAL DEPENSES **8 608 538,06 €**

Immobilisation financières (cautionnement, opération hors budget) 1 400 €

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Recettes de fonctionnement | 6 351 272,04 € |
| Recettes d'investissement | 150 000,00 € |

TOTAL RECETTES **6 501 272,04 €**

| | |
|---|------------------|
| L'exécution budgétaire de l'année fait apparaître : | |
| Résultat de l'exercice 2013 (déficit) | - 1 271 627,88 € |
| Variation du fonds de roulement pendant l'exercice 2013 | -2 033 472,85 € |
| Fonds de roulement cumulé à la fin de l'exercice 2013 | 4 227 748,26 € |
| Trésorerie au 31 décembre 2013 | 1 654 450,52 € |

Le fonds de roulement brut de l'établissement tient compte des recettes notifiées, principalement les subventions d'investissement (tutelle et CPER) et recettes fléchées (Feader, Région,...) mais dont les encaissements ne sont pas encore effectifs. Leur mon-

tant s'élève à 3.366.123 €. Après déduction de ces recettes comptabilisées en droits constatés, le fonds de roulement corrigé de l'établissement au 31/12/13 est de 860.125,14 €, ce qui correspond à 43 jours de charges.

BILAN FINANCIER – EXERCICE 2013

Les réalisations budgétaires de l'exercice 2013 se sont établies à 8.608.538 euros, décomposées de la façon suivante :

- Enveloppe personnel : 4.958.470 €
- Enveloppe fonctionnement / Intervention : 2.664.430 €
- Enveloppe investissement : 985.538 €

Les réalisations budgétaires de l'exercice (fonctionnement et investissement) se sont traduites par des recettes globales d'un montant de 6.501.272 € soit un taux d'exécution de 82 %, et des dépenses globales d'un montant de 8.608.538 € soit un taux d'exécution de 71 % (réalisation en fonctionnement = 90 %, en intervention = 95 %, en investissement = 24 % et en personnel = 97 %)

Recettes

Les produits de l'établissement sont en diminution de près de 4 % par rapport à l'année 2012. Cette diminution provient principalement de la diminution des crédits CPER alloués en 2013. Malgré un taux d'exécution en fonctionnement à 90 %, l'établissement n'a pas perçu la dernière tranche de la subvention qui lui avait été initialement notifiée en raison de la trésorerie constatée au mois de décembre 2013 (s'élevant à 83 jours de charges) et des exigences de Bercy en la matière. Le montant de cette diminution est de 1.749.809 €.

Comme pour l'année 2012, l'établissement a pu constater la notification des crédits CPER accordés sur l'exercice (150.000 €), crédits encaissables sur remontées de dépenses effectives.

Dépenses

Les charges de fonctionnement représentent 28 % du budget de fonctionnement de l'établissement, soit une diminution de -5 % par rapport à l'année 2012. Les principales diminutions concernent les dépenses d'entretien et de réparations, les partenariats sur la réalisation d'études et les frais de mission et déplacements. Certains postes de dépenses ont toutefois augmenté. C'est le cas par exemple des locations immobilières, ayant des frais postaux et télécommunications (la panne de l'antenne satellite sur Camopi ayant généré un surcoût). Notons également que les dépenses liées au coût de fonctionnement de l'établissement (électricité, eau, locations immobilières, assurances, ...) représente 24,5 % des charges de fonctionnement et sont en augmentation de près de 4,8 % par rapport à l'année 2012.

L'enveloppe "personnel" représente 65 % des charges du budget de l'établissement. La masse salariale est en augmentation de près de 5% par rapport à l'année 2012. Cette augmentation est mécanique vu que l'effectif du parc a évolué.

Dépenses d'investissement

L'investissement d'un montant de 985.638 € comprend notamment l'acquisition de :

- Matériel de transport (pirogues, moteurs, véhicules, embases...) pour 74.203 € ;
- Mobilier pour 42.988 € (aménagement des nouveaux espaces de travail du siège) ;
- Matériel de bureau et informatique pour 63.889 € ;
- Travaux d'installations et d'aménagements divers pour 10.578 € ;
- Licences de logiciels informatiques pour 4.600 € ;
- Outillage et matériels techniques pour 11.982 € ;
- Autre matériels divers pour 78.812 €.

Mais aussi la réalisation d'infrastructures :

- Acquisition d'un logement de fonction à Saül pour 142.402 € ;
- Aménagement du siège pour 126.946 € ;
- Construction de la maison des services publics à Taluen (annexe mairie) pour 150.000 € ;
- Construction de bureaux (bungalow) à Camopi pour 31.052 € ;
- Construction de 2 logements de fonction et d'1 atelier logistique à Camopi pour 177.657 € ;
- Maison du Parc à Saül et à Maripasoula (étude de sol, topographie, jury concours) pour 66.725 €.
- Diagnostic d'un logement à usage de bureau à Papaïchton pour 800 €.
- Mission de programmation de logements et maisons du parc pour 3.000 €.

FINANCEMENTS APPORTES AU TERRITOIRE PAR LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE EN 2013 SUR FONDS PROPRES

(Hors coût de personnel, charge de structure
et autres financements)

Comprenant :

| | |
|--|-----------|
| Education et coopération culturelle..... | 90 080 € |
| Evènement culturel..... | 42 554 € |
| Développement économique local..... | 144 486 € |
| Patrimoine culturel..... | 21 414 € |

TOTAL.....298 534 €

10^{ème} édition du Festival "Pangi Uman Festi",
un évènement culturel soutenu par le PAG. ▶



[7.6]

COMMUNICATION

Parallèlement au soutien apporté aux délégations territoriales et aux services, à travers la réalisation de supports de communication dédiés aux programmes, le service communication travaille à l'amélioration de la visibilité des actions du Parc amazonien de Guyane au niveau local, national et international en utilisant différents canaux de médiatisation.

COMMUNICATION WEB

www.parc-amazonien-guyane.fr

Le nouveau site Internet du Parc amazonien de Guyane a été mis en ligne le 28 janvier 2013. Ce site web dynamique et immersif est dédié aux territoires de l'intérieur : une visibilité supplémentaire sur la toile pour appuyer les missions et les actions du PAG.

Cet outil de communication numérique s'ajoute à la « chaîne vidéo » du PAG mise en ligne en 2012 : <http://parc-amazonien.wmaker.tv/>

Parc amazonien de Guyane

Winner of the Day | 07 March 2013

Parc amazonien de Guyane

DParc Amazonien de Guyane is a French National Park located in French Guiana, in South America.

Developed by: Netactions

From: French Guiana

Website : www.parc-amazonien-guyane.fr

Durée moyenne d'une visite

Nombre de visites

58 505



Nombre de visiteurs uniques

42 430



Nombre de pages vues

139 399



Moyenne de pages vues / visite

2,38



Durée moyenne des sessions

00:02:39



▲ Statistiques de fréquentation du site web du PAG du 28 janvier au 31 décembre.

Newsletter

Le 18 septembre 2013, la première lettre d'informations numérique mensuelle du Parc amazonien de Guyane a vu le jour. Prolongement du site Internet, cette "newsletter" a pour but d'informer sur l'actualité des actions menées par le PAG et ses partenaires,

mais aussi de mettre en lumière et de relayer les initiatives et les événements marquants qui font la vie des communes du Sud de la Guyane.

Deux autres lettres d'informations sont parues en 2013, le 15 octobre et le 19 décembre.

PARTENARIAT PARCS NATIONAUX DE FRANCE & TERRE SAUVAGE

Les dix parcs nationaux ont poursuivi leur partenariat avec le magazine Terre Sauvage pour la réalisation de l'agenda 2014 des parcs nationaux de France. La coordination de l'opération a été assurée par l'établissement public Parcs nationaux de France (PNF). A noter que pour cette édition 2014, le PAG a fait la couverture de l'agenda. Cette production constitue un produit cadeau de qualité, remis en fin d'année à tous les partenaires réguliers du Parc national.

Terre Sauvage a consacré son magazine du mois de juillet 2013 aux parcs nationaux avec pour titre « Au cœur des parcs nationaux ». Treize pages sont dédiées au Parc amazonien de Guyane à travers différents reportages sur les trois délégations territoriales, portant notamment sur le « programme chasse » et la valorisation de l'artisanat.



COMMUNICATION INTER-PARCS

En 2013, le groupe de travail des chargés de communication des parcs nationaux français a travaillé entre autres sur les actions suivantes :

- Le plan de communication 2013.
- La signalétique sur les territoires.
- La communication en cartographie sur l'Aire Optimale d'Adhésion (AOA) et l'Aire d'Adhésion (AA).
- Le partenariat sur le film « Minuscules » et la poursuite du projet « Minuscule » et sa déclinaison sur le web.
- La participation des parcs nationaux au festival de la photo nature de Montier-en-Der avec pour thématique 2013 : la relation homme / nature.

EXPOSITIONS

Dans le cadre des évènements autour de *Mar-seille-Provence, capitale européenne de la culture*, l'exposition « la nature en partage » des parcs nationaux de France, dont le PAG, a été présentée sur le prestigieux site du Château d'Iff d'avril à septembre 2013. Des images grand format qui témoignent de la relation de l'Homme à la nature sur les territoires exceptionnels des 10 parcs nationaux français. Chacun d'eux a choisi d'illustrer une ou plusieurs activités pour lesquelles il exerce ses missions de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Du 21 au 24 novembre 2013, les parcs nationaux de France ont présenté une exposition au 17^e Festival international de la photo nature de Montier-en-Der, intitulée *Gestes et paysages naturels des parcs nationaux français*. Réalisée par un collectif de photographes qui, pour l'essentiel, rassemble des agents de terrain des Parcs nationaux de France, cette exposition a pour ambition de montrer à la fois le lien entre la notion de grand paysage empreint de naturalité, et de si-

gnifier la présence constante de l'homme, son rôle, ses interventions et son action, lisible même dans l'étendue des grands espaces protégés. Ainsi, les images de grands moments de nature sont mises en résonance avec les humbles et nobles gestes du quotidien des habitants : montagnards, marins, forestiers...

Dans le cadre d'un projet d'exposition photographique international intitulé *Les chemins de l'école* mettant en relation PNF, l'agence photo Sipa Presse et l'UNESCO, le Parc amazonien de Guyane a été retenu parmi les quatre projets « France » avec un reportage photographique intitulé « les pirogues scolaires » réalisé par Théophile Trossat sur Maripasoula. Après avoir été présentée en mars 2013 à New York, l'exposition *Les chemins de l'école* a été inaugurée le 10 avril 2013 au siège de l'UNESCO à Paris en présence du 1^{er} vice-président du PAG, Claude Suzanon, avant de se déplacer dans cinq grandes villes de France et de parcourir le monde jusqu'en 2015.



PARTENARIATS

Partenariat Parcs nationaux de France et GMF

Une série d'affiches pédagogiques sur le patrimoine culturel du Sud guyanais a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre PNF (Parcs nationaux de France), GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) et le PAG. Cette série est composée de 4 duos d'affiches présentant des objets artisanaux guyanais (ciel de case, pagaies, presse à manioc et poterie) et les artisans qui les fabriquent. Une façon de valoriser la culture locale non seulement à travers le résultat, mais aussi à travers son processus de création. Ces affiches sont principalement destinées aux établissements scolaires et institutionnels guyanais.

Partenariat "Une saison en Guyane"

Le Parc amazonien de Guyane poursuit sa collaboration avec le magazine *Une Saison en Guyane*, entamée il y a maintenant cinq ans. Edité par l'Atelier Aymara, ce magazine semestriel, diffusé en Guyane, dans l'hexagone, mais aussi dans de nombreux pays étrangers, met en avant la nature et les hommes du plateau des Guyanes.

En 2013, outre la publication de plusieurs actualités du Parc national, un article intitulé « Le choix de Saül » dans un dossier spécial tourisme a été rédigé par l'équipe du Parc amazonien de Guyane et publié dans le n°11.



COMMUNICATION INTERNE

Parallèlement au lancement d'une newsletter numérique adressée par mail aussi bien en interne qu'en externe, le service communication du PAG a diffusé en interne des « Leko Flash », ciblés sur des événements particuliers. En 2013, cinq Leko flash ont été réalisés.

Parmi les sujets, la visite du ministre de l'intérieur Manuel Valls à Camopi, les étapes successives de la validation de la charte, l'approbation de la charte par le 1^{er} Ministre et la mise en place du nouveau conseil d'administration du PAG.

PARTICIPATION A L'ÉVÈNEMENTIEL SUR LE LITTORAL GUYANAIS

En avril 2013, le Parc amazonien de Guyane a tenu un stand au salon du tourisme et des loisirs organisé par le Comité du tourisme de la Guyane au PROGT de Matoury. Le PAG a également participé à la manifestation organisée par la Région Guyane à l'occasion de la Journée des peuples autochtones les vendredi 9 et samedi 10 août 2013 sur la Place des Palmistes à Cayenne. Le PAG a également participé de manière active à la 4^e édition du Festival Busi Konde Sama, les 20 et 21 septembre 2013..



Stand du PAG lors du festival Busi Konde Sama 2013. © PAG



LE RENDEZ-VOUS DU PARC NATIONAL

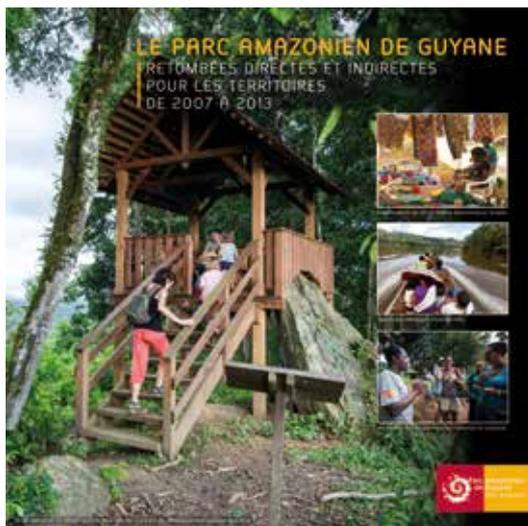
En 2013 le service communication a édité un nouveau numéro de son journal papier : *Le rendez-vous du Parc national*. Ce 6^e numéro, publié en avril 2013, titrait *2013 : Année de la charte*, une année effectivement cruciale pour le projet des territoires concernés par le PAG. Le contenu s'est attaché à apporter des éclairages sur la charte et valoriser les actions du PAG et de ses partenaires au service des territoires. Ce journal a été diffusé à 30 000 exemplaires dans le quotidien France-Guyane et un tiré-à-part (3 000 exemplaires) a été imprimé pour diffusion lors de diverses manifestations.

PUBLICATION

En début d'année 2013, le PAG a publié un ouvrage imagé sur les cinq premières années de la vie de l'Établissement public « 5 ans, extraits choisis - 2007-2012 ».



Le PAG a également réalisé un fascicule intitulé *Retombées directes et indirectes pour les territoires de 2007 à 2013*. Un document destiné aux élus locaux qui montre la plus-value du Parc national en récapitulant les retombées financières sur les territoires depuis sa création.



Le PAG a soutenu la publication du CD audio *Guyane... sous la Canopée*. Il comprend des sons d'ambiances naturelles enregistrés au plus profond de la forêt guyanaise. Une création sonore réalisée par Fernand Deroussen et NaturOphonia.



FILMOGRAPHIE

Durant l'année 2013, Michel Huet et l'équipe de production de MC4 ont entamé le montage du second film documentaire du Parc national. La version finale devrait être livrée au cours du 1^{er} semestre 2014. Le premier film documentaire du PAG *Les Gardiens de la Forêt*, également réalisé par Michel Huet et produit par MC4, a participé à la deuxième édition du Festival du film de Deauville "Green Awards" du 16 au 18 avril

2013. Il s'agit d'un festival international du film pour l'écologie et le développement durable. Le Parc amazonien de Guyane a aussi apporté un soutien financier et logistique au projet de film docufiction de l'association Chercheurs d'Autres *La jeunesse du fleuve* chez les amérindiens Wayana du Haut-Maroni. Un projet de Pierre Selvini et Nicolas Pradal tourné entre juillet et août 2013.

LES MÉDIAS ET LE PARC NATIONAL

Les relations du Parc amazonien de Guyane avec la presse écrite, radiophonique et télévisuelle locales sont assez fréquentes. Le PAG a également quelques opportunités de communiquer dans les médias nationaux.

L'Établissement public communique aussi par voie de communiqué de presse ou de publi-reportage des informations sur des actions ou des éléments d'actualité qu'il souhaite faire connaître aux différents publics.

Télévision

Au niveau local, la chaîne Guyane 1^{ère} du groupe France-Télévision a consacré dans ses journaux télévisés divers reportages liés à l'actualité du PAG et des territoires concernés (site internet, marché artisanal, dossier orpaillage, charte, gouvernance du PAG, etc.). Le responsable de la communication du PAG a participé à plusieurs émissions télévisées pour assurer la promotion d'événements (émissions *TNT*, *TNT Reboot*...). Le magazine télévisé *Péyi-a Gran* de Stéphane Floricien, a consacré plusieurs épisodes au PAG et aux communes concernées. Deux épisodes sur les agents du PAG à Camopi ont été diffusés sur Guyane 1^{ère} en octobre 2013, deux épisodes sur Saül en novembre et décembre 2013.

La chaîne de télévision privée ATG a également consacré des reportages d'actualité sur le PAG (charte, orpaillage, gouvernance). Le responsable de la communication, Jean-Maurice Montoute, a participé à deux reprises à l'émission *Focus Infos* sur ATG, en avril 2013 en débat avec le premier adjoint au maire de Saint-Elie et le 26 juin 2013 avec le président du PAG et des agents du Parc national.

La société de production Tic-Tac Prod a réalisé deux documentaires sur des agents du PAG dans le cadre du projet télévisuel Oyaroni. Le premier film est consacré à Mirta Tani, agent de développement à la délégation territoriale du Maroni. Ce documentaire a été projeté en avant-première au Cinéma Agora, le 28 mars 2013 devant un parterre d'invités. L'émission a été diffusée sur la télévision ATG, le 25 juin 2013. Le second film montre Jammes Panapuy, actuel chef de la délégation territoriale de l'Oyapock durant un conseil d'habitants et la fête de Camopi. Il sera diffusé durant le premier semestre 2014.

Le Parc amazonien de Guyane a participé à la réalisation de plusieurs épisodes de la série télévisée *Akouman* sur le Haut-Maroni à Taluen, produit par la société Kanopée Films pour France Télévision Guyane. Ils sont visibles sur la web TV du PAG.

Au niveau national, Le PAG a accueilli en juillet 2013 CAPA Télévision pour la réalisation d'un reportage en survol hélicoptère sur les territoires du Parc amazonien de Guyane. Des images ont été diffusées sur France 3, dans le cadre du magazine *Des Racines et des Ailes*, en décembre 2013.

Radio

Interventions sur Radio Guyane 1^{ère}.

Janvier 2013 : émission *Les thématiques* de Michel Plaisir consacrée à la charte avec le président, le directeur et le chef de service communication du PAG.

mai 2013 : émission *Fo zòt savé* de Fabien Sublet. Sujet : Le jardin des plantes médicinales de Saül.

En mai 2013 : deux émissions *Lavi di nou péyi* de Marielle Salmier sur le programme Microprojets et sur le marché artisanal de Maripasoula avec respectivement les chefs de service développement durable et communication du PAG.

Reportages sur France Culture

Le Parc amazonien de Guyane a accueilli une équipe de journalistes de France-Culture à Maripasoula entre le 06 et le 10 février 2013. Les journalistes Nedjma Bouakra, Diphy Mariani et Marcos Darras ont réalisé une série de quatre reportages dont un sur le Haut-Maroni intitulé : *Oka : Quelles nouvelles d'Amazonie ?* diffusé en juin 2013 sur France Culture. Plusieurs agents du PAG ont participé à ce reportage.

Presse écrite

Le Parc amazonien de Guyane a fait l'objet de plusieurs dizaines d'articles dans la presse locale et nationale liés au dossier Rexma à Saül et à l'actualité de la charte des territoires. Des articles ont été publiés dans le quotidien France-Guyane et dans la presse web locale et nationale (Blada.com, Guyaweb, LeKotidien, AgoraVox, Romandie, News Press, Paperblog, Planète sans visa, Mediapart...).

Dans la presse nationale, le Parc amazonien de Guyane a été cité dans les quotidiens *Libération*, *L'Humanité*, *Les Echos*, *Le Point*, *Le Monde*, *20 Minutes*, *le Journal de l'Environnement* suite à l'affaire Rexma à Saül.

A noter la publication d'articles sous forme de publi-reportages pour des magazines : *Arc-en-Ciel*, le magazine d'Air Caraïbes et *Bon Air*, le magazine d'Air Guyane Express, les magazines *Petit Fûté*, *Destination Guyane*, *La Semaine Guyanaise* et le *guide pratique de l'Aprosep*.

Conférence de presse

Le 04 janvier 2013, le Parc amazonien de Guyane a organisé une conférence de presse sur le dossier de la charte pour expliquer le déroulement de l'enquête publique à venir et de présenter les grands rendez-vous de 2013. Le 26 juin 2013, le PAG avait convié la presse pour une présentation de sa brigade nature et à la signature du protocole d'accord PAG / Parquet.

Des points presse ont aussi été organisés à l'issue des séances du conseil d'administration (CA) pour évoquer les sujets d'actualités liés à l'ordre du jour du CA.



PARC AMAZONIEN DE GUYANE

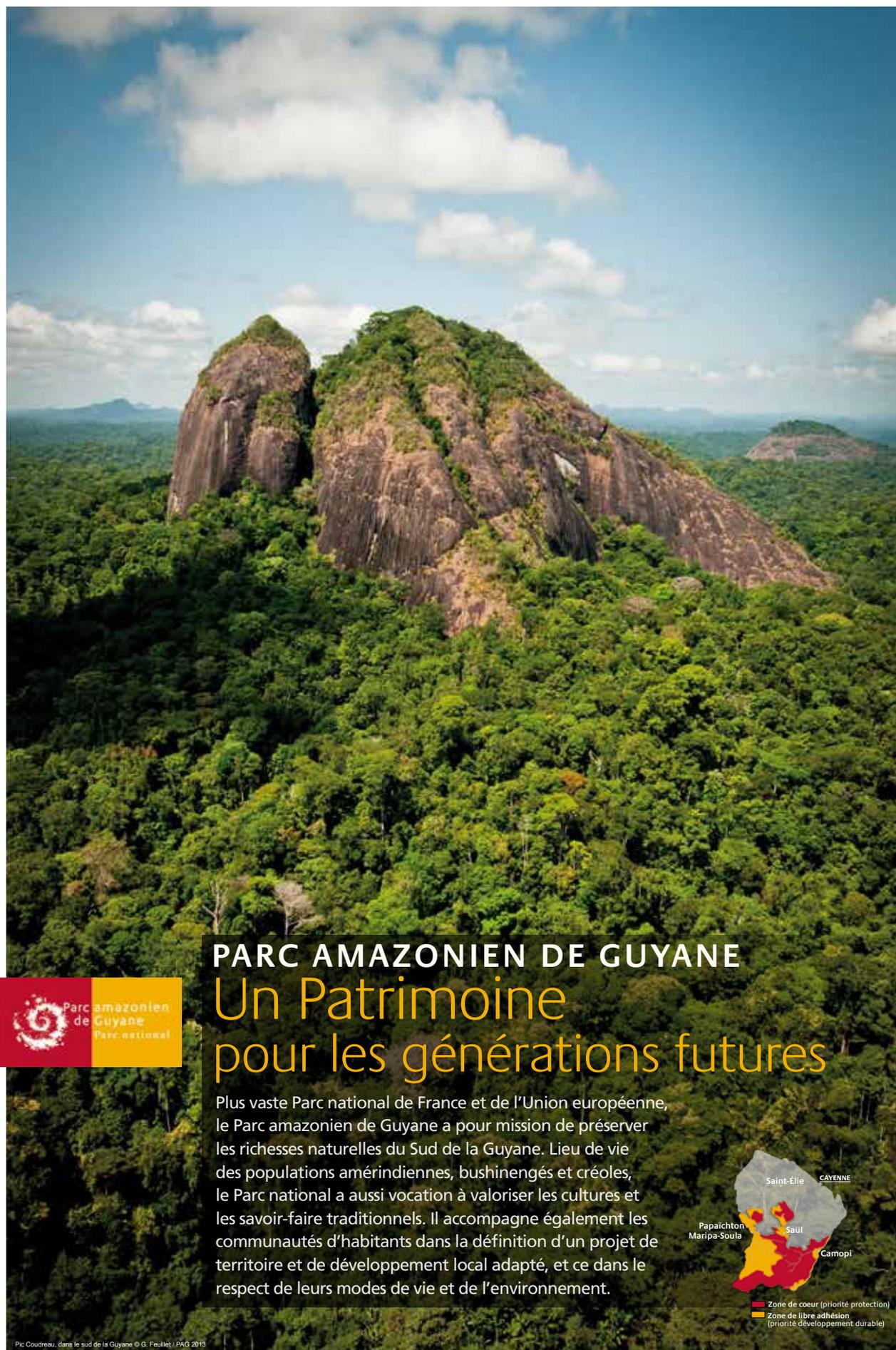
La nature est notre trésor



Plus vaste Parc national de France et de l'Union européenne, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de préserver les richesses naturelles du Sud de la Guyane. Lieu de vie des populations amérindiennes, bushinngés et créoles, le Parc national a aussi vocation à valoriser les cultures et les savoir-faire traditionnels.

Il accompagne également les communautés d'habitants dans la définition d'un projet de territoire et de développement local adapté, et ce dans le respect de leurs modes de vie et de l'environnement.





PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Un Patrimoine pour les générations futures

Plus vaste Parc national de France et de l'Union européenne, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de préserver les richesses naturelles du Sud de la Guyane. Lieu de vie des populations amérindiennes, bushinengés et créoles, le Parc national a aussi vocation à valoriser les cultures et les savoir-faire traditionnels. Il accompagne également les communautés d'habitants dans la définition d'un projet de territoire et de développement local adapté, et ce dans le respect de leurs modes de vie et de l'environnement.





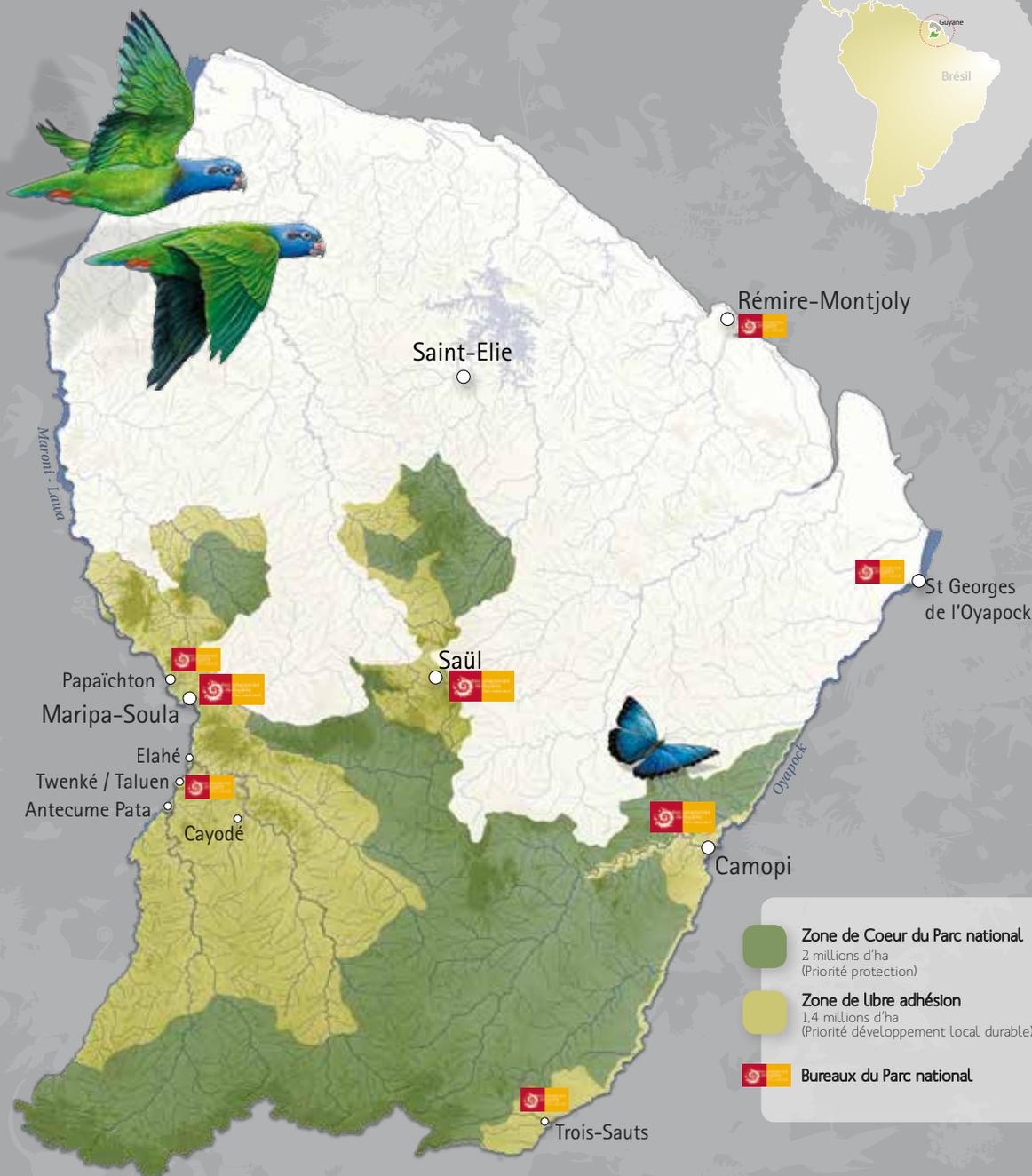
Parc amazonien
de Guyane
Parc national

Les territoires du Parc national

ZONAGE



www.parc-amazonien-guyane.fr



-  **Zone de Coeur du Parc national**
2 millions d'ha
(Priorité protection)
-  **Zone de libre adhésion**
1,4 millions d'ha
(Priorité développement Local durable)
-  **Bureaux du Parc national**



Siège

1, rue Lederson
97354 Rémire-Montjoly
tel : 05 94 29 12 52
fax : 05 94 29 26 58
infos@guyane-parcnational.fr
www.parc-amazonien-guyane.fr

**Délégation territoriale
du Maroni**

Cité Djakarta - Maison Tobbie
97370 Maripa-Soula
tel : 05 94 37 10 07
infos@guyane-parcnational.fr

**Délégation territoriale
du Centre**

Le Bourg
97314 Saül
tel : 05 94 28 80 65
tel. sat. : 00870 762 487 298
infos@guyane-parcnational.fr

**Délégation territoriale
de l'Oyapock**

Le Bourg
97330 Camopi
tel. sat : 00 870 772 230 805
infos@guyane-parcnational.fr

